Année 1991. - N° 91 [2] A. N. (C. R.)

ISSN 0249-3088
0242-6765

Samedi 9 novembre 1991

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(61e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2e séance du vendredi 8 novembre 1991

LuraTech
www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Décès de Gaston Monnerville** (p. 5735).

MM. le président, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

2. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5735).

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

Industrie et commerce extérieur *(suite)*

M. Christian Bataille, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

MM. Franck Borotra, le président,
Jean-Claude Gayssot,
Georges Chavanes,
Michel Destot,
Gilbert Gantier,
Jean-Jacques Jegou.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 5748)

M. le ministre.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

Réponses de M. le ministre et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. Jacques Masdeu-Arus, Jean-Marie Demange, Marcelin Berthelot, Mme Muguette Jacquaint, MM. Jean-Pierre Brard, Georges Chavanes, Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Kucheida, Charles Ehrmann, Francis Saint-Ellier.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5766).

LuraTech
www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉCÈS DE GASTON MONNERVILLE

M. le président. Nous avons appris le décès de Gaston Monnerville. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.)*

Je pense que nous pouvons nous associer pour saluer la mémoire de l'homme de convictions qui présida le Conseil de la République puis le Sénat de longues années avant de siéger au Conseil constitutionnel.

Avec Gaston Monnerville disparaît l'une des figures marquantes de la vie politique de ces dernières décennies. *(Les membres de l'Assemblée et du Gouvernement observent une minute de silence.)*

La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.* Monsieur le président, je désire m'associer à vos propos et exprimer à mon tour l'émotion du Gouvernement devant la disparition de M. Gaston Monnerville qui, comme vous l'avez rappelé, présida longtemps des instances de la République jusqu'à sa présidence du Sénat. Il sut redonner à cette institution le rôle qui doit être le sien.

Ce grand parlementaire fut aussi un grand serviteur de l'Etat et de la République. Nous tous ici, qui au cours de notre carrière avons consacré et consacrons encore le temps dont nous disposons à servir l'Etat, devons lui être reconnaissants de l'exemple qu'il nous a donné.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

Industrie et commerce extérieur *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

La parole est à M. Christian Bataille, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Christian Bataille, *rapporteur pour avis.* Monsieur le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, monsieur le secrétariat d'Etat au commerce extérieur, mes chers collègues, le budget du ministère de l'industrie s'élèvera en 1992 à 18,7 milliards de francs avec des crédits en progression de près de 5 p. 100 – 4,9 p. 100 exactement – par rapport à l'exercice précédent. Cette progression reflète la volonté du Gouvernement d'œuvrer en faveur du renforcement de notre tissu industriel. Cet effort constitue, ainsi que l'a déclaré récemment le Président de la République, la priorité absolue d'un pays pris à la gorge par la montée du chômage.

La relance de l'industrie française reste un des défis essentiels. Depuis les années soixante en effet, notre activité industrielle a fléchi. La part du secteur secondaire dans le produit intérieur brut est en baisse constante. L'emploi industriel n'a cessé de décliner ; les effectifs ont baissé de cinq à quatre millions en vingt ans, soit une perte d'un million d'emplois.

Afin de contrecarrer cette évolution, le projet de budget de l'industrie pour 1992 privilégie les dépenses d'équipement. Les subventions d'investissement accordées par l'Etat progressent de 12 p. 100 en autorisations de programme et de plus de 20 p. 100 en crédits de paiement.

Les dépenses obligées, au demeurant indiscutables, héritées de l'histoire de ce budget, limitent toutefois la marge d'action et de création du ministère. Un nombre très limité de chapitres concentrent en effet l'essentiel des crédits. Les sommes consacrées à des secteurs en crise, tels que les chantiers navals ou les charbonnages, représentent 42 p. 100 de l'enveloppe globale.

En dépit de ces contraintes, il est permis dans le projet de loi de finances de dégager plusieurs axes prioritaires de la politique industrielle.

La compétitivité technologique de l'industrie française sera soutenue. Ainsi, les crédits de développement de la recherche industrielle et de l'innovation progresseront de plus de 16 p. 100 en autorisations de programme et de plus de 38 p. 100 en crédits de paiement.

La restructuration industrielle est à nouveau au centre des préoccupations gouvernementales : j'en profite pour affirmer, monsieur le ministre, qu'il s'agit bien de concevoir la restructuration industrielle comme une nécessité pour le pays. Non comme une aumône ou comme une action de solidarité envers des régions en crise, mais bien comme un moyen d'harmoniser mieux la production nationale et de tirer parti des dynamismes hérités de l'histoire.

Les différents outils qui accompagnent ces mutations industrielles, c'est-à-dire le Fonds de redéveloppement industriel, le F.R.I. ou le comité interministériel de restructuration industrielle, le C.I.R.I., voient leurs capacités d'action très sensiblement élargies.

Par ailleurs, le rôle déterminant du secteur public est confirmé puisque l'enveloppe de dotations en capital atteint 5,6 milliards, soit une progression de 1,24 milliard de francs.

Enfin, un effort particulier est entrepris en faveur de la formation. Le Gouvernement, souhaitant doubler à brève échéance le nombre des ingénieurs, a annoncé, dans son projet de budget pour 1992 la construction d'une cinquième école des mines ; et la création d'un sixième établissement est d'ores et déjà arrêtée.

Ces orientations budgétaires traduisent la volonté du Gouvernement de moderniser l'industrie française en la rendant plus compétitive et plus innovante.

Sensible à la priorité donnée par le projet de loi de finances pour 1992 au secteur industriel, la commission de la production et des échanges a émis, à la demande de votre rapporteur, un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'industrie pour 1992.

Mes chers collègues, dans le bref temps de parole qui m'est imparti, je me contenterai de survoler quelques-unes des actions qui me semblent particulièrement sensibles.

Lura Tech www.lura-tech.com

D'abord, sont mises en avant la régénération du tissu industriel et le soutien aux P.M.I. qui sont, de manière générale, dans un contexte européen contrasté, plutôt en bonne santé par rapport à ces dernières années, contrairement à une opinion répandue.

A cet égard, je note quelques mesures bienvenues : le renforcement en fonds propres avec, notamment, la réduction de l'impôt sur les sociétés ; l'amélioration du financement avec l'accroissement du plafond des Codevi ; l'aide à la formation avec l'extension du crédit d'impôt formation ; l'aide à la recherche. Ces mesures contribueront à faire jouer aux P.M.I. un rôle correspondant à tout le poids qu'elles occupent dans l'industrie française.

J'ai parlé des actions régionales, de l'environnement des entreprises. Je ferai maintenant une brève allusion aux contrats de plan Etats-régions qui me semblent faire appel à des outils ayant prouvé depuis plusieurs années leur efficacité : fonds d'aide au conseil ; aide à l'embauche pour la création de nouvelles fonctions d'encadrement dans l'entreprise ; soutien à l'investissement matériel.

S'agissant de ce soutien, monsieur le ministre, je soulignerai la pertinence des plans productiques régionaux...

M. Marc Dolez. Très bien !

M. Christian Bataille, *rapporteur pour avis.* ... qui, dans des régions de vieille industrie, comme le Nord - Pas-de-Calais et la Lorraine, contribuent à accélérer l'évolution et la modernisation du tissu industriel. Un bilan exhaustif sur plusieurs années serait nécessaire, mais je tiens à préciser d'ores et déjà que ces plans productiques régionaux n'ont pas supprimé d'emplois et qu'ils ont même le plus souvent, à terme, contribué à en créer. Ce bilan favorable devrait être porté à la connaissance du public car ce serait un moyen de faire évoluer la culture économique de l'opinion. Celle-ci assimile trop fréquemment modernisation et suppression d'emplois, alors que la pratique constante et les éléments statistiques dont nous disposons prouvent plutôt le contraire.

M. Marc Dolez. Excellent !

M. Christian Bataille, *rapporteur pour avis.* Dans le cadre des actions de conversion et de réindustrialisation des zones en difficulté, je veux aussi souligner la pertinence des actions de restructuration suivies par le C.I.R.I., et renforcées par votre budget et de celles du F.R.I. – organisme qui date de 1989 et qui concerne les P.M.I. saines dans les bassins d'emplois en restructuration.

Le temps me manque pour évoquer plus longuement le bilan très positif des outils de restructuration : Sodinor, Sodikerque, Finorpa, le F.I.B.M., le G.I.R.Z.O.M. dans le Nord - Pas-de-Calais, la Sodiest, la Sofirem, le F.I.L. en Lorraine. En tout cas, les populations, les entreprises, les acteurs économiques de ces régions ont bien ressenti l'action de tous ces fonds et souhaitent leur prolongation et leur renforcement.

Quant à la politique énergétique, je suis persuadé que c'est une des clefs du futur pour notre pays.

Tout d'abord, votre budget confirme le soutien à l'industrie d'extraction charbonnière. Je passe très rapidement sur ce point – certains de mes collègues y reviendront peut-être – pour insister sur deux autres aspects : la politique d'économies d'énergie et la politique nucléaire de la France.

En matière de politique d'économies d'énergie, le budget réaffirme la continuité par rapport à l'effort entrepris dans les années précédentes. Mais j'ai le sentiment que tout cela n'est pas suffisant et qu'il faudra sans doute renforcer dans l'avenir une telle politique. Le Gouvernement doit montrer l'exemple et jouer un rôle moteur dans la mesure où cette politique d'économies d'énergie ne me paraît pas contradictoire avec la politique de production d'énergie développée au niveau de l'Etat, notamment par E.D.F., dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Je suis persuadé que l'énergie nucléaire est une grande chance pour notre pays. Nous devons néanmoins tenir compte du traumatisme ressenti par l'opinion en raison de la mise en œuvre accélérée de programme électro-nucléaire ces vingt dernières années. Toute décision brutale, excessive, serait une nouvelle fois traumatisante et remettrait en cause l'effort pertinent que notre pays entend maintenir. De ce point de vue, la politique suivie par le Gouvernement en matière d'énergie et de déchets nucléaires déterminera la réaction de l'opinion et la participation à la politique énergétique des prochaines années.

Un mot du C.E.A. Les dotations budgétaires allouées par le ministère de l'industrie et par le ministère de la recherche progressent faiblement. Dans le domaine militaire, les sommes allouées au C.E.A. sont sensiblement en baisse. Nous regrettons que la volonté gouvernementale d'encourager les innovations technologiques n'ait pas trouvé sa traduction financière dans les sommes allouées dans le budget en faveur du C.E.A.

J'exprimerai une certaine inquiétude concernant notre politique énergétique. Pour accélérer la mise en place du Marché unique, la commission des Communautés européennes tente de démanteler les monopoles d'importation et d'exportation d'énergie. Une telle attitude, uniquement dictée par une logique purement juridique, risque, à terme, de nuire à la sécurité de l'approvisionnement européen. Elle a conduit la France et sept autres Etats membres de la C.E.E. à réagir afin que l'organisation interne des industries énergétiques nationales ne se trouve pas trop bouleversée. En effet, une remise en cause communautaire des statuts d'E.D.F. et G.D.F. impliquerait probablement une révision des orientations de notre politique énergétique.

Pour terminer, monsieur le ministre, je vous ai fait part de deux interrogations : le rôle de la représentation nationale est d'élaborer à vos côtés la politique industrielle de notre pays. Je pense l'avoir montré dans mon intervention, beaucoup se réjouissent ici du volontarisme retrouvé de cette politique industrielle. Toutefois, il me semble que l'attitude récente des Communautés européennes et du commissaire Leon Brittan – notamment dans l'affaire De Havilland A.T.R. – va à l'encontre de cette volonté nationale.

Nous voudrions savoir comment le Gouvernement français, comment vous-même réagissez à cette contradiction entre le volontarisme industriel que votre budget affirme et l'hyperlibéralisme que traduisent les décisions et les rapports de M. Leon Brittan.

D'autre part, en ce qui concerne l'avenir des entreprises publiques, le Gouvernement a annoncé des transferts d'actifs vers le secteur privé. Le nom des firmes concernées – et nous le comprenons – n'a pas été communiqué. Toutefois, nous aimerions avoir quelques informations sur le degré d'ouverture du capital. Surtout, la représentation nationale ne voulant pas se contenter d'informations, nous aimerions savoir quel rôle vous entendez lui faire jouer dans ce processus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

M. Francis Saint-Ellier, *rapporteur pour avis.* Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1990 aura été une année très particulière pour notre commerce extérieur.

Il y a eu, tout d'abord, la réduction considérable du commerce international que la France a subi de plein fouet. Ainsi nos exportations et importations ont évolué beaucoup plus faiblement qu'en 1989 : respectivement, plus 2,9 p. 100 et plus 3,3 p. 100, contre plus 14,6 p. 100 et plus 15,2 p. 100.

Il y a eu, ensuite, l'impact positif pour notre pays de la réunification allemande puisque, pour cette année 1990, notre déficit avec l'Allemagne ne s'élève plus qu'à 42,3 milliards de francs contre 57,6 milliards en 1989.

Il y a eu, en outre, la pesanteur de notre facture énergétique, qui dégage un solde négatif de 94,1 milliards de francs, contre 83,8 milliards pour l'année 1992.

Enfin, il y a eu la poursuite de la dégradation de nos échanges industriels et un nouveau record sur notre excédent agro-alimentaire.

Ces éléments sont, pour certains, conjoncturels. D'autres, malheureusement, constituent des tendances lourdes qui sont les symptômes d'une économie beaucoup plus malade qu'on ne veut bien l'admettre. Ajoutons à cela les discussions en cours dans le cadre du G.A.T.T., la réforme de la P.A.C. et vous obtiendrez un tableau très sombre de notre situation.

Ainsi, le solde de notre balance des transactions courantes atteint un déficit de 46,6 milliards, presque le double de celui de l'année 1989.

Lorsqu'il y a quatre ans, à cette même tribune, j'alertais le Gouvernement sur l'augmentation de notre déficit commercial, on me répondait que cela n'était pas grave puisque notre balance des transactions courantes était à peu près équilibrée. A force de jouer la méthode Coué on se trouve aujourd'hui face à un problème de fond. Notre pays ne pourra pas continuer à vivre très longtemps avec un tel déficit.

Il est un autre argument que j'ai souvent entendu ici, lorsque je m'inquiétais de notre déficit industriel : on me répétait inlassablement que ce déficit était lié à de forts investissements de notre appareil industriel, qui allaient le conduire vers de nouveaux succès à l'exportation. Or, aujourd'hui, notre déficit industriel atteint 56,9 milliards de francs. Permettez-moi de vous rappeler qu'on enregistrait en 1986 un excédent de 31,9 milliards – de 103 milliards en 1984.

Dans ces conditions, nous devons faire un constat : l'industrie française n'est pas compétitive sur les marchés étrangers, tout simplement parce que notre économie n'est pas compétitive. Un exemple ? L'industrie manufacturière allemande produit deux fois plus de valeur ajoutée que l'industrie manufacturière française.

Et, malheureusement, les perspectives d'avenir ne sont pas encourageantes. Notre solde industriel, qui s'est largement moins dégradé en 1990 qu'en 1989, risque de repartir à la baisse pour deux raisons. D'abord, à cause d'une chute prévisible des ventes d'armes dans un contexte international de détente qui conduit à une diminution des conflits régionaux, ce dont nous nous félicitons tous au demeurant. Ensuite, à cause de la crise du marché de l'aéronautique.

C'est ainsi que, pour le premier semestre 1991, nos commandes civiles se situent à peu près au même niveau qu'en 1990 – 45,4 milliards. Ce bon résultat est dû pour 10 milliards à deux opérations exceptionnelles : la commande de cinq méthaniers par la Malaisie et le métro d'Athènes. Dans la même période, nos commandes aéronautiques passent de 18 milliards à 11,2 milliards et les commandes militaires s'effritent avec 4,2 milliards.

D'un autre côté, notre solde agro-alimentaire peut-il continuer à augmenter ? Il dégagerait, en 1990, un résultat positif de 52,1 milliards de francs. Or le différend sur l'agriculture, qui nous oppose aux Etats-Unis dans le cadre du G.A.T.T. risque de peser lourd sur l'avenir. La réforme subséquente de la PAC va inévitablement, et à moyen terme, réduire notre potentiel d'exportations. D'ores et déjà, le résultat du premier semestre de 1991 est alarmant, puisque, par exemple, nos ventes de blé ont diminué de 12,8 p. 100 malgré un prix de vente en baisse de 22 p. 100. Et la tendance pour 1991 laisse prévoir un exédent de 40 milliards, c'est-à-dire inférieur de 12 milliards à celui de l'année 1990.

Face à ce constat, quel budget nous proposez-vous ? Un budget d'austérité sans aucune ambition, essentiellement dirigé ou conditionné, comme vous voudrez, par l'aide aux grands contrats, comme l'a rappelé ce matin notre collègue Hervé, alors que, précisément, le problème français est celui de l'exportation par nos P.M.I. et P.M.E. L'aide au commerce courant ne représente que 2 p. 100 du coût total des aides au commerce extérieur ! A partir du moment où les grands contrats s'essoufflent, il est plus que temps de relancer l'aide vers les P.M.E.-P.M.I. Il ne s'agit pas de dire que nos P.M.E.-P.M.I. n'exportant pas, il faut aider les grosses entreprises. Non, ce qu'il faut faire, c'est leur donner les moyens d'exporter et cela, monsieur le ministre, je tiens à vous le dire, ne peut passer que par un allégement de leurs charges.

De plus, les dotations budgétaires aux organismes publics d'aide à l'exportation stagnent en francs courants à environ 1,3 milliard. Ce sont pourtant ces organismes qui sont les plus à même d'aider nos exportateurs.

Parmi les aides à l'exportation, je retiens celles qui concernent les actions de formation au commerce international qui constituent un des volets du plan de formation adopté par le Gouvernement le 11 janvier 1989. Vous ne prévoyez pour l'an prochain qu'une enveloppe de 14 millions contre 15,78 l'an passé. Cette politique de formation a pourtant rencontré un grand succès puisque certaines régions s'y sont associées dans leur contrat de plan. Il est d'autant plus regrettable qu'elle ne se soit pas accentuée que le commerce extérieur est aussi une question de culture.

Un mot sur la C.O.F.A.C.E. Je me félicite des modifications apportées aux statuts de cet organisme qui sera ainsi mieux à même d'affronter ses concurrents lors de l'ouverture du grand marché européen. Je m'interroge pourtant, monsieur le ministre, sur le recours aux procédures de consolidation par la B.F.C.E. qui refinance ainsi par l'emprunt certaines dettes impayées.

M. François d'Aubert. Tout à fait !

M. Francis Saint-Ellier, *rapporteur pour avis.* Un pays incapable de payer ses dettes aujourd'hui sera-t-il capable de mieux les payer dans quelques années ? N'y a-t-il pas là un pari difficile à tenir, voire un petit artifice comptable qui nous mène tout droit vers un problème à l'avenir ?

Au travers de la réforme que vous avez entreprise à la C.O.F.A.C.E., on voit bien qu'il faut absolument réorienter nos procédures d'aide au commerce extérieur. A partir du moment où il va falloir en 1993 affronter un secteur concurrentiel où nous ne serons plus protégés, il conviendra de réfléchir à des modes de privatisation de certains organismes concourant à la politique d'aide de l'Etat au commerce extérieur.

La structure gouvernementale choisie par Mme le Premier ministre montre bien le peu de cas que l'on fait de notre commerce extérieur – ou, devrais-je dire, le plus grand cas, malgré votre budget, puisque s'en occupent Mme le Premier ministre, M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur !

On vous a dit vouloir faire un MITI à la française. Certains ont parlé de Mélange Intéressant Très Inefficace. Je souhaite, monsieur le ministre, que l'efficacité d'un tel rassemblement nous soit démontrée dans les mois à venir.

Je suis en effet inquiet pour notre commerce extérieur. La commission de la production et des échanges semble l'être moins puisqu'elle a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, je vais aller aussi vite que possible, mais je considère que c'est une honte que la commission des affaires étrangères ne puisse disposer que de cinq minutes pour émettre son avis. Voilà qui donne une idée de la valeur que l'on accorde au Parlement ! Les parlementaires ne peuvent actuellement contrôler que 5 p. 100 du budget de la nation. Les trois quarts des budgets sont réservés. Je me demande à quoi nous servons encore et je tenais à le dire publiquement.

Malgré tout, je vais donc essayer, dans le bref temps de parole qui m'est imparti, de rapporter l'avis de la commission des affaires étrangères sur le commerce extérieur de la France.

Dans un environnement international en mutation rapide, où les positions acquises sont continuellement remises en cause, comment la France peut-elle parvenir à équilibrer ses comptes extérieurs ? Comment peut-elle générer 50 milliards de francs d'exportations supplémentaires, ce qui lui permettrait de s'affranchir de la contrainte extérieure ? C'est le problème.

Afin de répondre à ces questions, il est nécessaire d'évaluer les forces et les faiblesses de notre commerce extérieur, en s'interrogeant sur les tendances lourdes et en mettant en évidence les évolutions nouvelles.

Il convient ensuite d'examiner comment notre pays peut contribuer à la création d'un environnement favorable au commerce extérieur, tant sur le plan mondial qu'à celui de l'Europe.

Quelles sont, tout d'abord, les tendances lourdes, car certaines forces, certaines faiblesses de notre commerce extérieur sont anciennes ?

L'économie française dispose d'un certain nombre d'atouts qui lui sont propres et qui perdurent, quelle que soit l'évolution de la construction communautaire ou de l'environnement international : la capacité exportatrice du secteur agro-alimentaire – tous mes prédécesseurs en ont parlé – ; l'existence de grandes entreprises industrielles qui, nous en avons des preuves tous les jours, sont souvent à la pointe de la recherche ; la coexistence d'une production civile et d'une production militaire dans certains secteurs à haute valeur

ajoutée ; l'orientation internationale et l'esprit d'innovation du secteur bancaire ; une adaptation certaine à l'évolution de la conjoncture économique.

Ces atouts, détaillés dans mon rapport, doivent être préservés, d'autant que nous avons aussi des faiblesses récurrentes.

Ces faiblesses sont connues : dépendance énergétique trop forte et peu maîtrisable à court terme, permanence depuis plusieurs années d'un déficit industriel et aggravation du taux de pénétration du marché intérieur ; dépendance trop forte de grands contrats et dynamisme insuffisant du commerce courant ; orientation insuffisante de nos échanges vers la zone Pacifique.

Un équilibre peut cependant être trouvé entre ces forces et ces faiblesses, si nous sommes capables de nous adapter à l'évolution de l'environnement international. Cette adaptation est aujourd'hui possible, car les entreprises françaises ont fait la preuve, depuis quelques années, de volonté et de capacité de tenir compte des mutations de ce marché international. Elle est facilitée par l'apparition de nouveaux comportements qui prennent plusieurs formes : l'internationalisation croissante des entreprises, le recours à la compensation, la multiplication des formations au commerce extérieur, la volonté des collectivités locales de jouer un rôle en faveur de l'exportation.

Cette adaptation sera d'autant plus facile que l'Etat sera capable de défendre des positions claires permettant à la fois de promouvoir nos intérêts nationaux et de contribuer à l'émergence de nouvelles règles internationales et de nouveaux espaces de liberté des échanges, tant au niveau mondial qu'à celui de l'Europe.

Le premier enjeu à court terme, concerne les négociations de l'Uruguay Round qui achoppent actuellement sur plusieurs problèmes : les Etats-Unis, alliés au groupe de Cairns, mettent en cause la politique agricole commune ; les Etats du tiers monde refusent la libéralisation des services.

Sera-t-il possible, dans ces conditions, de conclure le cycle de ces négociations avant la fin de l'année ? S'il est trop tôt pour le dire, plusieurs idées fortes doivent être réaffirmées. Un nouvel accord commercial est utile pour permettre le maintien d'une approche multilatérale des règles applicables au commerce extérieur.

La définition de règles précises permettant de protéger la propriété intellectuelle est nécessaire pour permettre tant la diffusion des progrès scientifiques que la réalisation de transferts de technologies.

Le développement des échanges de services peut avoir un effet d'entraînement considérable sur le commerce international.

Les échéances agricoles mondiales ne peuvent pas être perturbées brutalement sans qu'il en résulte de graves inconvénients. Nous sommes, je crois, tous d'accord sur ce point.

Une position globale et équilibrée doit être atteinte. Mais les Etats-Unis sont à la veille d'élections, qui vont en quelque sorte « ligoter les politiques » sur des positions intransigeantes – j'espère me tromper – alors que l'administration américaine paraît plus ouverte à la recherche d'accords plus équilibrés.

Les Américains, jusqu'à aujourd'hui – peut-être cela a-t-il changé –, font d'un accord sur le volet agricole le préalable à toute issue des négociations et n'entendent pas conclure sur les autres volets, notamment les services et la propriété intellectuelle, qui intéressent au premier chef la France et les Européens, autrement que dans le cadre d'un accord. Il faut pourtant conclure, car un échec signifierait aussi que les Etats-Unis pourraient alors s'engager avec une très grande détermination dans la recherche d'accords bilatéraux ou multilatéraux conclus sélectivement, sur le fondement des intérêts particuliers d'un pays qui demeure la plus puissante nation sur la scène internationale. A terme, et c'est un danger qu'il ne faut pas sous-estimer, ce serait tout le pilier commercial européen qui en serait affecté, jusqu'à remettre en cause l'avenir d'une Communauté européenne dont l'unité serait mise à mal, au point de paralyser toute chance de lui voir jouer un rôle politique majeur. J'espère que les dernières nouvelles de M. Dunckel nous donneront satisfaction. Je suis toutefois très inquiète car j'ai l'impression que l'Uruguay Round sera un désastre – je souhaite de tout cœur me tromper – pour la France et pour l'Europe.

Au-delà de ces négociations, il faut mener avec vigueur la recherche de nouveaux liens entre pays européens. Cette nouvelle architecture européenne repose en matière commerciale sur l'achèvement du grand marché, sur la mise en place de l'espace économique européen, et sur le développement des relations de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. Elle prend la forme d'une harmonisation des règles régissant la libre circulation des biens et des services, d'un soutien actif aux investissements français en Europe, et d'une aide aux pays d'Europe de l'Est.

Quel est, dans ce contexte, l'efficacité de notre politique de commerce extérieur ?

Les crédits du service d'expansion économique à l'étranger ne progressent que de manière symbolique, sinon médiocre. Ce n'est pas votre faute, monsieur le secrétaire d'Etat : c'est un budget de rigueur, et je le regrette. Les crédits mis à la disposition du C.F.C.E. régressent de 0,8 p. 100 et ceux du C.F.M.E. de 3,9 p. 100.

Dans ce contexte de rigueur, complètement déconnecté de l'effort d'exportation et d'adaptation qui est attendu des entreprises, les services extérieurs de la D.R.E.E. sont soumis à une réduction d'effectifs de nos agents sur trois ans, tandis que le plan de fermeture de certains postes est poursuivi. Une évolution semblable est prévue pour les directions régionales du commerce extérieur en 1990, alors que le ministère considère que ces directions « ont un rôle primordial d'orientation et d'animation des organismes s'occupant du commerce extérieur en région dans le cadre de la charte nationale de l'exportation ».

Comment peut-on, dans ces conditions, prétendre que les pouvoirs publics mènent une politique dynamique de soutien aux entreprises exportatrices ?

Seul le changement de structure gouvernementale témoigne de l'intention de donner un souffle nouveau au soutien du commerce extérieur. Mais ce nouveau souffle reste timide, et on ne parle plus de la création de ce « grand ministère » dont on parlait au moment où Mme Cresson est devenue Premier ministre, et je le regrette. Voilà cinq ans que je rapporte ce budget et que je demande chaque année la même chose. Un grand espoir était né pour moi. J'avais pensé : « Enfin, on va faire quelque chose ! »

M. Albert Facon et M. Marc Dolez. En 1986 et 1987 !

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Hélas, j'avais probablement sous-estimé la résistance des finances !

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous avez surestimé Chirac en 1986 et 1987 !

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Une politique plus dynamique serait nécessaire, notamment vis-à-vis des P.M.E. Il serait, à cet égard, souhaitable de porter de 300 à 500 millions de francs le chiffre d'affaires maximum des entreprises susceptibles de bénéficier de l'assurance prospection simplifiée, l'A.P.S., et de prévoir, en ce qui concerne l'assurance prospection normale, l'A.P.N., la possibilité pour les P.M.E. filiales, soit au premier, soit au second degré, de groupes qui entretiennent majoritairement le capital et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards de francs, d'être désormais éligibles à cette procédure. C'est peut-être une façon d'aider.

Il faut aussi utiliser les Codevi, pour améliorer les disponibilités financières des P.M.E. dans leur action internationale, de façon directe ou indirecte.

En effet, il convient de tenir compte de l'évolution actuelle : les entreprises sont confrontées à des bouleversements de plus en plus nombreux, de plus en plus rapides, de plus en plus profonds de leur environnement international. L'Etat – et je le regrette – ne fait manifestement pas le même effort d'adaptation que celui qu'il attend des entreprises. C'est éminemment regrettable.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes un jeune ministre, sympathique,...

M. Jean-Pierre Baeumler. Brillant !

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Brillant ? On verra plus tard ! Pour l'instant, je parle de ce que je vois ! En tout cas, il est sympathique, et donne l'impression de vouloir bien faire...

M. Jean-Pierre Baeumler. Comme tous les ministres !

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* ... et j'en suis ravie pour mon pays !

Vous n'avez pas les moyens de votre politique monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette et je suis désolée de ne pas pouvoir personnellement vous les donner. Mais je tiens à vous dire – c'est tout de même sympathique – que la commission des affaires étrangères a voté vos crédits. Mais, moi, je ne les ai pas votés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Madame le rapporteur, le président de séance a entendu votre appel passionné en faveur de la commission des affaires étrangères, puisque vous avez pu doubler votre temps de parole. *(Sourires.).*

Mes chers collègues, si nous voulons faire l'économie d'une séance de nuit, tous les intervenants devront s'efforcer de respecter leur temps de parole.

Dans la discussion, la parole est à M. Franck Borotra, pour le groupe R.P.R..

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas l'intention de revenir sur les chiffres du budget de l'industrie car ils ont été présentés ce matin et au début de cette séance.

Je dirai d'un mot que votre budget, monsieur le ministre délégué à l'industrie, accentue les orientations précédentes. En retenant une augmentation significative des crédits d'équipement, en particulier en direction des petites et moyennes industries, vous allez dans le bon sens.

M. Jean-Pierre Baeumler. Mais ça commence bien.

M. Michel Destot. Méfions-nous de la suite !

M. Franck Borotra. Quant au budget du commerce extérieur, c'est un budget sans ambition, malheureusement à l'image d'entreprises qui hésitent à s'engager à l'étranger et un budget marqué par l'attentisme d'un gouvernement qui mise sur une reprise américaine aléatoire.

M. Jean-Pierre Baeumler. Ça se gâte !

M. Michel Destot. Il retombe dans les vieilles ornières !

M. Franck Borotra. En réalité, monsieur le ministre délégué à l'industrie, votre budget de l'industrie n'est qu'un des aspects, certes non négligeable, de la politique industrielle. Et c'est sur cette politique industrielle que je souhaite – sans polémique, parce que c'est un sujet grave – m'interroger.

Lors du débat sur le budget de l'industrie, en 1990, nous étions sous le coup de la démission de Mme Cresson du gouvernement Rocard. Elle avait, pour expliquer son départ, plaidé avec conviction pour un grand ministère de l'industrie et du commerce extérieur et demandé un protectionnisme dur à l'égard des importations japonaises, en particulier dans le secteur sensible de l'automobile. Elle avait aussi vertement reproché au gouvernement Rocard l'absence de politique industrielle, en particulier, face aux défis de l'Allemagne.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La constitution d'un puissant ministère de l'industrie et du commerce extérieur,...

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Là, c'est loupé !

M. Franck Borotra. ... est justifiée si l'on veut avoir une véritable politique industrielle.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Absolument !

M. Franck Borotra. Le sort de ce projet a été réglé en un après-midi, lors de la constitution du Gouvernement, le 15 mai 1991. M. Bérégovoy ayant mis sa démission dans la balance,...

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous y étiez ?

M. Franck Borotra. Non, mais il parle, et tout le monde le sait !

M. Bérégovoy, disais-je, a obtenu le rattachement au ministère de l'économie et des finances, non seulement du ministère de l'industrie et du secrétariat au commerce extérieur, mais en plus, en guise de « paquet cadeau » des P.T.T., du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est *Le Canard enchaîné* ou *La Truffe* ?

M. Franck Borotra. Pourtant le ministre de l'industrie, vous le savez bien, n'existe que par l'influence qu'il exerce sur les grands dossiers stratégiques de la politique industrielle. En fait, les moyens financiers qu'il gère sont relativement faibles.

Rattacher une administration de mission comme la vôtre au tout puissant ministère des finances, c'est prendre le risque de l'annihiler. Ce n'est pas votre personne qui est en cause – vous avez montré lors de votre audition par la commission que vous étiez fort compétent. Le Premier ministre avait souhaité soustraire les choix industriels à la logique de l'inspection des finances et elle avait raison.

Aujourd'hui, les priorités concernant la stratégie industrielle et la compétitivité des entreprises sont entièrement assujetties aux préoccupations financières. C'est un choix désastreux.

M. Jacques Masdeu-Arus et Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Tout à fait !

M. Franck Borotra. Du reste, Mme le Premier ministre s'en est bien rendu compte, car, pour échapper un peu à la tutelle de Bercy, elle a mis en place à Matignon, autour d'un conseiller spécial, une nébuleuse complexe faite de réseaux d'influence parallèles, de cellules à doubles commandes et de l'énorme appareil des G.E.M. Deuxième choix d'organisation désastreux !

Monsieur le ministre, comme Mme Moreau l'a fait je plaiderai, comme j'ai plaidé l'année dernière, pour un grand ministère de l'industrie, indépendant et responsable !

Mme Louis Moreau, *rapporteur pour avis.* Absolument !

M. Franck Borotra. Je plaide aussi pour l'éclatement de ce monstrueux ministère de l'économie, boulimique, et même un peu totalitaire, qui rappelle les superministères soviétiques...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est excessif !

M. Franck Borotra. ... et dont aujourd'hui même, l'U.R.S.S. ne veut plus. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'en viens à votre politique industrielle. Vous avez affirmé avec force, et Mme le Premier ministre aussi, votre « volontarisme industriel ».

Qu'est-ce qu'une politique industrielle ? C'est la définition claire de priorités industrielles liées à notre souveraineté, par exemple dans le domaine de la défense, de l'indépendance technologique, de la « sécurité d'appro » ou bien à une stratégie de développement économique et de l'emploi.

Quelle peut être la crédibilité d'une politique industrielle quand on constate l'intervention croissante – sans mandat, sans définition politique – de la Commission de Bruxelles dans les dossiers de politique industrielle de la France, sans aucune référence à nos propres intérêts. Je pourrais citer, entre autres, les dossiers de Renault ou des autres entreprises publiques, Air France, le monopole de l'E.D.F.

Disons les choses clairement : dans politique industrielle, il y a le mot politique. Or, ni le traité de Rome de 1957 ni l'Acte unique de 1985 ne prévoient que la France consente la moindre dévolution de cette compétence politique au profit des autorités communautaires. De quelques lignes du Traité, des cohortes de juristes et de technocrates tentent de tirer des conséquences politiques, en profitant de la faiblesse ou de la complicité de certains gouvernements européens. M. Brittan est devenu ainsi un acteur de la politique française et il tranche de nos intérêts ! Qui l'a élu ? Qui le contrôle ? Qui le sanctionne ? Qui lui a donné ce pouvoir ?

Bien sûr, vous avez une certaine responsabilité dans cette situation, en acceptant dans un certain nombre de cas ce que je considère comme inacceptable.

Je voudrais vous en donner deux exemples.

Dans la scandaleuse affaire Aérospatiale - De Havilland, la Commission a pris une décision, tout le monde le sait maintenant, en se fondant sur des critères erronés, qu'il s'agisse des seuils de chiffre d'affaires et de ventes, de la découpe artificielle des catalogues d'avions en tranches arbitraires ou de la situation future du marché. C'est donc une décision politique qui a été prise, s'appuyant sur une conception

fausse de la concurrence, à partir de procédures irresponsables, en particulier en matière de contrôle de fusion et de concurrence.

Au nom de quelle politique une telle décision a-t-elle été prise ? Qui en a décidé ?

Vous aviez annoncé une remise en cause de cette décision mais, semble-t-il, Aérospatiale s'est retirée et l'affaire paraît close. Peut-être pourrez-vous me donner des précisions.

Plus grave encore – est-ce possible ? – est l'accord entre la C.E.E. et le Japon. Monsieur le ministre, quand vous dites qu'un accord est nécessaire, vous avez raison. Sans accord, les conséquences seraient dramatiques pour le marché européen qui serait alors envahi par les importations des pays non constructeurs d'automobiles. Ce n'est donc pas la nécessité de l'accord au niveau de l'Europe que je conteste, ce sont les conditions de négociations de cet accord, son ambiguïté, l'absence de contrepartie, bref, c'est l'absence d'une politique industrielle claire et voulue par l'Europe.

Cette négociation a été menée par des fonctionnaires irresponsables, qui n'ont pas de mandat, je le répète. Ils sont indifférents aux intérêts de l'industrie automobile française et européenne...

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Absolument !

M. Franck Borotra. ... et ils ont une conception fausse, qui n'engage qu'eux, du libre-échange.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis* **et M. Jacques Masdeu-Arus.** Très bien !

M. Franck Borotra. Ce matin, M. Roger-Machart en a parlé. On prend ainsi le risque de sacrifier une industrie à un principe.

L'Europe bureaucratique passe son temps à se donner des contraintes que nos grands concurrents se gardent bien de se donner à eux-mêmes. Les fonctionnaires ont conçu là un accord sans contrepartie, ni commerciale, ni sociale sans réciprocité en termes de « contenu local ». Je suis pour la concurrence, mais à armes égales. Or ce n'est pas le cas. La concurrence à armes égales existe : depuis 50 ans les constructeurs américains se sont, en Europe, totalement intégrés avec un contenu local proche de 100 p. 100. Par inadvertance pour certains, par intérêt pour d'autres, on a pris ici le risque de démanteler l'industrie automobile européenne.

Quant aux conditions de négociations, elles sont marquées de la plus profonde ambiguïté, avec des conséquences prévisibles dramatiques. Ainsi, les deux parties n'ont pas la même interprétation de l'accord, et les Japonais ont en outre des complices en Europe. Il n'existe dans cet accord aucun moyen d'assurer l'étanchéité du marché dans les limites prévues. Aucune définition n'est donnée de la voiture japonaise, ce qui fait qu'on ne sait pas ce qu'il en est des voitures de conception japonaise fabriquées aux Etats-Unis ou ailleurs.

M. François d'Aubert. Très bien !

M. Franck Borotra. Plus grave encore est le problème des transplants. Il suffit de voir ce qui est arrivé aux Etats-Unis où a été conclu un accord de ce type. Aujourd'hui, plus de 50 p. 100 des pièces détachées des transplants aux Etats-Unis proviennent du Japon. Le déficit commercial est passé, en dix ans, de 0 à 11 milliards de dollars pour les pièces détachées. L'université du Michigan prévoit 22 millions de dollars de déficit sur les pièces détachées liées aux transplants.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* C'est tout à fait vrai !

M. Franck Borotra. Bien entendu, ces pièces détachées importées sont celles qui ont la plus haute valeur ajoutée. Le processus est clair : il a pour conséquence une perte de compétitivité de l'industrie nationale des pièces détachées et donc un affaiblissement qui aujourd'hui la met en péril, qui met du même coup en péril l'industrie automobile nationale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Le président des Etats-Unis, qui est libéral, en est si conscient, qu'il a affirmé publiquement la nécessité pour le gouvernement des Etats-Unis d'intervenir.

Or, je le crois, nous nous engageons dans la même voie et au bout du compte nous mettons en cause le secteur de la production automobile nationale.

Je ne ferai qu'évoquer la prétention de M. Brittan de remettre en cause le monopole de l'énergie sans en référer aux gouvernements des Douze. Prétention inacceptable ! Je sais, du reste, que vous êtes de cet avis et que vous avez contesté la procédure de l'article 90, paragraphe 3, du traité de Rome. Il est exclu, à nos yeux, qu'un aménagement du monopole d'E.D.F.-G.D.F. puisse intervenir sans que le Parlement français soit consulté.

En fait, nous sommes dessaisis de nos propres choix industriels, comme mécaniquement, par inertie. Pourtant, on ne peut à la fois revendiquer le "volontarisme industriel", et abandonner ses responsabilités au profit de fonctionnaires sans légitimité, sans contrôle, et qui, en réalité – je vous dis ce que je pense – ne veulent même pas de politique industrielle européenne.

Il faut, dans le domaine industriel, lever les ambiguïtés qui subsistent autour des notions du Marché commun et de Grand marché. Et, pour lever ces ambiguïtés, il n'y a qu'une méthode : il faut un nouveau traité, un traité pour le domaine industriel, comme on en souhaite un en matière monétaire.

En troisième lieu, je souhaite évoquer les dangers de la stratégie de financement des entreprises publiques marquée par des ambiguïtés. Quand la conjoncture est bonne, tout va bien. En 1989, les entreprises publiques faisaient 32 milliards de profits. En 1990, elles n'en faisaient plus que 13 milliards, dont 10 milliards pour le seul groupe Elf. C'est quand la conjoncture est mauvaise, qu'apparaissent les problèmes, en particulier les besoins en capitaux.

L'Etat n'a plus d'argent. Les 5,6 milliards de dotations publiques ont été affectés au plan sur l'emploi. Alors commence le temps des acrobaties et on assiste à un étonnant ballet, apparemment improvisé, désordonné, et, monsieur le ministre, dangereux. Certaines des méthodes utilisées font courir des risques à ces entreprises.

Première méthode : l'Etat peut être tenté de s'emparer subrepticement des réserves des entreprises. Il paraît, par exemple, que les conseillers du Premier ministre ou de Bercy s'intéressent à la Cogema qui a constitué pour 6 ou 7 milliards de francs de réserves pour financer exclusivement le démantèlement et la décontamination des installations en fin de cycle industriel. Venir directement ou indirectement toucher ou contester l'existence et le maintien dans l'entreprise de ces réserves serait un procédé scandaleux.

La deuxième méthode est la privatisation partielle des actifs des entreprises publiques. Comme M. Roger-Machart, je pense qu'il faut être cohérent en la matière. Si vous considérez que les entreprises peuvent être dénationalisées, allez jusqu'au bout de la dénationalisation de celles qui sont dénationalisables. Mais n'envisagez pas, dès le départ, de limiter à 50 p. 100 la privatisation. Car en fonction de l'évolution de la conjoncture, ce pourcentage passera à 60, puis à 70. Vous imaginez bien comment cela se terminera...

Le troisième processus, c'est l'intervention croissante des investisseurs publics – assurances, banques nationalisées, Caisse des dépôts – dans le secteur industriel public. Entre 1988 et 1990, l'Etat a doté en capital les entreprises publiques pour 19 milliards de francs. Dans la même période, 46,5 milliards de francs étaient apportés aux entreprises publiques par transfert de titres d'une nationalisée à une autre nationalisée. Un jour, le Crédit lyonnais intervenait dans Usinor, le lendemain dans Rallye, pas encore nationalisée, dans l'immobilier, dans le cinéma, pendant que la B.N.P. intervenait dans Air France.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Borotra.

M. Franck Borotra. Je demande votre indulgence, monsieur le président, le sujet le mérite.

M. le président. Je crois avoir déjà fait preuve d'indulgence, mon cher collègue.

M. Franck Borotra. Ainsi ces établissements bancaires et d'assurances s'installent dans un rôle de soutien, de restructuration, intervenant à la place de la puissance publique, bref, ils jouent le rôle de banques publiques d'affaires.

www.luratech.com

Que l'on me comprenne bien : ce n'est pas une voie nécessairement mauvaise. Du reste, le processus touche, à un degré moindre, les banques privées, et il s'accompagne pour les entreprises d'autres apports extérieurs d'origine industrielle. Ce n'est donc pas cela que je mets en cause. En réalité, cette évolution pose une autre question : au nom de quoi, avec quelle garantie les institutionnels engagent-il l'argent des déposants et des assurés ? Pour quelle stratégie ? Sous la direction de qui ? On a trop souvent le sentiment qu'on pare au plus pressé et que se tisse le filet de l'étonnant capitalisme de l'économie mixte.

Pas plus que les commissaires européens n'ont mandat pour trancher des affaires industrielles de la France, pas plus les présidents du Crédit lyonnais de l'U.A.P. ou de la Caisse des dépôts, sous la coupe du conseiller spécial à Matignon, n'ont pour mission d'assurer l'ordonnancement des restructurations industrielles, sans contrôle, sans transparence, sans sanction. D'autant plus que les moyens ainsi mobilisés ne sont plus disponibles pour les P.M.E. Quand le Crédit lyonnais prend 20 p. 100 de participation dans Usinor, il immobilise 10 p. 100 de ses fonds propres.

J'aurais voulu parler, en terminant,...

M. le président. Veuillez conclure, je vous en prie !

M. Franck Borotra. ... des conséquences du haut niveau des taux d'intérêt sur l'investissement industriel français.

M. Jean-Pierre Baeumler. Sujet important !

M. Franck Borotra. Ces taux sont élevés parce que notre politique monétaire s'est fixé pour seul objectif de suivre le deutsche Mark. Je suis pour le franc fort, naturellement, mais fort grâce à la situation de l'économie. Une politique monétaire qui donne l'apparence de la parité, mais qui porte les taux d'intérêt réels à plus de 6 p. 100, est dangereuse pour nos entreprises car elle porte atteinte à leur capacité d'investissement.

Telles sont, monsieur le ministre délégué, les quelques réflexions que je souhaitais vous livrer. J'ai dû le faire dans un temps si court qu'elles ont pu prendre un aspect caricatural. Mais ces préoccupations sont fondamentales dans la mesure où elles touchent à la politique industrielle de notre pays. Doutant de la véritable volonté industrielle du Gouvernement auquel vous appartenez, le groupe du R.P.R. ne votera pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Mon cher collègue, je n'ai pas voulu vous interrompre !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous auriez dû !

M. le président. Non, mes chers collègues : je pourrais évidemment, dès que le temps de parole est dépassé de quelques secondes, vous rappeler à l'ordre mais ce ne serait pas, selon moi, digne de l'Assemblée nationale.

Je vous demande instamment de vous autodiscipliner et de ne pas suivre l'exemple de votre collègue qui a presque doublé son temps de parole. Croyez-moi ce n'est pas tout à fait normal vis-à-vis des autres.

La parole est à M. Jean-Claude Gayssot, pour le groupe communiste.

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mesdames, messieurs, on ne peut se prononcer sur le budget de l'industrie sans, dans le même temps, porter un jugement sur la politique industrielle à laquelle il est destiné.

Il est vital pour une nation de posséder une industrie forte, solide, moderne, créatrice d'emplois et de richesses, et capable de développer la coopération internationale. Le but d'une politique industrielle ambitieuse devrait être de renforcer la base productrice de notre pays afin qu'il soit en mesure de répondre aux enjeux de notre temps.

Or, au moment même où nous discutons de ce budget, les grands groupes industriels annoncent des dizaines de milliers de suppressions d'emplois.

Franchement, on se croirait aujourd'hui dans un autre monde ! La droite, qui veut aller bien plus loin que vous, a des arguments pour critiquer cette politique. Du côté de la majorité présidentielle, M. Roger-Machart et M. Bataille déclarent que vous êtes un « ministre heureux ». Enfin ! Déjà, en 1985, le Premier ministre d'alors parlait du « sale boulot » qu'il était obligé de faire. Et c'était à propos d'industries qu'il qualifiait de dépassées.

Aujourd'hui, Thomson, Bull, I.B.M., S.M.T.-Goupil, Philips, Télémécanique, G.E.C., Alsthom, S.A.F.T., SPIE-Batignoles, VEV, Valéo, Michelin, Kléber, Chausson, Renault, Peugeot, Citroën, La Française Mécanique, Usinor-Sacilor, la S.M.N., les Charbonnages de France, les Chargeurs textiles, l'Imprimerie François, la P.E.I., Eram, Nestlé, la COGEMA, Aérospatiale, etc.

Un député du groupe socialiste. C'est le Bottin !

M. Jean-Claude Gayssot. Dites-le aux travailleurs concernés !

Bref, toutes ces entreprises organisent des dizaines de milliers de suppression d'emplois et, dans le secteur public, 58 000 suppressions d'emplois sont prévues.

Pourtant, c'est bien souvent au nom de la modernisation de notre industrie, de la place de la France dans le monde, que les gouvernements successifs ont défendu une politique de réduction d'effectifs, de bas salaires, prôné le « tout à l'exportation », fait appel aux capitaux étrangers, orientations qui devaient préparer un avenir meilleur.

Non seulement cela n'a pas été le cas, mais nous avons assisté à un affaiblissement de notre base nationale de production et de création, avec des conséquences graves pour le présent et pour le futur.

Ainsi que M. Bataille le reconnaissait ce matin, 1,5 million d'emplois industriels ont été supprimés depuis 1974, soit le plus fort recul des grands pays industrialisés avec la Grande-Bretagne. Le solde de notre balance est devenu déficitaire pour les produits manufacturés et la facture du déficit industriel civil représente maintenant l'équivalent de celle de l'énergie.

Si la France reste une grande nation industrielle, sa compétitivité a reculé. Elle était à la troisième place pour ce qu'on appelle la production par tête en 1973, talonnant l'Allemagne. Elle est maintenant à la quatrième, et des pays comme l'Italie sont en passe de la rattraper.

Quant à l'appel aux capitaux étrangers, il n'a pas les résultats que vous escomptiez puisque les investissements de firmes étrangères, hors investissements de portefeuille, ont reculé de 20 p. 100 en 1990.

Notre pays a pourtant des atouts réels, à la fois matériels et humains, avec ses salariés de toutes catégories qui ont, collectivement et individuellement, un haut niveau de savoir-faire, mais ces atouts sont gâchés.

Gâchés par le choix exclusif de la rentabilité et du profit.

Gâchés par l'austérité : notre rang a reculé pour les salaires – nous sommes devenus un pays de bas salaires, ce qui a sapé à la fois le marché intérieur et les forces productives.

Gâchés par la dépendance et l'intégration européenne sous domination allemande. Des pans entiers de notre potentiel ont été livrés aux multinationales. Des découvertes faites en France telles que les cristaux liquides, le verre conducteur, le système de vision pour robots, un nouveau type de scanner et bien d'autres encore, sont abandonnées par les entreprises françaises, mais récupérées par les concurrentes d'autres pays.

Gâchés par les choix des groupes français en faveur de l'exportation de capitaux, notamment aux U.S.A., et de la spéculation. De 1985 à 1990, ce sont 460 milliards de francs qui ont été investis à l'étranger. Lorsqu'il y a eu investissement en France, cela s'est fait principalement pour réduire les emplois, non pour développer les capacités de production.

De plus, nos recherches et nos technologies de pointe sont souvent, trop souvent, détournées vers le surarmement et le commerce des armes : 40 p. 100 des effectifs de la recherche industrielle travaillent pour le militaire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Gâchés par la soumission du secteur et des services publics à la recherche de la rentabilité financière, alors que l'essor de notre industrie a été inséparable de leurs réussites, telles que le T.G.V., les programmes énergétiques, les télécommunications, l'aéronautique et l'espace.

Comment voulez-vous que nous approuvions de tels choix ?

Mme le Premier ministre paraissait d'accord en octobre 1990, lorsqu'elle avait démissionné du gouvernement en déclarant : « La France a besoin d'un grand projet industriel. » Elle semblait d'accord en mai dernier lorsqu'elle annonçait sa volonté de « muscler l'appareil productif ».

Mais que valent les mots face aux décisions concrètes ? Plans de licenciements, veto à la relance de la navale, entrée d'une firme japonaise dans le capital de Bull, capitulation – c'est bien le mot qu'il faut employer et non « accord » – devant les exigences japonaises dans l'automobile : c'est la même politique qui continue.

Les prévisions de l'I.N.S.E.E. sur les conséquences de sa poursuite sont noires : baisse de 6 p. 100 pour l'investissement industriel en 1991, 300 000 chômeurs de plus en un an, un déficit de 45 à 50 milliards pour cette année !

Cette politique appauvrit le pays. Seuls les spéculateurs et les profiteurs en bénéficient. Elle est l'une des causes essentielles du mécontentement qui ne cesse de grandir et que de nombreuses luttes unitaires expriment aujourd'hui en France.

Mais votre budget s'inscrit dans cet acharnement à continuer dans la même voie sans issue. Vous mettez en avant l'augmentation de vos crédits. Mais, sans contrôle démocratique de l'utilisation de ces fonds, l'expérience montre qu'ils alimenteront une nouvelle fois les restructurations, les suppressions d'emplois, la spéculation, les exportations de capitaux, au lieu de servir le développement économique et social.

De plus, le budget avalise la reprise du processus de privatisation du secteur public mis en œuvre par la droite...

M. Georges Chavanes. Heureusement !

M. Jean-Claude Gayssot. ... lorsqu'elle était au gouvernement. Et elle en veut davantage ! Ce processus de privatisation offrira au capital privé de vastes parts du patrimoine national et conforter, à l'intérieur des entreprises concernées, la logique du privé.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le budget.

Nous proposons une tout autre politique industrielle, ouverte sur le monde, qui permette de produire et de créer français, afin de répondre avec toute notre originalité aux besoins modernes, dans leur diversité, en favorisant une vie meilleure, plus riche, un travail moins dur et plus qualifié, une activité respectueuse de l'environnement, nous prémunissant contre les risques technologiques.

Nous proposons de stopper tout de suite les plans de suppressions d'emplois et de protéger les salariés contre les licenciements, d'augmenter les salaires – cela doit être possible, un exemple récent et significatif dans le secteur de l'automobile le montre – de reconnaître les qualifications, d'améliorer les conditions de travail et de réduire sa durée.

Notre industrie et notre pays ont également besoin d'un effort de formation considérable à la hauteur des exigences de notre temps, en prélevant 40 milliards de francs sur le surarmement, comme nous l'avions proposé lors de la discussions de la loi de programmation militaire, au lieu de construire des fusées Hadès ou de procéder à des essais nucléaires à Mururoa, et en multipliant par trois les sommes que les entreprises consacrent à la formation.

Une grande ambition industrielle pour notre pays suppose de mobiliser nos atouts au lieu de les casser, de favoriser la coopération en France et au plan international, d'assurer la reconversion et la diversification d'une partie du potentiel de recherche et de production militaire vers le civil.

Une réorientation radicale de l'affectation des ressources est également nécessaire. Ainsi, la taxation des opérations spéculatives rapporterait rapidement 50 milliards qui pourraient servir à mieux indemniser le chômage, mais aussi à doter certaines entreprises publiques de fonds supplémentaires pour la formation et l'emploi, et à accorder des crédits à bas taux d'intérêts pour éviter les licenciements dans les P.M.E. en difficulté.

La mise en œuvre d'une telle politique est inséparable d'une avancée de la démocratie. Cela passe par l'utilisation et le renforcement des droits des salariés, des élus. Cela passe aussi par un secteur public puissant, jouant un rôle nouveau.

Bref, ce que nous vous proposons, c'est une politique de gauche et non la poursuite de celle qui, menée depuis des années, affaiblit la France, ses régions et aggrave le chômage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Jean-Pierre Kucheida. Il va voter pour vous, puisqu'il va avoir la S.E.I.T.A. *(Sourires.)*

M. Georges Chavanes. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce débat intervient à un moment intéressant car la situation économique de la France, de l'Europe et du monde est telle que les entreprises souffrent : la croissance est faible et, hélas, la montée du chômage se poursuit.

L'essentiel pour la France est donc d'organiser la compétitivité de ses entreprises. Nous en avons le plus grand besoin si nous voulons non seulement garder nos parts de marché mais les élargir. Il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour renforcer notre potentiel industriel et nos entreprises : c'est la priorité absolue, tout le monde le reconnaît ici.

En examinant votre budget, monsieur le ministre, que constatons-nous ?

D'abord, on peut reconnaître, ainsi que certains orateurs l'ont fait avant moi, qu'un bon nombre de vos orientations vont dans le bon sens.

Ainsi, le soutien à la recherche industrielle est important et il convient de le développer comme vous l'envisagez. Le soutien à l'innovation – et le rôle de l'A.N.V.A.R. dans ce domaine est essentiel en France, notamment pour les petites entreprises – permet aux entreprises de préparer l'avenir, d'organiser leurs recherches et leur développement et de mener des actions de marketing qui sont capitales.

Votre plan pour les P.M.E., incontestablement courageux, fort et efficace, était attendu par les entreprises : il a le grand mérite d'être très complet et notamment de placer la France parmi les pays d'Europe qui sont en tête en matière de réduction d'impôt sur les sociétés. Cela permet aux entreprises d'investir et d'augmenter leurs fonds propres, ce qui est la clé de leur avenir. A l'évidence, telle était la direction à prendre pour éviter des drames économiques. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces orientations.

Malheureusement, d'autres décisions sont prises, pas dans votre budget mais dans un budget très prés du vôtre, je veux dire au ministère des finances et du budget, et qui sont sans aucune cohérence avec les vôtres. C'est ce qui nous inquiète. Je ne prendrai que quelques exemples.

Pourquoi avoir décidé rapidement, par une circulaire, d'avancer de dix jours le paiement des charges sociales pour les entreprises dont le nombre des salariés est compris entre 30 et 500 ? Ce sont 17 milliards de francs environ, qu'il faut emprunter, ce qui va entraîner des coûts financiers et des difficultés pour ces P.M.E. ! Je parle des cotisations sociales mais cela concerne aussi les A.S.S.E.D.I.C. Décision très curieuse que l'on ne comprend pas !

De même, pourquoi le fonds de compensation de la taxe professionnelle a-t-il été en partie supprimé ? Pourquoi enlever ainsi 2 milliards de francs aux collectivités locales puisqu'elles seront obligées de récupérer aussitôt l'essentiel de cette somme, notamment par des augmentations de la taxe professionnelle ?

Pourquoi aussi, même si c'est un détail, avoir modifié le système de rachat des entreprises par les salariés ? Jusqu'à maintenant, ils pouvaient les racheter à concurrence de 51 p. 100. Pourquoi, tout d'un coup, passer à 95 p. 100 ?

Et pourquoi – c'est encore plus un détail, mais tout de même bien significatif – avoir supprimé presque complétement la subvention que vous donnez à l'association E.G.E.E. qui permet à des milliers de retraités d'aider les P.M.E. en difficulté ?

Tout cela nous paraît difficile à comprendre ! Au fond, l'industrie avait fait un bon plan, elle avait un bon budget, mais les finances récupèrent de la main gauche ce qui avait été donné de la droite ! C'est tout de même, avouez-le, une politique très peu cohérente !

Cela dit, je voudrais surtout évoquer la question de la restructuration des entreprises et des privatisations.

Le « ni-ni » a disparu et on en est venu à une espèce de dénationalisation rampante à 49 p. 100 à cause d'un blocage idéologique absolument irréaliste. Il n'est pas un industriel qui, dans sa vie, n'ait pas été amené à chercher à prendre une participation financière dans une entreprise. Au début, il prend forcément peu, pour voir, mais la perspective ultime

est évidemment de prendre la majorité un jour. En effet, dans l'industrie comme en politique, il faut avoir la majorité pour exercer le pouvoir. C'est bien évident !

J'avoue que je ne comprends pas comment on peut envisager des privatisations jusqu'à 49 p. 100, jamais au-delà.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Georges Chavanes. Ne pas aller au-delà des 49 p. 100 est totalement irréaliste et n'a aucun sens. Cela peut rendre service éventuellement à de petits épargnants qui décideront d'acheter quelques actions pour placer un peu d'argent, ce qui n'est pas forcément inutile : mais avec cette méthode l'essentiel de la restructuration industrielle sera impossible.

Considérons le cas de Bull. Un Japonais s'y est intéressé, mais il est bien certain qu'il ne s'y intéressera définitivement que s'il a un jour la perspective d'aller jusqu'à 51 p. 100. Il n'est pas possible d'imaginer l'avenir de Bull dans un contexte mondial aussi complexe sans que cette société puisse être sauvée grâce à une organisation, au niveau mondial, de la recherche, du développement de tous les débouchés internationaux. En deux ans, Bull représentera pour le budget de la France un investissement voisin de 8 milliards de francs, surtout pour éponger les pertes. Ces 8 milliards, où les prendra-t-on ? Dans des privatisations partielles ? On prendra donc de l'argent versé pour acheter des actions d'entreprises performantes afin de le donner à des entreprises en difficulté. Autrement dit, c'est la négation de la performance !

Voilà qui nous paraît être une erreur fondamentale ! Quand comprendra-t-on enfin que c'est par des restructurations qu'on assurera la compétitivité de nos entreprises ? Quand comprendra-t-on enfin que la France ne doit pas être le dernier pays d'Europe à accepter que la privatisation dépasse 50 p. 100 ?

M. Gilbert Gantier et M. Franck Borotra. Très bien !

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre, notre groupe attend de vous la réponse que tous les industriels souhaitent, car c'est une obligation pour la France que de s'aligner sur les autres pays d'Europe. Et, j'en suis persuadé, vous partagez cette conviction : si vous acceptiez d'aller, pour les privatisations, du moins pour certaines d'entre elles, au-delà de 50 p. 100, afin de permettre vraiment des restructurations industrielles, nous pourrions envisager de nous abstenir lors du vote de votre budget. Si, au contraire, vous refusez de préparer l'avenir des entreprises, nous serons obligés d'émettre un vote négatif. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Gilbert Gantier. La réponse est connue !

M. le président. Je vous remercie, cher collègue, notamment pour avoir respecté votre temps de parole.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ainsi que cela a déjà été dit, le budget du ministère de l'industrie va bénéficier d'une hausse de pratiquement 5 p. 100 par rapport à 1991 – hausse qui privilégie clairement les dépenses d'équipement, les autorisations de programme progressant de 12 p. 100 et les crédits de paiement de 20 p. 100.

Ces chiffres éloquents soulignent la volonté du Gouvernement de poursuivre l'effort de fond en matière d'investissements au profit de l'industrie française. Nous ne pouvons, bien sûr, que soutenir un tel effort prioritaire pour maintenir la compétitivité de notre technologie, sans oublier l'accompagnement des inévitables mutations industrielles.

Avant d'aborder quelques points plus précis, permettez-moi de vous dire que notre soutien sera d'autant plus acquis que la politique industrielle de la France s'exprimera de façon plus volontaire, plus déterminée. On peut, d'ailleurs, s'étonner que certaines voix s'élevant sur les bancs de cette Assemblée, se montrent très chatouilleuses, très demanderesses d'interventions de l'Etat et qu'elles puissent prôner, par ailleurs, une politique très libérale.

M. Claude Bourdin. Très bien !

M. Michel Destot. Notre pays, vous le savez, a encore un effort considérable à produire. Songeons tout simplement que le poids de l'industrie dans l'économie nationale est de 40,7 p. 100 au Japon, de 39,8 p. 100 en Allemagne et seulement de 29,7 p. 100 en France.

Globalement, l'Europe souffre d'un déficit comparable face aux puissances américaine et japonaise. C'est dire que les demi-mesures, les politiques molles qui se contenteraient de ne jouer que par la bande en n'assurant simplement que l'environnement du secteur industriel, comme on dit, ne sont pas des politiques susceptibles de relever les défis internationaux.

Cela signifie clairement qu'il faut des investissements publics aussi massifs et aussi concentrés que possible sur les secteurs les plus structurants pour l'avenir économique du pays. A mes yeux, l'énergie et l'électronique doivent être mis en avant.

Cela signifie qu'il faudra faire des choix, établir des priorités. Pourra-t-on investir et s'investir avec la même intensité dans tous les secteurs à la fois : l'électronique, l'informatique, l'énergie, l'espace, les télécommunications, les transports, l'aéronautique, l'automobile, l'agro-alimentaire, le textile ? Ce n'est pas sûr. Il faudra avoir le courage de le dire. Le niveau des efforts financiers à consentir obligera, à coup sûr, à des choix, certes difficiles, mais inévitables à long terme, et à l'ardente obligation de l'engagement européen.

Dernière remarque liminaire, monsieur le ministre délégué à l'industrie : la tâche qui est devant nous est considérable. Elle nécessite une mobilisation de tous : industriels, partenaires sociaux, Gouvernement, administrations, collectivités territoriales et, bien sûr, représentation nationale.

Il n'y a pas si longtemps, vous étiez un des nôtres, président de la commission des finances, soucieux du respect des règles démocratiques.

La discussion de votre budget est donc, pour moi, l'occasion de vous redire ce qui est, je crois, le souhait de l'ensemble de mes collègues parlementaires : être tenus informés en temps réel des initiatives gouvernementales. La pratique du secret doit exister dans certains cas, ce n'est pas douteux. Mais ces cas sont très rares. Aussi, il me semblerait opportun, démocratique et je dirai efficace que toute décision importante du Gouvernement en matière d'aide, d'investissement dans tel ou tel secteur industriel – je pense aux efforts consentis hier en faveur des entreprises Thomson, Bull ou Air France – fasse l'objet d'information de la représentation nationale, par exemple par l'intermédiaire des commissions compétentes, et ce avant toute annonce publique. Merci d'avance de votre compréhension sur ce point, qui est beaucoup moins formel qu'il n'y paraît.

Venons-en à présent aux dossiers qui me semblent les plus importants.

La filière électronique tout d'abord. J'y ai fait allusion dans mon propos introductif. Nombreux sont ceux qui, en France comme ailleurs en Europe, et même aux Etats-Unis aujourd'hui, tirent la sonnette d'alarme devant la menace japonaise. Chacun a bien en tête la gravité, à tous les sens du terme, de la situation face à un Japon qui a lancé son plan de développement depuis quarante ans avec la vigueur et la détermination tenace qu'on lui connaît. La restructuration des industries européennes de technologie de l'information est lente, hésitante et, pour tout dire, à mes yeux un tant soit peu désespérante.

Or tous les experts s'accordent à penser que, faute d'une restructuration majeure de l'industrie européenne, d'une planification du marché européen sur une période longue – disons de dix à vingt ans – d'un financement nécessairement public et très conséquent, le pronostic suivant pourrait être plus que certain : d'abord l'industrie européenne des semi-conducteurs disparaîtrait au cours des cinq années à venir ; ensuite, cette disparition entraînerait dans sa chute l'ensemble des secteurs de l'industrie des techniques de l'information, dont quelques-uns seront même complètement rayés d'ici à la fin de cette décennie. Il faut échapper à un tel destin, et, pour cela, fournir un effort considérable.

L'Europe doit comprendre qu'il lui faut développer son marché en se servant de la recherche et du développement, et non pas le contraire.

S'agissant des composants, le Grenoblois que je suis ne peut que se réjouir de l'excellent travail effectué par le Commissariat à l'énergie atomique et France Télécom à travers le L.E.T.I. et le C.N.E.T.

Mais cette activité de recherche et de développement n'a de sens que si elle est soutenue, voire amplifiée. Rappelons qu'il s'agit d'un montant d'environ 500 millions de francs, ce qui n'est pas rien. Mais il faut rapprocher cela du marché industriel potentiel des composants, qui s'élève à environ 40 milliards de francs. Ainsi, la part de recherche et de développement est inférieure à 2 p. 100, ce qui n'est pas exorbitant.

Mais cette activité de recherche et de développement n'a de sens que si elle trouve, en aval, des perspectives de développement industriel à la hauteur des enjeux. Pouvez-vous nous rassurer, monsieur le ministre délégué, à quelques jours de votre visite en terre dauphinoise ?

Le dossier du C.E.A. a été évoqué notamment dans le cadre de l'examen du budget de la recherche. C'est bien normal puisque le C.E.A. a une cotutelle avec la recherche, l'industrie et même la défense nationale. Nous avons pu constater, malheureusement, que son budget – part civile et part militaire – a subi depuis quelques années une évolution décroissante. La situation est sérieuse.

Nous sommes entrés, à mes yeux, dans une zone difficile : on risque d'aboutir à l'abandon de pans entiers de programmes de recherche et à la démobilisation des équipes. Je suis de ceux qui pensent qu'on ne peut sacrifier un potentiel aussi considérable constitué au fil de quarante-cinq années. Le C.E.A.-Recherche est un ensemble. La recherche fondamentale, c'est la base ; on ne peut y renoncer. Le nucléaire, c'est le noyau dur, l'identité même de l'établissement. Et je crois savoir, monsieur le ministre délégué, que vous y êtes très attaché.

Quant à la diversification, avec les sciences du vivant, avec l'électronique, dont je parlais tout à l'heure, avec les matériaux nouveaux, c'est la traduction en termes valorisants pour notre propre industrie des activités du C.E.A. Aussi, plutôt que de renoncer à choisir ou – ce qui serait bien pire – de choisir négativement, je vous proposerais volontiers, comme je l'ai fait il y a deux jours à votre collègue de la recherche, un pacte en quatre points.

Premier point : tourner la page de 1992 et commencer tout de suite à travailler pour 1993 sur la base d'un budget en augmentation de 1 p. 100 en francs constants.

Deuxième point : accepter un réexamen complet du paysage de la recherche en France en mettant à plat programmes et moyens, mais pour tous les grands organismes de la recherche en France : C.N.R.S., C.N.E.S., I.N.S.E.R.M., I.N.R.A., B.R.G.M., et, bien sûr, C.E.A.

Troisième point : réfléchir au renouvellement des grands équipements du C.E.A. Je n'en citerai que trois : Saturne à Saclay, Siloé à Grenoble ou le prototype à terre à Cadarache.

Quatrième point : trouver un nouvel équilibre entre C.E.A.-Recherche et C.E.A.-Industrie, équilibre qui ne mette pas en péril l'avenir de la recherche dans ce secteur, tout en laissant aux industriels, en particulier à la Cogema et à Framatome, les moyens de leur développement autonome.

Notre pays dispose dans ce domaine d'outils puissants et performants, enviés dans le monde entier. C'est une chance qu'il nous faut savoir épanouir. Cela contribuera aussi au renforcement de notre commerce extérieur. Nous y viendrons tout à l'heure.

Est-il trop tôt, monsieur le ministre, pour nous communiquer vos intentions dans ce domaine, en fonction des résultats de la mission Hirel, que vous avez vous-même commandée ?

Deux mots sur l'énergie et E.D.F.-G.D.F., car le moment est arrivé de réfléchir à l'avenir de cette grande entreprise publique. Mon collègue Christian Bataille l'a évoquée et je voudrais poursuivre en essayant de dire qu'il nous faut placer le débat sur des bases plus positives que celles que nous proposent certains eurocrates.

Pour faire court, il me semble important que la notion de service public, d'un service public moderne et performant, soit réaffirmée, alors que certains voudraient nous entraîner sur le terrain de la polémique « monopole ou non monopole ». Faisons avancer le débat en cherchant à soutenir E.D.F.-G.D.F. sur la voie d'abord de l'amélioration constante de la qualité des prestations fournies au public, aux collectivités, aux entreprises, et ensuite, du souci de la qualité des rapports humains au sein de l'entreprise, souci social et économique, de la nécessaire dimension européenne que doit se donner désormais l'entreprise, enfin des perspectives internationales de son action, sachant qu'à travers E.D.F. c'est un pan entier de l'industrie française du secteur de l'énergie, grands groupes comme P.M.E.-P.M.I., qui peut et doit être tiré en avant.

Nous savons que nous disposons avec E.D.F. d'un outil assez remarquable et d'ailleurs assez remarqué dans le monde entier. Il me semblerait bon que la représentation nationale – cela a été dit également par d'autres collègues – soit associée de près et dès maintenant à cette nécessaire réflexion prospective.

Nous n'avons pas fait beaucoup état de l'environnement dans nos interventions, les uns et les autres. Pourtant, c'est un secteur important qui concerne aussi le ministère de l'industrie.

En abordant ce domaine, c'est, pour moi, l'occasion, monsieur le ministre, d'évoquer le sort de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dont vous assurez la cotutelle avec vos collègues de l'environnement et de la recherche. Chacun a en tête les difficultés qui présidèrent à son lancement définitif, les problèmes de localisation ou de délocalisation – on ne sait plus comment dire –, la question des effectifs, celle des moyens financiers nécessaires. Sur tous ces points, des préoccupations fortes demeurent. Pouvez-vous nous rassurer, monsieur le ministre ?

Mais au-delà du problème spécifique de l'A.E.M.E., j'aborderai le dossier des déchets industriels, que j'ai eu l'occasion d'étudier au cours de la mission que m'a confiée l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

C'est une question à la fois importante et difficile. Difficile car il faut remonter la pente de la crédibilité face à une population et à des élus locaux qui se montrent réservés, voire hostiles, à l'installation de nouvelles décharges, pourtant nécessaires, sur leur territoire.

Une crédibilité retrouvée passe, nous le savons, par la résorption des points noirs, ces « bavures » symboles que sont devenues la décharge de Montchanin, le centre de traitement de solvants de Sermaise dans l'Essonne ou les scandales liés au trafic international des déchets toxiques.

Il faut régler en tout premier lieu, monsieur le ministre, le problème de Montchanin. Je vous l'ai écrit. Et nous avons été à plusieurs à le souligner lors du dernier colloque de La Baule. Il y va de la crédibilité de notre industrie. Les solutions existent, mais il manque le financement.

Or, dans ce domaine, une grande entreprise nationale dotée de puissantes assises financières, détient une véritable responsabilité morale. Le Gouvernement, et donc vous-même, monsieur le ministre, devez agir pour débloquer enfin la situation.

Au-delà du règlement du passé – du passif serais-je tenter de dire – il convient, à mon sens, de nous engager dans une politique ambitieuse de gestion et de traitement des déchets industriels.

Dans mon rapport, j'ai avancé l'idée de la construction d'une véritable filière industrielle dans ce domaine : en poussant les industries qui polluent à intégrer la logique de l'écoproduit, à établir des bilans écologiques annuels au même titre qu'elles le font au plan financier ou social, en soutenant, par la recherche en amont et par des moyens financiers à préciser, les opérateurs français en charge de la gestion du traitement et du stockage des déchets.

C'est un enjeu considérable pour la protection de notre environnement, bien sûr, mais aussi pour le développement de notre économie. Les experts s'accordent à reconnaître que le troisième millénaire consacrera 15 ou 20 p. 100 des part de marchés internationaux à ce domaine. La France est bien placée pour tirer son épingle du jeu. Une telle politique mérite donc d'être soutenue.

En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, les mesures annoncées par le Premier ministre dans son discours de Bordeaux et que le Gouvernement est chargé de mettre en musique vont indiscutablement dans le bon sens. Mais on ne rappellera jamais assez que les obstacles, les inerties, les pesanteurs sont nombreux et contribuent à amoindrir la portée du plan engagé.

Pouvez-vous nous dire concrètement, monsieur le ministre, ce que vous envisagez de faire, sur deux points précis, pour « transformer l'essai » ?

Premièrement, celui des termes de paiement : comment s'assurer que le message sur la réduction de la durée effective des règlements passe bien dans les administrations publiques et dans les grandes entreprises ?

Deuxièmement, celui du soutien, de l'accompagnement des banques : que faire pour réellement développer le capital-risque de proximité ? Dans toutes nos circonscriptions, nous sommes interpellés par nombre de chefs d'entreprise, qui nous demandent de jouer les intermédiaires avec les circuits bancaires. Que faire pour décider ce secteur bancaire à investir plus massivement dans les P.M.E.-P.M.I. alors que ces dernières, nous le savons, continuent de manquer cruellement de fonds propres ?

En ce qui concerne le commerce extérieur, je me réjouis, monsieur le secrétaire d'Etat, des progrès accomplis dans ce domaine et des bons résultats rencontrés avec la charte de l'exportation. Les nouvelles directives que vous avez données à la COFACE, notamment au profit des P.M.E.-P.M.I., et non plus seulement à exclusivité des grands contrats, me semblent aller dans le bon sens.

Au-delà de ces bonnes dispositions, qu'envisagez-vous de faire, monsieur le secrétaire d'Etat, pour favoriser le regroupement des P.M.E.-P.M.I. face au marché international afin qu'elles abordent unies, ou en réseau, par domaine d'activités, à l'image de ce qui se fait en Italie par exemple, la concurrence internationale ?

Vis-à-vis des pays de l'Est, pouvez-vous nous préciser les orientations du gouvernement français pour accompagner la pénétration de l'industrie française dans une région qui opère un peu comme un aimant, avec un pôle qui repousse, faute de financement, et un pôle qui attire, par la solidarité ou la culture.

Alors, comment s'y prendre ? Faut-il sélectionner les pays sur des critères de solvabilité relative ? Comment s'appuyer sur les financements de la Communauté européenne ? Faut-il sélectionner les secteurs prioritaires d'une intervention de la France – sûreté nucléaire, formation, agroalimentaire ? Nous vous serions très obligés de nous répondre sur ces orientations.

Enfin, je souhaiterais connaître votre sentiment sur l'idée de la création en France d'une université bilingue, capable d'accueillir des étudiants étrangers au niveau de l'enseignement supérieur. L'enseignement serait dispensé en anglais la première année et se poursuivrait en français au cours des années suivantes. Cette structure permettrait d'éviter que trop de pays n'envoient leurs meilleurs éléments, en tout cas leurs futurs responsables, dans les universités américaines, pour le plus grand profit de l'économie des Etats-Unis. Une telle université, loin d'amoindrir, à mes yeux, les chances de résistance de la langue française, serait au contraire, à terme, en mesure de favoriser le rayonnement de la culture et de l'économie françaises. Qu'en pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, vous qui êtes un artisan bien connu du rayonnement culturel de notre pays ?

M. Guy Bêche. C'est vrai !

M. Michel Destot. En conclusion, mes chers collègues, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, si certains de mes prédécesseurs à cette tribune ont cru bon de critiquer sans trop de discernement *(Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française)*, noircissant à plaisir le tableau,...

M. Gilbert Gantier. Qui n'a pas de discernement ?

M. Michel Destot. ... j'ai préféré quant à moi participer à ce débat en faisant des propositions.

Au total, je le répète, ce budget va dans le bon sens, car il maintient les efforts d'investissement sur le long terme, sans oublier la nécessaire solidarité avec les régions soumises aux reconversions industrielles, C'est pourquoi le groupe socialiste votera sans réserve le budget de l'industrie et du commerce extérieur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gilbert Gantier. Quelle surprise !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour le groupe U.D.F.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de sa nomination au poste de Premier ministre, il y a six mois, Mme Edith Cresson avait affirmé, si j'ai bonne mémoire : « la France doit avoir une industrie aussi forte que celle de l'Allemagne ».

Pour cela, un ministère tentaculaire, qui regroupe le budget, les finances, l'économie, le commerce, l'artisanat, le commerce extérieur, l'industrie, les P.T.T. – et j'en passe peut-être – a été créé à l'image du MITI japonais, dont la structure est par ailleurs beaucoup plus légère et, par conséquent, beaucoup plus efficace. Mais nous cherchons en vain, pour reprendre les mots du Premier ministre, « l'élan du nouvel impératif industriel ». Des propos fracassants sur les Japonais ont été prononcés, mais les actes apparaissent bien insuffisants pour remédier aux maux dont souffre notre économie.

L'industrie française a, en effet, derrière elle dix ans d'expérimentations socialistes en matière de politique industrielle. Les résultats, il faut le dire, sont accablants : déficit chronique du solde industriel, suppressions d'emplois, recherche insuffisante. Je ne partage donc pas l'optimisme de l'orateur qui m'a précédé.

En dix ans, votre politique industrielle a abouti au paradoxe de la désindustrialisation. Or seuls les pays qui ont conservé un secteur industriel fort ont réussi à vaincre le chômage et à assurer le équilibre commercial. Durant la dernière décennie, notre industrie a perdu 500 000 emplois. Elle accuse, en termes de croissance et d'investissement, un retard vis-à-vis de nos principaux partenaires. Si la fin, en 1984, de la période d'utopie dirigiste a, certes, permis aux entreprises françaises d'améliorer leurs résultats, celles-ci n'en demeurent pas moins très vulnérables. Avec le ralentissement de la croissance, leurs résultats se dégradent de nouveau. Pis, l'investissement industriel baissera de 6 p. 100 en 1991. En dix ans, l'écart d'investissement entre l'Allemagne et la France atteint trente points – et ma source, monsieur le ministre, n'est guère contestable, puisque c'est l'I.N.S.E.E. !

L'insuffisance de l'investissement provoque un déficit commercial structurel. Celui-ci a atteint 50 milliards de francs en 1990, et il s'établira à peu près au même niveau en 1991. Pourtant, aucun choc pétrolier n'est survenu et les importations ne ralentissent que du fait de la faible activité intérieure.

La persistance de notre déficit provient essentiellement de la situation de notre industrie. Ainsi, en moins de dix ans, le solde industriel s'est dégradé de plus de 100 milliards de francs et la part de la France sur le marché mondial des produits manufacturés a régressé de 7,9 à 6,9 p. 100 en d'autres termes, nous avons perdu un point du marché industriel mondial en dix ans.

La Fondation mondiale de l'économie explique l'incapacité des entreprises françaises à développer leurs exportations par leur insuffisante compétitivité. Selon sa plus récente étude annuelle, la France occupe le quinzième rang, loin derrière le Japon, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Suisse, le Canada et dix autres pays. Or, selon le même institut, en 1980, la France se situait au quatrième rang. La Fondation impute ce piètre résultat au dirigisme ambiant, à une fiscalité lourde et archaïque, à une main-d'œuvre mal formée.

M. Jean-Claude Gayssot. Et mal payée !

M. Gilbert Gantier. De 1981 à 1986, les entreprises ont subi une progression des prélèvements obligatoires très supérieure aux moyennes européennes. Elles sont étouffées par des taux d'intérêts réels élevés. La dernière baisse, d'un quart de point, ne modifie pas leur situation puisque l'inflation a diminué d'autant.

La vérité, hélas ! monsieur le ministre, c'est que les placements financiers demeurent, chez nous, plus rentables que l'investissement industriel.

M. Guy Bêche. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Afin de sauvegarder leurs marchés, les entreprises sont obligées de verser des salaires plus faibles que leurs concurrentes étrangères. On l'a bien vu ces jours derniers avec la forte hausse des salaires intervenue chez Volkswagen. Mais ce choix forcé n'est pas sans incidence sur la nature, sur la structure et sur la qualité de la production. L'industrie française a dû opter, hélas ! pour des produits à faible intensité technologique.

Je ne peux terminer ce bilan désastreux sans parler, bien entendu, de la dégradation de l'emploi : près de 2 800 000 chômeurs en septembre. L'industrie française perd

de nouveau des emplois au moment même où l'industrie allemande en crée. Certains pronostiquaient un affaiblissement durable de l'Allemagne du fait de la reconstruction des *Länder* issus de l'ex-R.D.A. Mais, un an après, que constate-t-on ?

L'économie allemande a enregistré une croissance de plus de 4 p. 100 et elle a créé plus d'un million d'emplois, l'inflation en Allemagne reste contenue autour de 4 p. 100 – guère supérieure à la nôtre – et le déficit commercial n'a duré que fort peu de temps.

Devant un tel tableau, une action rigoureuse aurait dû être engagée. L'incorporation de votre ministère au sein de la pieuvre de Bercy aurait dû provoquer un électrochoc.

M. Guy Bêche. Si vous étiez ministre, vous ne diriez pas ça !

M. Gilbert Gantier. J'espère ne pas assister à un naufrage ! Je sais que ce n'est pas avec 18 milliards de francs que dix ans d'erreurs socialistes pourront être corrigées, je ne souhaite d'ailleurs nullement un budget de l'industrie ventripotent qui ne servirait qu'à étatiser encore davantage notre économie. Ce qu'il faut, avant tout, c'est créer un environnement favorable au développement des entreprises françaises.

A cet égard, je me félicite du plan P.M.E., mais je désapprouve son système de financement ; après la péréquation intercommunale, vous inventez la péréquation interentreprise. Les grandes, présumées riches, doivent payer pour les petites, supposées exploitées.

En outre, ce plan ne permettra pas, à lui seul, de vivifier notre tissu industriel. La France ne compte en effet que 9 000 petites et moyennes entreprises contre 16 000 dans la seule ex-Allemagne de l'Ouest. Nos P.M.E. souffrent des mêmes maux que les grandes entreprises, mais avec une acuité plus forte.

Pénalisées par le poids tant financier qu'administratif des prélèvements obligatoires, nos P.M.E. ne sont pas suffisamment soutenues par les banques, dont les disponibilités doivent en priorité pallier la défaillance de l'Etat actionnaire auprès des entreprises publiques. Elles souffrent également d'une spécificité bien française et bien regrettable : le crédit interentreprise. Les délais de paiement excessifs provoquent des charges de trésorerie considérables et incitent au non-paiement. Ainsi, 50 milliards de francs – la somme est énorme – sont classés chaque année « impayés » du fait de cessations d'activité avant règlement. Les petites entreprises sont obligées d'en assumer la charge.

Pendant de nombreuses années, votre politique industrielle s'est confondue avec la politique du seul secteur public. En 1981, le secteur public constituait, comme le disait à l'époque M. Pierre Mauroy, la « pierre angulaire » de votre politique. Aujourd'hui, il sert à financer vos fins de mois difficiles. Vous avez généralisé la procédure du brigandage budgétaire. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François d'Aubert. Tout à fait !

M. Guy Bêche. Quel excès de langage !

M. Gilbert Gantier. Vous avez commencé avec la Caisse des dépôts et consignations et vous avez poursuivi avec les Télécom et avec E.D.F.

M. Michel Destot. On se noie dans l'excès !

M. Gilbert Gantier. A ce sujet, je vous signale que le tribunal de Paris vient opportunément de vous rappeler que vous ne pouviez pas faire n'importe quoi.

Ainsi, le Gouvernement souhaitait, avant même la fin de la présente année, avant même que les comptes ne soient certifiés, prélever 500 millions de francs sur E.D.F. Le tribunal a jugé cette pratique illégale. J'ajoute que l'on peut se demander s'il est normal qu'une entreprise dont l'endettement dépasse 230 milliards de francs et qui a enregistré des pertes importantes lors de ses trois derniers exercices – elle atteindra peut-être l'équilibre cette année – soit ainsi mise à contribution par son tuteur abusif.

Au total, les prélèvements sur les entreprises publiques, qui peuvent être estimés à 30 milliards de francs pour la seule année 1991, sont d'autant plus impardonnables que les groupes publics annoncent des résultats en baisse : en 1990, Bull a perdu 6,8 milliards de francs ; Air France, Thomson et le secteur audiovisuel ont également annoncé des pertes importantes.

Dans ces conditions, votre fringale de prélèvements sur ces entreprises apparaît tout à fait inopportune !

Pour masquer ces tristes réalités, vous mettez en avant les réalisations les plus exemplaires du secteur public : le T.G.V., Airbus, Ariane. Nous nous réjouissons avec vous de ces succès, mais permettez-moi de vous rappeler que tous résultent de programmes décidés avant 1981, programmes que vous aviez souvent critiqués d'ailleurs. A l'inverse, nous cherchons vainement la trace des programmes que vous avez lancés. Se résumeraient-ils aux grands chantiers médiatico-culturel de M. le Président de le République ?

Par votre dirigisme, vous avez tué l'innovation. Mme Edith Cresson a indiqué, il y a quelques mois, que « l'Etat doit en échange de l'aide qu'il apporte aux sociétés y voir très clair dans leur stratégie et remplir pleinement sa fonction d'actionnaire ». Or l'Etat, qui n'est plus en mesure d'assurer financièrement son rôle d'actionnaire, continue abusivement à intervenir dans la direction des entreprises publiques et joue, je viens de le montrer, plus que jamais les pique-assiettes.

Cette tutelle est pourtant de moins en moins bien supportée par les dirigeants des entreprises publiques. Ainsi M. Henri Martre, P.-D.G. d'Aérospatiale, a dénoncé, dans l'émission « L'Heure de Vérité » du 27 octobre, le comportement de l'Etat actionnaire. Il a notamment critiqué le processus de nomination des dirigeants qui intervient tous les trois ans et qui n'obéit pas seulement à des considérations économiques ; il obéit aussi, vous le savez aussi bien et peut-être même beaucoup mieux que moi, à des considérations personnelles. On donne des abbayes aux bons amis !

M. Guy Bêche. Et vous, en 1986 ?

M. Gilbert Gantier. Seule une privatisation à 100 p. 100 permettra à ces entreprises de se développer convenablement. Et je rejoins là mon collègue Chavanes. Les cessions partielles d'actifs, auxquelles vous vous êtes résignés par obligation financière, ne répondent en rien à ces objectifs.

Vous limitez, en effet, le principe de la cession à 49 p. 100 du capital et vous conservez ainsi le pouvoir de nomination des dirigeants et celui de contrôle de l'entreprise. Grâce à vous, l'économie mixte, qui est récusée par tous et en tous pays, parce qu'elle y a fait faillite, pourra survivre chez nous. Mais comment trouverez-vous des actionnaires qui accepteront de siéger dans des conseils d'administration sans posséder de réels pouvoirs si ce n'est en bradant les actifs ?

Au surplus le décret du 4 avril 1991 prévoit que les prises de participation dans les entreprises publiques doivent être subordonnées à « une alliance stratégique ». Les partenaires sont ainsi choisis de manière discrétionnaire par le ministre de l'économie et des finances. Les opérations actuellement réalisées ont essentiellement abouti à des croisements entre entreprises publiques.

Le Crédit lyonnais est entré pour 20 p. 100 dans le capital d'Usinor Sacilor, la B.N.P. est entrée dans le capital d'Air France. Ce Monopoly public effectué en dehors de tout contrôle parlementaire tient-il réellement compte de l'intérêt des entreprises et de l'intérêt général ? J'en doute.

Je voudrais maintenant aborder le sujet délicat de nos échanges extérieurs.

La politique que vous menez vis-à-vis du Japon est ambiguë. Aux propos souvent véhéments tenus par Mme le Premier ministre ont succédé des actes d'une autre nature. Fallait-il s'en prendre aux Japonais au moment même où Bull négociait l'entrée de NEC dans son capital ? Cette alliance n'a-t-elle pas été retardée inutilement, compte tenu de la complémentarité de ces deux sociétés ? La société Bull, qui dans la crise mondiale de l'informatique opère une mutation courageuse pour arriver à équilibrer ses comptes fin 1992, devait-elle être la victime de propos irresponsables ?

Il faut par ailleurs insister sur les dangers évidents de l'accord C.E.E.-Japon intervenu dans le secteur de l'automobile. La valeur juridique de cet accord apparaît, d'ailleurs, bien douteuse. Cet engagement, qui n'impose aucune réciprocité de la part des Japonais, ne représente, en somme, que quelques notes signées au bout d'une table, une déclaration d'intention unilatérale. Peut-on raisonnablement lier l'avenir d'un secteur essentiel de notre économie au respect de documents aussi évanescents ?

Nous connaissons tous les critiques que M. Calvet porte sur cet accord, mais il n'est pas le seul. Vous avez sans doute lu l'interview du président de B.M.W. qui admet aujourd'hui

que les Japonais ne respectent pas les règles de l'économie de marché. Il dirige pourtant une des rares firmes occidentales qui ait réussi à s'implanter au Japon.

Ce prétendu accord prouve, une fois de plus, l'absence de politique industrielle et commerciale de la Communauté. Il est grave que la survie de milliers d'emplois soit décidée dans de telles conditions de légèreté.

Une autre affaire a également prouvé la faiblesse, pour ne pas dire l'inconscience, de la Commission des Communautés dans le domaine industriel. En refusant le rachat de la société canadienne De Havilland par le tandem formé par Aérospatiale et Alénia, la Commission de Bruxelles n'a pas tenu compte des spécificités du secteur aéronautique. Je me demande, une fois de plus, s'il est normal qu'un organe administratif puisse prendre des décisions de caractère régalien sans aucun contrôle démocratique. Je me demande s'il est convenable que les caprices de Sir Leon s'imposent à douze nations encore souveraines.

Et pour mesurer l'inconséquence des décisions de la Commission, rappelons qu'elle subventionne grassement pour plus de 4 milliards de francs la construction au Portugal d'une usine de l'Américain Ford, allié à un constructeur européen, pour fabriquer quelque 200 000 exemplaires d'un véhicule qui sera le concurrent direct de la Renault Espace.

Cette absence de politique industrielle et commerciale à l'échelle de l'Europe, à quelques mois du Marché unique, constitue une aberration que vous ne devez pas supporter.

De même, il est question, nous dit-on, que la Commission institue une taxe sur l'énergie « pour des raisons écologiques ». Mais la France, qui a été à l'avant-garde dans le domaine de l'énergie atomique et dont les centrales nucléaires produisent les trois quarts de notre électricité, sera-t-elle pénalisée de la même façon que les centrales d'Allemagne de l'Est qui empoisonnent l'atmosphère ? Faut-il surtaxer une énergie « propre » pour faire plaisir à des technocrates irresponsables – au sens constitutionnel du terme, bien entendu ? Je crains que les récents propos du ministre de l'environnement ne soient à l'image de la mollesse du Gouvernement, lorsqu'il s'agit de défendre notre industrie.

Avant de conclure, je voudrais consacrer quelques mots au règlement du contentieux qui opposait les gouvernements français et iraniens au sujet d'Eurodif. Cet accord, que le Parlement ne connaît pas puisqu'il est destiné à rester secret, soulève de multiples questions. Je n'aborderai pas celles qui concernent la défense et la politique étrangère et qui touchent aux problèmes essentiels liés à la dissémination de l'arme nucléaire et à la caution morale que le Gouvernement semble accorder à un régime sur lequel pèsent de lourds soupçons en matière de terrorisme, et tout récemment encore à propos de l'assassinat de Chapour Bakhtiar.

M. François d'Aubert. Très juste !

M. Gilbert Gantier. Je m'en tiendrai aux aspects purement économiques du dossier, sur lesquels je ferai deux remarques.

Premièrement, l'incertitude demeure quant à la portée des engagements financiers souscrits par la France. Le chiffre de 7 milliards de francs, pourtant considérable, paraît être un minimum. Est-il compensé, au moins partiellement, par l'indemnisation de la France pour les contrats interrompus par la révolution islamique et dont certaines sociétés ou la COFACE ont fait les frais ?

Deuxièmement, l'Iran demeure actionnaire d'Eurodif à hauteur de 10 p. 100 du capital. La France entend-elle dans ces conditions maintenir cette structure et honorer le cas échéant les contrats d'enlèvement d'uranium enrichi dont l'Iran pourrait être bénéficiaire ?

M. François d'Aubert. Très bonne question !

M. Gilbert Gantier. Ces questions sont restées sans réponse.

Pour conclure, je tiens à affirmer qu'une autre politique industrielle est possible et souhaitable. Les entreprises, pour se développer et pour exporter, réclament un environnement favorable.

Le Conseil économique et social a souligné dernièrement la fragilité des entreprises françaises, qui manquent cruellement de fonds propres si on les compare aux entreprises étrangères avec lesquelles elles doivent se mesurer.

Pour pallier cette faiblesse, la création d'un circuit d'épargne longue est indispensable. Le groupe U.D.F. a proposé l'instauration d'un plan d'épargne en actions et d'un plan d'épargne entreprise de retraite par capitalisation ; il regrette que la commission des finances ne l'ait pas suivi.

Il faut, de plus, simplifier et alléger notre fiscalité, alléger aussi les charges sociales qui pénalisent lourdement nos entreprises, grandes et petites.

Monsieur le ministre, vous êtes allé récemment au Japon. Vous ne pouvez pas ignorer que l'économie japonaise est puissante parce que les Japonais favorisent leur industrie depuis plusieurs dizaines d'années. L'économie allemande, elle aussi, est puissante parce que l'Allemagne a favorisé son industrie, depuis des dizaines d'années.

Pour que la France redevienne une puissance mondiale, pour assurer l'emploi et l'accroissement du niveau de vie de tous les Français, il ne suffit pas de proférer les rodomontades fracassantes du « nouvel élan », il faut franchement aider notre industrie à produire mieux, à produire plus. C'est ce que l'actuelle opposition s'emploiera à faire lorqu'elle reviendra au pouvoir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Baeumler. Ce n'est pas pour demain !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans la sinistrose ambiante, voire dans l'europessimisme qui envahit certains, il est triste de constater que le budget du commerce extérieur, qui n'était déjà qu'un débat d'initiés, devient, cette année, une discussion confidentielle.

Loin du souhait initial de Mme le Premier ministre de créer un MITI à la française, il ne subsiste aujourd'hui que le rattachement du ministère de l'industrie, rattachement qui ne fait qu'accentuer la tutelle de Bercy.

Enfin, je répéterai ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire les années précédentes : l'éclatement du budget du commerce extérieur en trois fascicules ne nous permet pas d'en faire une analyse simple.

J'ajouterai que, cette année, nos conditions de travail se son encore dégradées, puisque nous n'avons eu accès aux travaux de nos rapporteurs que quarante-huit heures avant le débat en séance publique, voire la veille.

M. Marc Dolez. Mais les rapports sont bons !

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre, plus qu'une analyse chiffrée, ce sont donc les quelques réflexions et suggestions que m'inspirent les résultats du budget de votre département que je souhaite exprimer aujourd'hui.

M. le rapporteur part du postulat suivant : la France est le quatrième exportateur mondial de marchandises ; c'est exact. La France détient le deuxième rang en matière de services ; soit. Notre excédent agroalimentaire s'améliore; pas tout à fait, puisqu'on assiste cette année à un tassement.

Même si l'on peut noter une certaine évolution, même si certaines de nos grandes entreprises dégagent des soldes positifs, le déficit de nos comptes extérieurs est aujourd'hui de 50 milliards de francs.

Comment le Gouvernement peut-il prétendre mener une politique dynamique de soutien aux entreprises exportatrices ?

Les crédits destinés au service d'expansion économique à l'étranger, les crédits attribués au C.F.C.E., au C.F.M.E. sont en progression ridicule, voire en régression. Les services extérieurs de la D.R.E.E. vont être soumis à une réduction d'effectifs. Lorsqu'on sait que le rôle de ces organismes consiste à développer la stratégie d'exportation auprès des entreprises, et surtout des P.M.E., peut-on affirmer que c'est là une politique dynamique de soutien aux entreprises exportatrices ?

Le président du groupe parlementaire sur les problèmes économiques des P.M.E. que je suis doit-il insister sur la nécessité vitale de poursuivre l'effort en faveur de ces entreprises ? Nécessité d'autant plus vitale que l'on assiste à une diminution des grands contrats.

A ce titre, je ne vous cache pas mon impatience de découvrir le deuxième volet du plan P.M.E. consacré à l'exportation et à la formation, dont vous avez évoqué l'existence en commission : programmes FACE, FORME, et surtout programme interministériel COMEX.

Trop longtemps, l'exportation est restée l'affaire des grandes entreprises. Il n'y a qu'à regarder l'exemple de l'Allemagne et la structure de ses P.M.E. pour comprendre la voie que nous devons suivre. Il me semble qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de privilégier l'échelon régional, les relations de proximité ainsi que les jumelages. L'aide de l'Etat au plan régional ne devrait plus être limitée à la dotation au titre des contrats de plan.

D'autre part, les Codevi, portés à 15 000 francs, devraient davantage servir à améliorer les disponibilités financières des P.M.E. dans leur action internationale.

Toujours dans le cadre de l'aide aux P.M.E., une charte nationale de l'exportation a été signée en mars 1989. Une action a certes été menée dans trois « pays tests » mais, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous exposer concrètement ses résultats.

Enfin, vous nous indiquez que le dispositif des V.S.N.E., aujourd'hui géré par l'A.C.T.I.M., doit être maintenu. Permettez-moi de penser qu'il doit être largement développé. Chacun sait, et on nous en fait souvent la remarque dans nos circonscriptions, que les V.S.N.E. sont en voie d'extinction ou ont été supprimés. Est-ce parce que les effectifs étaient limités à 2 200, alors que les besoins sont largement supérieurs ? Il serait intéressant, ainsi que je l'avais suggéré l'année dernière, d'étendre les V.S.N.E. aux étudiants de l'enseignement professionnel.

M. Georges Chavanes. Très bien !

M. Jean-Jacques Jegou. Ne disposant que de cinq minutes, je voudrais, avant de conclure, déplorer le nombre insuffisant de nos expatriés. Exporter, c'est aussi être en mesure de bénéficier d'une implantation culturelle, et nous ne devons pas perdre de vue le développement de la francophonie dans certaines parties du monde.

En dépit de certaines améliorations, la France est encore loin de posséder une véritable culture de l'exportation et de se doter des moyens de l'obtenir.

Notre absence dans certaines parties du monde, comme le Pacifique ou l'Inde, se fait gravement ressentir, et notre manque de dynamisme vis-à-vis du Japon ou des pays de l'Europe du Sud, comme l'Espagne, n'est pas à la hauteur de nos ambitions.

Quant au continent latino-américain, notre méconnaissance de son évolution démocratique nous empêche d'aller plus avant dans nos échanges C'est un continent que je connais un peu. Je puis vous assurer que, par exemple, le Venezuela attend plus de la France que ce qu'on lui apporte actuellement.

Monsieur le ministre, je ne cherche pas à vous accabler sous des responsabilités que vous partagez avec nombre de vos collègues. Je ne peux que formuler à nouveau une suggestion que j'avais déjà faite l'an dernier : êtes-vous disposé à engager un véritable audit sur les missions, les structures et les dysfonctionnements liés à l'activité des services mis à votre disposition ?

Outre la communication d'un rapport au Parlement, cet audit nous permettrait de réfléchir à ce que pourrait être enfin une véritable politique du commerce extérieur, et il pourrait donner lieu à un véritable débat approfondi devant notre assemblée. Il y va de l'intérêt national. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.* Monsieur le président, puis-je vous demander de suspendre la séance quelques instants ?

M. le président. Certes, monsieur le ministre. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à dire combien j'ai apprécié les interventions des uns et des autres, en particulier celles des rapporteurs spéciaux de la commission des finances et des rapporteurs pour avis des autres commissions.

Je dégagerai les grandes lignes de la politique industrielle qui justifie ce budget et qui s'appuie sur les crédits que je vous demande de voter. J'insisterai plus particulièrement sur la partie industrielle de ce budget, laissant à mon collègue Jean-Noël Jeanneney le soin de développer les aspects relevant plus directement du commerce extérieur.

J'aborderai en premier lieu une question sur laquelle nombre d'entre vous sont revenus et qui touche aux structures du ministère. Certains ont glosé – d'autres se sont même gaussés – d'une situation que je crois pourtant infiniment meilleure que toutes celles qui ont précédé.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Elle est moins mauvaise !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Elle comporte deux aspects : la réunion de l'industrie et du commmerce extérieur et l'inclusion de cet ensemble dans le ministère de l'économie, des finances et du budget.

Ceux d'entre vous qui s'intéressent au commerce extérieur, *a fortiori* ceux qui appartiennent à l'éminente commission des affaires étrangères, se doivent de regarder un peu ce qui se passe à l'étranger. Il a plusieurs fois été fait référence au MITI. Mais il n'y a pas que les Japonais, loin de là, à avoir décidé depuis bien longtemps de réunir sous une seule autorité l'industrie et le commerce extérieur. Et quand je rencontre, à Bruxelles notamment, dans cet antre que constitue la Communauté européenne et que vous avez tous fustigé, mes collègues des onze autres pays de la Communauté, je constate que la plupart d'entre eux ont la charge de l'industrie et du commerce extérieur. Comme vous n'avez pas manqué à plusieurs reprises de comparer la situation française à une situation étrangère supposée sinon idyllique du moins meilleure, j'aimerais que vous compariez les structures ministérielles au niveau international et que vous acceptiez de reconnaître que la réunion du commerce extérieur et de l'industrie est peut-être moins absurde que vous n'avez bien voulu le dire.

D'autant que, sur le fond, on en voit bien la justification. J'aurai au demeurant à plusieurs reprises l'occasion de souligner à quel point cette réunion peut être efficace. Un ministère du commerce extérieur pourrait difficilement mettre en avant les atouts industriels de notre économie, et la faiblesse de notre solde industriel impose de lier, dans l'action interne comme dans l'action à l'étranger, les deux administrations.

Vous me permettrez au passage une facétie. M. Borotra expliquait l'année dernière la difficulté que rencontrait, selon lui, le ministère de l'industrie de Roger Fauroux à trouver sa place dans les structures gouvernementales par la rivalité « impossible à maîtriser entre le ministère de l'industrie et celui du commerce extérieur ». Mais sans doute la critique portait-elle plus sur l'inclusion de ce ministère dans le ministère des finances.

Il faut tout de même savoir ce que l'on veut. Au-delà de l'*ego* qu'un ministre a, comme tout autre, qui n'est pas inférieur à celui d'un député e' ui peut lui faire préférer une structure où il se sent plus autonome qu'une structure où il est délégué, c'est bien l'intérêt collectif et l'efficacité gouvernementale qu'il faut rechercher.

Certains pays ont choisi d'avoir deux ministères, l'un de l'économie et l'autre des finances, de puissances à peu près équilibrées et ayant vocation à éviter qu'une armée trop lourde ne se mette en marche. C'est le cas des Allemands, par exemple. Une telle structure a, à l'évidence, des qualités. Ce n'est cependant pas celle qui a été retenue par Mme le Premier ministre pour ce gouvernement.

L'autre solution, qui est une autre voie de l'efficacité – il n'y en a que deux ! –, consiste à faire en sorte qu'à l'endroit où se prennent les décisions financières, là où la « pieuvre », que certains d'entre vous stigmatisaient tout à l'heure, commet ses méfaits, là où l'on risque de décider sur des arbitrages uniquement financiers d'orienter l'économie de notre pays dans telle ou telle direction, des préoccupations industrielles se fassent jour avant la prise de décision.

Entre ces deux voies, je ne me prononcerai pas. Vous comprendrez néanmoins que je privilégie celle qui a été choisie pour ce gouvernement. Mais, je le répète, il n'existe que ces deux voies : celle d'un ministère de l'économie et d'un ministère des finances à pouvoirs équilibrés ou celle d'une structure industrielle intégrée dans un ministère de l'économie et des finances unique. Toutes les autres voies ont abouti, par le passé, à une incapacité d'agir.

A tous ceux qui, quelle que soit l'appartenance partisane, ont eu à cœur, et je les en remercie, de mettre en avant l'intérêt d'une politique industrielle, fût-ce pour critiquer la prétendue faiblesse de celle que je conduis, j'objecterai que l'exemple, entre 1986 et 1988, d'un gouvernement issu d'une autre majorité que celle qui me soutient, et qui comportait un ministère de l'industrie complètement autonome, ne me semble pas pouvoir être retenu pour illustrer la puissance de la politique mise en œuvre à l'époque ou l'intérêt des actions que le ministre d'alors aurait pu faire valoir sur son collègue de l'économie et des finances.

Reconnaissez avec moi que nous n'avons pas d'exemple, durant la Ve République, et notamment pas pendant les années 1986-1988, d'un ministère de l'industrie extérieur au ministère des finances qui ait réussi très largement à imposer ses vues. Nous étions nombreux à déplorer cette situation et à faire valoir que, si l'on voulait qu'une politique industrielle soit conduite – c'est d'ailleurs ce que souhaitent la plupart de ceux qui sont ici –, il fallait changer de structure.

Mesdames, messieurs, je vous le répète, la structure nouvelle n'est pas la seule possible – il en existe une autre – mais elle est l'une de celles qui sont efficaces. Sur de nombreux points, au cours des six mois qui viennent de s'écouler – et six mois ne représentent pas une très longue période dans la vie d'un ministère –, la preuve a été faite que des préoccupations industrielles nouvelles étaient prises en compte par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, que j'ai plaisir à remercier devant vous. Ces préoccupations nouvelles n'auraient sans doute pas été retenues si le ministère de l'industrie s'était trouvé à l'extérieur du centre de décision et donc, en quelque sorte, en opposition avec lui.

Agissons donc en sorte que, lorsque des décisions financières sont prises, elles soient influencées par des considérations industrielles. Cela ne signifie pas que l'aspect financier n'aura pas de rôle à jouer ; les décisions industrielles ne doivent pas obligatoirement l'emporter chaque fois. Mais un équilibre doit être trouvé. Une discussion doit donc être conduite : encore faut-il que le lieu de la discussion existe. Pour que ce lieu existe, il faut soit deux ministères à pouvoirs équilibrés, ce que M. Barre avait tenté d'imposer sans succès en 1979, soit la solution choisie aujourd'hui.

Ne soyez pas trop sévères ! En réalité, la solution choisie permet d'atteindre les objectifs que vous souhaitez voir atteints par le ministère de l'industrie et du commerce extérieur.

La conjoncture n'est pas très brillante, je le concède volontiers. Que le constat ne vaille pas que pour la France ne suffit pas à nous consoler. Est-elle pire en France qu'ailleurs ? Certes non, et le taux de croissance de notre pays, trop faible, est tout de même parmi les plus élevés du monde industriel.

Existe-t-il un espoir d'amélioration de la situation ? Les instituts de prévisions les plus rigoureux – M. Gilbert Gantier a cité tout à l'heure l'I.N.S.E.E. – attendaient la reprise de l'économie mondiale, les uns pour la fin de 1991, les autres, plus pessimistes, pour le début de 1992.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que la reprise n'est pas encore là et qu'il faudra sans doute attendre le deuxième trimestre de 1992 – et peut-être même le troisième, disent les plus tristes de nos prévisionnistes – pour que l'économie mondiale et, au premier rang de celle-ci, l'économie américaine, retrouvent la vigueur nécessaire à une relance d'ensemble.

M. Jean-Claude Gayssot. Ce n'est pas sûr !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Nous ne pouvons que regretter cette situation.

Nous savons tous aujourd'hui que l'ensemble de l'économie occidentale, – et peut-être faut-il changer de vocabulaire et parler de l'ensemble de l'économie mondiale – ne peut autoriser des croissances trop décalées d'un pays par rapport à ses partenaires. Nous sommes donc bien tous dans le même train. Ce train ne va pas assez vite, mais nous y sommes plutôt en tête. Devant nous, il y a le Japon et deux ou trois autres pays. Mais combien de pays sont derrière nous ? J'espère, comme vous tous, que ce train retrouvera une bonne vitesse le plus tôt possible.

Pour ce qui concerne l'économie française, les signes ne sont pas si mauvais que certains d'entre vous ont voulu le faire croire en critiquant ce budget. En effet, l'indice de la production industrielle pour les mois de juillet et d'août, mois pour lesquels nous connaissons les derniers chiffres disponibles, met en évidence une croissance de quelque 0,8 p. 100 en deux mois. Ce n'est pas énorme, mais c'est loin d'être négligeable, surtout quand on compare notre situation à d'autres.

Quant au commerce extérieur, autre volet de l'action que je conduis avec Jean-Noël Jeanneney, le déficit de l'année dernière s'élevait à 50 milliards de francs, et nombre d'entre vous l'ont rappelé. Celui de cette année sera un peu inférieur : de 45 ou de 46 milliards dans le pire des cas, et de 40 ou de 41 milliards dans le meilleur. Cela représentera tout de même un gain de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Permettez-moi d'insister quelques instants sur les résultats, de notre commerce extérieur qui, comme c'est normal, ont retenu l'attention de nombreux orateurs.

Le solde énergétique connaît une évolution heurtée. Le prix du baril a eu plutôt tendance à baisser et donc à améliorer notre facture, mais la hausse du dollar, exprimée en francs, l'a en contrepartie renchérie.

Le solde militaire baisse considérablement. En tant que ministre du commerce extérieur, et de ce seul point de vue, je le déplore. En tant que citoyen, je ressens, sans doute comme la plupart d'entre vous, une certaine satisfaction à imaginer un temps, peut-être pas si lointain, où notre pays ne sera plus obligatoirement l'un des principaux marchands d'armes de la planète. Encore faudra-t-il avoir trouvé des substituts en amont, en termes de production.

Il reste que la situation créée notamment par la guerre du Golfe et d'autres évolutions politiques sur lesquelles je ne veux pas m'étendre trop longtemps, conduit à un solde militaire en nette dégradation, en dépit de laquelle les chiffres que je vous ai cités traduisent une amélioration.

D'où cela vient-il ? Principalement du fait que le déficit industriel, que vous avez tous voulu marquer de votre opprobre, a en fait sensiblement diminué en 1991. Il reste un déficit, certes, mais celui-ci ne sera sans doute que de quelque 20 milliards, c'est-à-dire de 25 p. 100 moins élevé que celui de l'année dernière.

Si vous m'y autorisez, je m'arrêterai un instant sur ce sujet, car il est évidemment à l'intersection de ma double préoccupation, industrielle et commerciale.

Votre collègue Gilbert Gantier, expert averti de ces questions, a mis en évidence un solde industriel qui, de largement positif il y a un certain nombre d'années, est devenu aujourd'hui négatif, même si, comme je viens de l'expliquer, il est sur la voie d'un redressement rapide : rattraper 25 p. 100 du retard en une seule année n'est quand même pas négligeable.

Ce qui fait le solde industriel, c'est la compétitivité de l'économie. Ce qui fait la compétitivité de l'économie, du moins de sa partie industrielle, c'est un ensemble de considérations, concernant notamment les charges des entreprises, que vous avez évoquées, monsieur Gantier. Permettez-moi d'ailleurs de vous reprendre à ce sujet : ces charges n'ont pas augmenté de 1981 à 1986, puisque leur stabilisation date de 1983. Il s'agit aussi de la hausse des prix, comparée à celle de nos voisins. A cet égard, même si certains peuvent le regretter, personne ne peut affirmer que nous ne soyons pas arrivés, année après année, au premier rang en matière de compétitivité externe, puisque notre inflation est la plus faible des pays industrialisés. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher les raisons du déficit industriel. Alors, d'où vient-il ?

La compétitivité industrielle se mesure aussi, avec un décalage, au résultat des investissements passés. Une économie qui investit risque d'avoir sur le moment à importer des matériels et donc de connaître un déficit industriel. Mais ensuite, recouvrant une forte compétitivité, elle se met en situation, pour l'avenir, d'exporter, bien entendu si les autres conditions sont remplies, ce qui est le cas pour notre pays.

Pourquoi donc souffrons-nous, depuis les deux derniers tiers des années 80, d'un déficit industriel aussi important ?

Il faut bien reconnaître que le redémarrage de l'investissement date en France de la reconstitution des marges des entreprises, en 1983.

M. Gilbert Gantier. Oui, mais...

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je suis heureux que vous m'approuviez sur ce point, monsieur Gantier. *(Sourires.)*

Pendant les années 70, et encore en 1981 et 1982, les marges se sont dégradées car il n'y a pas eu d'investissement. Il n'y a donc pas eu, pendant la période qui a suivi, de solde positif industriel. S'il fallait à tout prix chercher les responsabilités, c'est bien dans la faiblesse de l'investissement industriel qu'il faudrait chercher.

M. Guy Bêche. Tout le monde le sait !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je le regrette autant que vous.

Aujourd'hui, l'investissement industriel est reparti, pas assez vite selon certains. Mais à l'investissement industriel en France doit être associé un déficit industriel : il faut importer des machines !

L'investissement industriel est reparti au moment où les marges des entreprises ont commencé de se redresser, c'est-à-dire en 1983, au moment où la croissance des charges des entreprises s'est arrêtée. Les deux phénomènes sont concomitants, et c'est pourquoi je me suis permis, monsieur Gantier, de reprendre les chiffres que vous aviez cités.

M. François d'Aubert. L'année 1991 ne va pas être brillante !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur d'Aubert, vos qualités de prévisionniste sont bien connues...

M. François d'Aubert. Autant que les vôtres !

M. Guy Bêche. M. Aubert se trompe tout le temps !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. ... mais comme disait Keynes, la prévision en économie est une chose difficile, surtout quand il s'agit du futur. *(Sourires.)* Ne vous risquez donc pas à cet exercice et attendez la confirmation des chiffres.

Avant de donner quelques indications chiffrées sur les budgets dont j'ai la charge, je voudrais vous dire, après avoir brossé ce rapide panorama de la conjoncture, comment le Gouvernement entend faire pour que l'activité industrielle et le commerce extérieur se redressent.

Si j'ai voulu vous montrer que la situation était moins noire que vous n'aviez eu tendance à le faire croire, je ne méconnais pas les difficultés que traverse aujourd'hui notre industrie ni, par conséquent, notre commerce extérieur.

M. Jean-Claude Gayssot. Et le chômage ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Premier point : c'est bien en faveur de l'industrie qu'il faut faire un effort. Je pense que sur tous les bancs de cette assemblée vous pourrez être, là-dessus, d'accord avec moi.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Sûrement !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Mais, si une politique industrielle est bien nécessaire, elle ne peut être, heureusement ou malheureusement – peu importe les états d'âme –, qu'une politique industrielle européenne.

Votre présence dans cet hémicycle, en cette fin de semaine chargée, montre que vous êtes tous convaincus de l'intérêt de notre appareil industriel dans notre économie.

M. François d'Aubert. C'est surtout votre ministère...

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Vous avez raison, monsieur d'Aubert. J'ai d'ailleurs été non pas surpris, mais flatté en vous entendant les uns et les autres me reprocher des choses qui dépassent très largement la compétence de mon ministère et qui sont, certes, à imputer à l'action du Gouvernement auquel j'appartiens et dont je suis solidaire, mais particulièrement à d'autres ministères que le mien.

M. François d'Aubert. Je voulais parler du nombre de personnes qui représentent votre ministère ici !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. C'est le signe que vous avez bien compris le rôle que le Gouvernement accorde à l'industrie, et donc la place que le ministère de l'industrie et du commerce extérieur occupe dans le dispositif gouvernemental ! Vous ne vous y êtes pas trompés *(Sourires.)* Bien d'autres questions que celles qui semblent nominalement dépendre de mon ministère lui sont en fait rattachées...

M. Jean-Marie Demange. La sidérurgie ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. ... et je vous remercie de l'hommage que vous nous avez ainsi adressé, à Jean-Noël Jeanneney et à moi-même.

Pourquoi parler de l'industrie ? Pour une raison simple, que chacun connaît : les gains de productivité, dans une économie moderne, se dégagent dans l'industrie. Il est vrai qu'on doit attendre des gains de productivité dans bien d'autres secteurs, mais les gains de productivité qui apparaissent dans les autres secteurs viennent de ceux que l'on a enregistrés au préalable dans l'industrie.

C'est parce que des gains de productivité ont été enregistrés dans l'industrie que des services nouveaux – la télécopie, la photocopie ou même, remontons plus loin dans l'histoire, le téléphone – sont apparus dans tous les secteurs de l'économie et ont été à l'origine de gains de productivité considérables dans les services.

C'est parce que, dans l'industrie, des gains de productivité ont permis de mettre sur le marché à des prix accessibles tel ou tel outil que, dans d'autres secteurs de l'économie, d'autres gains de productivité se répandent.

Je vois parmi vous, dans cet hémicycle bien garni pour un débat budgétaire, un certain nombre de chefs d'entreprise qui savent que, si tous les chefs d'entreprise doivent dans leur secteur rechercher des gains de productivité, ils les doivent tous aux gains de productivité qui ont été générés, en amont, par la structure industrielle.

C'est bien là que se situe le cœur de l'économie ! C'est là que réside le moyen de sa survie à terme ! La solution miracle d'une économie *off shore* qui se développerait uniquement sur les services ou sur la finance et qui aurait renoncé à sa structure industrielle n'existe pas. Nos amis anglais risquent fort, dans la décennie qui vient, d'en faire la triste expérience.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est vrai !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Dans ces conditions, comment fait-on pour disposer de cette base industrielle ? Peut-on espérer qu'elle apparaisse spontanément et que les forces du marché, comme on dit, suffisent à créer un engouement industriel, alors même que la rentabilité financière, qu'évoquait M. Gantier, semble aujourd'hui plus élevée que celle de l'industrie ? Peut-on espérer que les seules forces du marché suffiront à créer ce cœur ? Malheureusement non !

Il faut donc, et ce n'est que bon sens et pragmatisme – il n'y a là rien d'idéologique – que la collectivité s'en préoccupe. Je relève d'ailleurs que personne ne prétend que la base industrielle très solide et dominante des pays qui nous sont présentés comme les plus libéraux, ou du moins dont on ne reproche pas à l'idéologie des gouvernants d'être bureaucratique – je pense aux Etats-Unis ou au Japon –, ne soit pas le produit d'une caution intelligente, d'une interaction fine entre le pouvoir de l'Etat et ses ressources, d'une action de l'industrie privée.

Par le biais des programmes militaires et spatiaux, comme aux Etats-Unis, ou par d'autres structures, que chacun d'entre nous connaît et qui sont plus subtiles encore, comme au Japon, on a su, dans les domaines de pointe, insuffler les crédits nécessaires. Ces pays ont pu ainsi traverser de longues périodes avant que le secteur ne redevienne rentable.

S'il est une définition de la politique industrielle qui, sans doute, peut être unanimement partagée dans cette assemblée, c'est bien celle-ci : il s'agit de faire intervenir la collectivité nationale avec ses moyens partout où, pour des raisons parfaitement légitimes, l'investisseur privé considère que les risques sont trop grands ou les délais trop longs pour investir lui-même.

Une politique industrielle est donc nécessaire. Mais je ne crois plus aujourd'hui qu'il soit possible de mener une quelconque politique industrielle au seul niveau national.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* C'est sûr !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. C'est donc bien au niveau européen que la politique industrielle doit être conduite.

M. Gilbert Gantier. Il faut compter avec Sir Leon Brittan !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Il y a des raisons qui relèvent de la nécessité et d'autres qui ressortissent plutôt de la contrainte.

Les raisons qui relèvent de la nécessité sont bien connues de chacun d'entre vous : l'effet de taille, de grand marché, l'immensité, le mot n'est pas trop fort, des investissements qui s'imposent parfois dans certains secteurs comme celui de la télévision à haute définition ou des composants électroniques, dont a parlé M. Destot, font qu'il n'est plus possible de raisonner à la mesure d'un pays comme le nôtre. Pour les Etats-Unis, il en va peut-être différemment, mais pour nous, il en est ainsi, même si on doit le déplorer.

Les grands programmes, qui assurent aujourd'hui sinon une suprématie, du moins une présence de l'Europe dans le monde, qu'ils s'appellent Airbus ou Ariane, sont des programmes communautaires qui ont su associer, autour d'un travail commun, plusieurs pays européens – sous l'égide, ou non, de la Commission. Une politique européenne communautaire s'impose donc.

Pourtant, et plusieurs d'entre vous l'ont souligné, cela semble bien difficile. Il est plus difficile de travailler à douze que tout seul, mais ce n'est évidemment pas la source principale de difficulté. La principale difficulté tient au fait que la Commission – qui n'est que le reflet de la majorité des Etats membres – a adopté aujourd'hui une idéologie qui lui interdit de mettre en œuvre, aussi vigoureusement que nous le souhaiterions, une politique industrielle européenne et volontariste.

Vous avez cité un nom, monsieur Gantier, et un titre nobiliaire, je dis cela pour bien préciser de qui il s'agit, mais ce monsieur n'est pas le seul en cause. Si tel était le cas, la pression des autres commissaires et celle du Conseil des ministres de la Communauté suffiraient à l'emporter d'une lame de fond. Seulement c'est la majorité des commissaires nommés par leurs gouvernements et donc, en amont, la majorité des Etats membres – dont c'est bien sûr le droit – qui fondent leur action sur une conception du libéralisme que je qualifierai d'extravagante ...

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Il faut limiter les pouvoirs de la commission !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. ... et qui conduit à ce que nous avons récemment constaté publiquement à propos de l'affaire De Havilland, qui n'est malheureusement que la partie émergée de l'iceberg.

En dépit de ce que pourraient dire certains dans cet hémicycle, les plus libéraux d'entre vous et moi, c'est tout de même vous, messieurs de l'opposition, et je suis au regret de vous dire que ce sont vos amis, dans les autres pays, qui nous mettent dans la situation que vous regrettez aujourd'hui ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Franck Borotra. Fantastique !

M. François d'Aubert. Facile plutôt !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Il reste que l'on ne peut pas se contenter de constater, et qu'il faut agir. Et j'entends vous dire dans quelle voie le Gouvernement auquel j'appartiens agit.

Il faut d'abord procéder – tout en haut de l'édifice – à la révision nécessaire du traité. Le traité de Rome ne comporte, en effet, aucun titre sur l'industrie. Et ce n'est pas étranger au fait que, pendant trente ans, si l'on a beaucoup parlé d'agriculture – ce qui est sans doute louable – on a ignoré l'industrie dans l'ensemble de la construction européenne.

C'est à la fin de l'année 1990, sous la signature du commissaire chargé de l'industrie, M. Martin Bangemann, qu'est paru un travail incitant les Etats membres à mener une politique industrielle. J'ai bien évidemment bondi sur l'occasion et, dès le mois de juin dernier, j'ai déposé, dans la ligne même du travail de Martin Bangemann, un mémorandum sur l'électronique dont je ne désespère pas qu'il puisse assez rapidement entraîner quelques prises de position de la part de la Commission.

Cela revient en fait à rentrer par la fenêtre parce que la porte nous est fermée. Pour que la porte soit ouverte, il faudrait que le prochain traité – puisque prochain traité il doit y avoir – fasse explicitement référence à la politique industrielle. C'est dans ce sens qu'agit le Gouvernement français. Et c'est une des ambitions que le Président de la République a revendiquée pour le sommet de Maastricht, qui doit se tenir dans quelque temps.

Il est clair, on l'a vu à plusieurs reprises dans les affaires communautaires, que le poids dont dispose un pays ne découle pas uniquement de sa population ou de son P.I.B., mais aussi de la détermination sans faille qu'affiche son Parlement.

Et si, ce que semblent indiquer vos hochements de tête, vous êtes tous d'accord pour que le prochain traité comporte un chapitre sur la politique industrielle, je vous invite à le dire. Le soutien, aussi bien celui de la majorité – ce qui est évidemment la condition première – que celui de l'ensemble des forces du Parlement renforcerait, sans aucun doute, la capacité des Français d'imposer leur point de vue lors de la prochaine réunion.

Je n'irai pas jusqu'à vous dire que la meilleure manière d'apporter votre soutien à cette proposition serait de voter le budget de l'industrie. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Michel Destot. Encore que ...

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Il n'est pas nécessaire de le rappeler et je sais que certains d'entre vous auront à cœur de le faire. Mais au-delà de cette affirmation si, au cours de notre débat, les représentants de chacun des groupes politiques faisaient une déclaration soutenant le Gouvernement dans sa volonté de modification du traité, tout en restant dans le droit-fil de leurs idées, ils l'aideraient grandement.

Au-delà de la modification du traité, notre combat ne saurait être que quotidien. Tous ceux d'entre vous qui, dans cet hémicycle, ont exercé des responsabilités ministérielles savent le temps – il ira sans doute croissant – que l'on est amené à consacrer à ces activités bruxelloises. Ils connaissent le combat, chaque heure recommencé, qu'il convient de mener contre ceux qui, dans la Communauté, veulent ne faire de cet ensemble qu'une vaste zone de libre échange, échappant à toute ligne politique.

Deux sujets ont été évoqués dans vos questions, et je veux rapidement les reprendre : l'énergie et le commerce extérieur au sens le plus large, du G.A.T.T. aux automobiles japonaises.

Comme vous le savez, le 9 août dernier, la France, ainsi que neuf autres Etats membres, a été mise en demeure par la Commission de démanteler ses monopoles d'importation et d'exportation d'énergie.

Comme je l'ai déjà dit à la représentation nationale en réponse à une question d'actualité, cette prétention m'a paru inacceptable tant sur la forme que sur le fond. Tout d'abord, la procédure adoptée par la Commission, qui n'a consulté ni les gouvernements ni les structures d'exploitants, était pour le moins cavalière. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à y avoir pensé. La plupart des Etats concernés ont réagi de la sorte. Et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à la dernière réunion du conseil des ministres de l'énergie, il y a quelques jours à peine, la Commission a modifié sa façon de faire, engageant la procédure dite « 100 A ».

Des discussions seront menées avec les différents Etats membres, avec les producteurs et les distributeurs pour examiner comment il sera possible de mettre en œuvre le marché unique de l'énergie. Nous n'y voyons d'ailleurs pas d'objection. Nous sommes pour le marché unique et il y a peu de raisons d'y soustraire l'énergie.

Cela dit, l'énergie n'est pas une marchandise comme les autres et c'est pourquoi il faut prendre des précautions. L'analyse sur laquelle se fondait la Commission était d'ailleurs beaucoup plus juridique qu'économique, encore que même juridiquement, sa position n'était pas obligatoirement très fondée.

Vous savez que le marché unique ne concerne pas de la même manière les marchandises et les services. Vous savez aussi que l'article 37 du traité autorise les Etats à mettre en œuvre des actions spécifiques lorsqu'il s'agit des services publics. Or nous pouvons à bon droit considérer que la fourniture d'électricité au même prix, à tout individu ou entreprise qui le désire, en un quelconque point du territoire, relève bien d'un service public et que, en conséquence, l'action que nous voulons mener pour organiser ce service public ne tombe pas directement sous le coup de la mise en œuvre du marché unique.

Sur le plan économique, il faut bien considérer que la mise en demeure de la commission, si elle devait être immédiatement mise en œuvre, aurait des conséquences sur la sécurité des approvisionnements et sur l'unicité du prix. Il est bien clair en effet que si on laisse jouer la concurrence, les plus gros, parmi les entreprises notamment, obtiendront des réductions de prix. Ce n'est pas condamnable, mais inévitablement, pour équilibrer les comptes, il faudra remonter le prix pour les autres consommateurs et ce sont les petits qui paieront plus cher.

On voit bien quels dérèglements entraînerait dans la fourniture d'énergies comme l'électricité ou le gaz, qui sont vitales dans une économie moderne, la mise en œuvre imprudente de la proposition de la Commission.

C'est pourquoi, non seulement sur la forme mais aussi sur le fond, le gouvernement français, par ma voix, a émis les plus grandes réserves sur ces propositions. La procédure qui s'engage maintenant, et qui comporte un passage devant le Parlement européen, est déjà beaucoup plus souple que celle qui risquait de se mettre en œuvre au mois d'août. Soyez assurés que je ferai valoir les intérêts de notre pays tels que je viens de vous les exposer.

Il reste que la Commission souhaitait, par une application que certains considéreront comme un peu névrotique des principes de la concurrence, aller jusqu'au bout d'une logique, démantelant ce qui structure aujourd'hui – et peut-être demain – notre production électrique et gazière.

Autres exemples sur lesquels il nous faut agir quotidiennement : le G.A.T.T. et l'Uruguay Round.

La presse s'est fait l'écho, il y a quelques jours, d'un léger revirement de position de la Commission et d'un rapprochement de la présidence néerlandaise tout près des thèses françaises, ce dont je me félicite.

La France veut la conclusion du G.A.T.T. du cycle. Nous sommes le second exportateur mondial de services. Nous avons intérêt à ce que le cycle de l'Uruguay Round se termine dans de bonnes conditions, en évitant toute forme d'« unilatéralisme » ou de guerre commerciale.

Mais la France est aussi un pays qui fait partie de la communauté européenne, qui a fait des offres en matière agricole. Comme dans les autres domaines. Or les Etats-Unis, depuis maintenant six ans, n'ont pas permis à cette négociation d'avancer d'un seul pas malgré les offres européennes. Nous n'accepterons pas que l'on demande à l'Europe de faire les frais de l'ensemble des concessions, nécessaires – dans la mesure où une négociation aboutit toujours à des compromis – pour conclure le cycle.

En matière agricole, des évolutions peuvent se produire. La Commission a proposé une réforme de la P.A.C. On peut être pour ou contre. Certains éléments, dans cette réforme, sont plutôt positifs même si d'autres sont inacceptables pour le gouvernement français. Quoi qu'il en soit, en acceptant le principe d'une avancée sur la politique agricole, la Communauté a fait un pas considérable auquel il convient aujourd'hui que les Etats-Unis répondent.

A la fin de cette semaine, se tiendra ce que l'on a appelé une « conférence transatlantique », mettant face à face d'une part les Etats-Unis, d'autre part les représentants de la Commission et de la présidence de la Communauté.

J'attends de nos représentants à la Commission et au Conseil des ministres qu'ils fassent valoir que la Communauté européenne est prête à discuter, mais qu'elle n'est pas prête à conclure à tout prix. Si l'Europe voit bien l'utilité qu'il y a pour l'ensemble du monde – y compris et peut-être surtout pour les pays du tiers-monde – d'aboutir à un accord équilibré sur le G.A.T.T., elle n'est aucunement décidée à faire les frais de cet accord.

Tous les jours, le gouvernement de la France doit combattre certaines propositions marquées au sceau du plus grand libéralisme, donc du plus grand libre-échangisme et veiller à ce qu'on ne brade pas les intérêts légitimes de la Communauté et encore moins, bien entendu, ceux de la France pour le simple plaisir de se prévaloir d'un compromis.

On sait comment la législation américaine – au travers notamment, de l'article 301 du *trade bill* – autorise des mesures unilatérales. On sait que nos partenaires américains considèrent que ce qu'ils traitent au niveau fédéral n'engage en aucune manière les entités subfédérales, qui sont libres ensuite de continuer à dresser des barrières.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* C'est vrai !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. On sait combien les marchés américains, celui des télécoms comme bien d'autres, sont fermés. Quand on sait tout cela, on mesure les pas qui peuvent être accomplis de l'autre côté de l'Atlantique afin que, pour le bien collectif, l'Uruguay Round puisse être conclu.

Tout à l'heure, madame Moreau, vous avez demandé comment on pouvait penser que ce cycle serait terminé avant la fin de l'année.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis.* Je ne crois pas que ce soit possible !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Tout le monde souhaite qu'il se termine au plus vite, si possible avant la fin de l'année. Mais en aucun cas, cette date ne doit constituer un butoir face auquel il faudrait faire des concessions que nous ne saurions accepter. Mieux vaut un cycle qui ne se termine pas tout de suite qu'un cycle qui se termine mal !

Vous avez évoqué M. Dunkel, le directeur général du G.A.T.T., qui est à l'origine d'un nombre important de textes que la France a régulièrement récusés, dans la mesure où ils s'appuient beaucoup trop sur les positions américaines et pas assez sur les positions communautaires. J'ai donc fait valoir dernièrement à Bruxelles qu'il valait sans doute mieux que M. Dunkel nous épargne ses papiers et cesse de faire passer pour des positions d'arbitrage ce qui n'est en fait que le catalogue des positions américaines. Pour le moment au moins, ne parlons pas sur l'avenir, le message a été entendu.

Il reste qu'un jour viendra où, je l'espère, il faudra conclure. Ce jour-là, les papiers des fonctionnaires du G.A.T.T. seront les bienvenus, mettant en relation les concessions que les uns et les autres auront faites vers un désarmement bilatéral des obstacles tarifaires ou non tarifaires.

Ce jour-là enfin, le G.A.T.T. pourra être signé pour le plus grand bénéfice de toutes les parties.

Mais, il faut le savoir, nous ne signerons pas un quelconque accord qui mettrait l'économie communautaire dans son ensemble, et l'économie française en particulier, dans une situation que nous réprouverions les uns et les autres.

Néanmoins, il faut une politique industrielle européenne. Et ce n'est qu'en mettant en place soit des programmes communautaires, soit des alliances d'entreprises de la Communauté, que nous serons à même de faire face aux gigantesques entreprises, aux regroupements d'entreprises qui se dressent devant nous, au Japon ou aux Etats-Unis.

Les deux techniques sont utilisables. Dans tel cas, il faut créer une agence. Dans tel autre, mieux vaut faciliter les synergies entre entreprises européennes. On ne peut pas répondre de façon systématique. Il faut, dans ce domaine, être pragmatique.

J'ai évoqué tout à l'heure le mémorandum industriel que j'ai déposé au mois de juin sur le bureau de la Communauté. J'espère bien qu'en matière d'électronique des avancées verront très prochainement le jour. Ce sera la preuve que bon

nombre des pays de la Communauté et des entreprises concernées – sinon tous – sont conscients de l'enjeu que représente, pour notre avenir industriel, une source européenne de semi-conducteurs et la maîtrise de ce qui représentera dans dix ans entre 20 et 30 p. 100 de la valeur ajoutée industrielle.

Il en est de même dans l'automobile. J'ai évoqué l'accord C.E.E.-Japon sur lequel beaucoup d'entre vous m'ont interrogé. Je préfère reporter à plus tard l'exposé complet que j'entendais vous faire sur cette question. Mais, en deux mots, laissez-moi vous dire que chacun doit être conscient d'une double difficulté.

La première, c'est que tous les pays de la Communauté n'ont pas en cette affaire le même intérêt. Les pays qui ne produisent pas d'automobiles se disent tout à fait prêts, au nom de l'intérêt de leurs consommateurs, à accueillir le plus grand nombre d'automobiles japonaises qui voudront bien se présenter. La seconde, c'est que loin de pouvoir demander des contreparties, comme nous y invitait notre collègue Gantier, nous voulions et nous avons réussi à imposer aux Japonais un accord qui les limite.

On peut souhaiter qu'il les limite davantage – et c'est un débat que j'aborderai plus tard. Quoi qu'il en soit, cet accord a réussi à imposer à l'autre partie de s'auto-limiter. Non seulement il n'était pas question pour nous de leur demander des contreparties, mais il était déjà bien délicat d'arriver à obtenir ce point-là sans rien devoir leur abandonner.

Comment se présente, en fait, la situation ? Au 1er janvier 1993, et nous l'avons tous voulu sur ces bancs...

M. Jean-Claude Gayssot. Non !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Tous ou presque : vous faites partie du « presque ». Le 1er janvier 1993, le Marché unique sera en place. Cela veut dire que sans accord, tous les véhicules d'origine japonaise ou autre, venant de Corée, par exemple, qui souhaiteraient entrer, autre exemple, exemple par la Grande-Bretagne, pourront se déverser sans entrave sur tous les marchés européens. Sans accord, telle est la situation. Tout accord est donc meilleur. Mais on peut toujours se demander – nous en aurons sans doute l'occasion – si on pouvait obtenir un accord meilleur encore que celui que la commission a signé. En tout cas, ne dites pas que cet accord aggrave une situation qui aurait été, je le crois, très dangereuse pour notre industrie s'il n'y avait rien eu.

Les modalités ? On en discutera, mais soyez assuré qu'il fallait un accord sinon au 1er janvier 1993 le marché européen aurait été envahi par ces véhicules dont chacun loue la qualité à titre individuel, mais redoute la compétitivité lorsqu'il revêt ses habits de défenseur de l'intérêt général.

Je reviendrai sur cet accord japonais à l'occasion des questions qui me seront posées. Je ne voudrais pas vous imposer deux fois les mêmes arguments.

S'il faut soutenir l'industrie, s'il faut une politique industrielle et s'il faut qu'elle soit européenne, quels moyens lui donner ?

La première ligne est évidemment l'intervention directe en capital de l'Etat : s'il y a une justification à l'existence d'un secteur public c'est bien celle-là. Certains d'entre vous voudraient que nous privatisions, comme ils ont commencé de le faire lorsqu'ils étaient au pouvoir. Mais si vous voulez mener une politique industrielle – et vous le voulez tous – il est nécessaire que des instruments existent. L'intervention en capital de l'Etat est un des moyens – ce n'est pas le seul – qui permet de soutenir des entreprises qui, pendant un temps, vont enregistrer des pertes, car elles sont dans un secteur où, pour arriver à affirmer une suprématie sur les marchés mondiaux, il faut du temps.

Je prendrai un seul exemple qui me semble très frappant. Peut-être certains d'entre vous se souviennent-ils de l'époque, vers le début des années 70, où une entreprise publique, la S.N.E.C.M.A., proposait une révolution en matière de moteurs d'avions. Il s'agissait de mettre de grandes soufflantes devant les réacteurs. Personne n'y croyait, sauf les ingénieurs de la S.N.E.C.M.A. L'Etat a considéré que c'était une innovation à laquelle il fallait croire et il a subventionné – c'est le mot, même si nos amis européens ne l'aiment pas trop – la S.N.E.C.M.A. Pendant dix ans, nous n'avons pas vendu un seul de ces moteurs, et les pertes ont succédé aux pertes. Jusqu'au jour où le moteur enfin prêt – car tout cela ne se règle pas en claquant des doigts – est devenu un énorme succès et on le trouve aujourd'hui sous les ailes des avions de tous les constructeurs. Bien entendu, la collectivité est remboursée au centuple de l'effort qu'elle a accompli et de la patience dont elle a fait montre.

Certes, on ne gagne pas à tous les coups ce genre de pari. Ce que je veux mettre en lumière ce n'est pas la prescience de ceux qui alors – ils étaient d'ailleurs plutôt de vos amis, messieurs de l'opposition, que des miens – ont su voir l'importance du processus, c'est l'acceptation de l'idée selon laquelle si l'Etat ne le faisait pas, aucun intervenant privé ne le ferait. En l'occurrence, soit la collectivité abandonnait, probablement à tout jamais, le secteur des moteurs d'avions, soit elle s'y investissait.

Si l'on veut, dans les secteurs que l'on juge indispensables, rester présent et garder des chances de réussir, comme l'a fait souvent la collectivité française, n'ayons pas, comme c'est trop fréquemment le cas, tendance à noircir un tableau que nous avons contribué à construire ensemble. Nous n'avons pas réussi toujours mais souvent. On a parlé de grands programmes tels que l'A 320, l'A 330 et l'A 340 qui, à ma connaissance, ont été mis en place quand M. Fiterman était ministre des transports, ou la T.V.H.D. qui ne date pas d'avant 1981. Si nous voulons pouvoir dire, dans dix ans, que tel projet a réussi et que la France, donc l'Europe, occupe dans tel secteur une place dominante, nous devons être, aujourd'hui capables de faire ce que nos prédécesseurs ont su faire, c'est-à-dire engager l'Etat, en capital, dans telle ou telle opération. Chacun devra juger de l'habilité à le faire mais, sur le principe, ne remettez pas en cause l'existence de l'entreprise publique lorsqu'il s'agit d'un secteur de cette nature !

M. Gilbert Gantier. Nous n'avons jamais dit le contraire !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Si personne ne l'a remise en cause, je vous en félicite. Je répondrai tout à l'heure à la question précise posée par M. Chavanes, car elle relève d'une autre analyse que celle que je développe maintenant.

Voilà donc l'un des moyens d'action. Il faut que nous le gardions, mais nous devons être conscients qu'il nous faudra le défendre car les lutins de Bruxelles, dont nous avons beaucoup parlé, considèrent aujourd'hui que toute augmentation de capital d'une entreprise publique est *a priori* suspecte et met en danger les procédures que notre pays a su développer.

M. Franck Borotra. Il faudra mettre cela dans la politique industrielle !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Vous avez raison, c'est pourquoi nous avons bien l'intention d'obtenir votre soutien sur ce point !

Le second levier de la politique industrielle c'est l'ensemble des crédits qui sont plus spécialement destinés aux petites et moyennes entreprises, car les grands programmes dont je parlais à l'instant, relèvent des grandes entreprises. Ces crédits qui, sous des formes diverses, permettent d'intervenir sur telle ou telle entreprise, dans telle ou telle direction, sans qu'il s'agisse obligatoirement de gigantesques programmes de recherche ou d'interventions en capital, méritent certainement une simplification, comme le soulignait le rapporteur de la commission des finances. Ces moyens de la politique industrielle, dont j'ai démontré la nécessité, augmentent considérablement dans le budget qui vous est présenté.

La politique industrielle, dans la conception que j'en ai, ne se limite pas à faire fonctionner l'industrie. Celle-ci est une activité à temps long. Les résultats apparaissent cinq, dix ou quinze ans plus tard. C'est ce que je disais à propos du lien investissement-commerce extérieur. Mais les problèmes qui se posent au terme d'un cycle de quinze ans ne se réduisent pas à des problèmes d'investissement. Beaucoup d'autres problèmes se posent, par exemple, celui des liens entre industrie et environnement.

Nous serions criminels de croire que, après une période où nous ne nous sommes pas du tout préoccupés de l'environnement, il suffirait de taxer les déchets ou de jouer au gendarme au moyen de la réglementation pour essayer de limiter

Euradicim www.luradicim.com

les nuisances. Il faut une modification de l'ensemble du système de production tenant compte des considérations relevant de l'environnement. Tout dépend d'une politique industrielle bien conduite. Il ne suffit pas, même si ce peut être utile, de taxer les déchets pour croire que nous avons résolu la question des liens entre industrie et environnement. Tout notre cycle de production est à reconsidérer de façon à produire des biens qui seront à l'origine de moins de déchets, lesquels seront récupérables de façon différente.

Nous vivons de ce point de vue une révolution beaucoup plus importante encore que celle du traitement des décharges ou des émissions de CO^2. C'est l'ensemble du système productif qui est en cause. Il doit constituer une partie de la politique du ministère de l'industrie.

Autre exemple à long terme : croyons-nous vraiment que les modifications dans l'organisation du travail que nous connaissons – les économistes parlent dans leur jargon de « fin du taylorisme » – n'auront pas de conséquence sur le droit du travail et sur les conventions collectives ?

Croit-on vraiment que les carrières se dérouleront dans les cinquante ans à venir comme elles ont évolué depuis le début du siècle, c'est-à-dire largement à l'ancienneté, alors que tous les pays qui nous précèdent dans la voie de cet abandon du taylorisme ont montré que les carrières devenaient plus heurtées et que tout le droit du travail méritait d'être repris ? C'est aussi un élément de la politique industrielle, car c'est un élément de la vie en société qui découle des activités industrielles.

Troisième exemple. Au début du siècle le fameux taylorisme a conduit à regrouper des quantités considérables de travailleurs sur des lieux de travail uniques, parce que le travail à la chaîne imposait des unités de production considérables : on a vu se développer les villes que nous connaissons aujourd'hui, avec leurs immenses banlieues, leurs barres de H.L.M. Mais l'évolution de l'appareil industriel qui se dessine maintenant et qui prendra des décennies conduira à des activités industrielles beaucoup plus éclatées et réparties sur le territoire. L'urbanisme, lui aussi, verra donc sa face changée par l'évolution de l'industrie. C'est aussi un élément de la politique industrielle car cette évolution de notre société découlera d'une évolution de l'industrie.

Vous voyez donc que mes attributions ne se limitent pas uniquement au soutien de l'activité industrielle aujourd'hui ; elles débordent sur les conséquences de l'industrie à très long terme. Vous ne serez donc pas surpris qu'une part des crédits et des forces de ce ministère soit consacrée notamment aux trois domaines que je viens d'évoquer.

Ces crédits, on vous l'a dit, s'élèvent à 18,7 milliards de francs, en hausse de 4,9 p. 100, ce qui est plutôt important par rapport à un budget qui ne croît que de 3,1 p. 100. C'est la troisième ou la quatrième plus forte progression budgétaire et elle est d'autant plus notable que mon budget comprend surtout des crédits d'intervention, peu de crédits en personnels. Il n'y a donc pas l'effet automatique de la hausse des salaires.

Cette hausse de 4,9 p. 100 se répartit en 0 p. 100 sur les dotations ordinaires – c'est la traduction de ce que je viens d'indiquer – 12 p. 100 sur les autorisations de programme et 20 p. 100 sur les crédits de paiement. Ce sont donc bien les interventions du ministère qui bénéficient en premier lieu de cette croissance déjà forte en moyenne.

L'action est répartie, je le répète, en trois grands domaines.

Le premier est celui du soutien à la compétitivité des entreprises. Ayez toujours en tête que, à structure industrielle égale et à P.I.B. égal, nous avons un retard de vingt milliards de francs en matière de recherche industrielle sur les Allemands : davantage en réalité, car ils sont plus riches et plus nombreux. Vous ne serez donc pas surpris que j'aie insisté, autant qu'il m'était possible, pour obtenir une forte augmentation des crédits de recherche industrielle, qui enregistre dans ce budget une progression de 16 p. 100. Ceux d'entre vous qui s'en sont préoccupés, M. Destot notamment, auront su l'apprécier.

En direction des P.M.E., plusieurs d'entre vous ont bien voulu saluer la croissance des crédits de l'ANVAR : 20 p. 100 ce n'est pas rien ! Chacun souligne l'austérité budgétaire, mais 20 %. 100 de croissance, excusez du peu ! Je souligne que cette croissance ne s'accompagne pas d'une décroissance sur d'autres chapitres. Les crédits affectés aux autres interventions du ministère – je pense aux procédures de diffusion gérées par les DRIRE – s'élèveront à quelque 375 millions cette année ; c'est là aussi une croissance très notable.

Quand on ajoute cela aux éléments du plan P.M.E. dont certains d'entre vous ont bien voulu souligner la qualité, on s'aperçoit que l'action en direction des P.M.E. – je répondrai plus tard à la question de M. Jegou sur le contenu du second volet – connaît cette année un regain considérable qui, en moyenne, est de l'ordre de 10 à 15 p. 100 selon que l'on compte en crédits de paiement ou en autorisations de programme.

Au passage, permettez-moi, monsieur Gantier, de regretter que vous soyez favorable aux mesures du plan P.M.E., mais non à la façon dont elles sont financées, c'est-à-dire le relèvement de la taxation des plus-values financières. Quand je vous ai entendu dire que la rentabilité financière dans ce pays était trop élevée et la rentabilité industrielle trop faible, j'ai pensé que vous seriez favorable à une taxation accrue des plus-values financières, et que vous accepteriez donc le plan P.M.E. dans son ensemble. J'ai constaté avec regret que la cohérence de votre attitude n'allait pas jusque-là !

M. Gilbert Gantier. C'est parce qu'il s'agit d'un prélèvement sectoriel !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Les grands programmes innovants, vous le savez, permettent la mise en œuvre de travaux de recherche qui, généralement, ont été financés par la procédure dite des « sauts technologiques » qui relève de mon collègue de la recherche. Ils bénéficieront cette année d'un financement de 3 milliards de francs. J'en ai présenté le contenu avec Hubert Curien en conseil des ministres, il y a quinze jours ; ils portent sur les biotechnologies, sur les véhicules propres, sur le traitement de l'eau, mais aussi sur des points plus traditionnels : 1 milliard de francs seront consacrés à Eurêka, 300 millions à Jessi, 750 millions au programme de recherche de Bull, 500 millions à la T.V.H.D. Ce sont des chiffres nettement plus élevés que ceux que vous avez pu connaître dans le passé.

Le dernier élément de ce soutien sont les dotations en capital aux entreprises publiques : elles atteignent 5,6 milliards. La procédure maintenant mise en œuvre pour financer ces dotations aux entreprises publiques à partir de la cession d'actifs d'autres entreprises publiques me paraît à la fois correspondre à une logique industrielle et répondre au souhait de certains d'entre vous. En effet, elle ne grèvera plus le budget, donc les contribuables, mais elle conduira à une gestion industrielle du secteur public. Tout industriel qui gère un groupe se désengage de secteurs qui lui paraissent moins intéressants pour s'investir dans ceux qui lui paraissent nécessaires.

J'ai dit quels étaient, selon moi, les critères qui justifiaient l'existence de l'entreprise publique. Il y a donc des désengagements utiles. Il s'agit par là de renforcer le secteur public en permettant aux secteurs indispensables de se développer alors que Bruxelles nous interdit – et nous interdira plus encore à l'avenir – l'augmentation de capital directement budgétaire.

M. Chavanes me demandait pourquoi, nous étant engagés dans la voie de la cession d'actifs, nous n'allions pas au-delà de 49 p. 100. Il posait aussi la question de savoir qui va accepter d'être minoritaire, sachant que si l'on investit c'est pour devenir majoritaire.

Je ne le suivrai pas totalement sur ce dernier point car, si l'on suivait son raisonnement, on n'investirait dans une entreprise que pour atteindre les 100 p. 100, et non pas seulement les 51 p. 100. Ou bien tous les capitaux des entreprises sont détenus à 100 p. 100 par un seul actionnaire, ou bien, comme c'est le cas dans la plupart des entreprises, il y a des majoritaires et des minoritaires lesquels acceptent bien d'être comme minoritaires, parfois sans espoir de devenir majoritaires. La réponse à votre question, monsieur Chavanes, je l'emprunterai à Pierre Bérégovoy qui, dans une récente émission de radio, déclarait : « Il ne faut pas récuser cette possibilité ».

Un contrat a été passé avec les Français au début de cette législature et c'est donc en repassant devant les électeurs que cette question peut être tranchée. Commençons par mettre en œuvre la procédure telle qu'elle a été développée ; cela prendra du temps. Si, à l'occasion d'une expression politique des Français, une révision de cette procédure est concevable, ce choix ne peut être fait que de manière politique. Il ne

relève donc pas de moi, modeste ministre délégué *(Sourires)* à l'industrie et au commerce extérieur de vous apporter une réponse qui engage à ce point l'avenir de la nation.

Mais vous serez, j'en suis sûr, d'accord avec moi pour reconnaître que cela relève bien de la souveraineté nationale, donc d'un choix politique exprimé par les Français à l'occasion d'une consultation politique.

M. Georges Chavanes. Organisons vite une consultation !

M. Gilbert Gantier. Très bonne idée !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Au-delà de ces crédits, 5,6 milliards, qui viendront de cessions d'actifs et ne grèveront plus le budget, la deuxième grande ligne, après le soutien à la compétitivité, est celle des mutations industrielles. Nombreux sont, dans cette assemblée, les élus des régions où des mutations sont nécessaires. C'est vrai du textile et de beaucoup d'autres secteurs.

Les crédits associés à ces mutations augmentent cette année de 407 à 630 millions, soit une progression de 55 p. 100. Ayez la grâce de reconnaître qu'on n'a pas toujours vu des crédits augmenter de 55 p. 100 ! La décomposition est simple : 200 millions pour le F.R.I., 131 millions pour les crédits de politique industrielle et 225 millions pour les différents fonds d'intervention, notamment dans les bassins houillers.

Enfin, le troisième axe est celui de la formation. Vous savez que le Gouvernement s'est fixé pour objectif le doublement en cinq ans du nombre des ingénieurs. A cet égard, le ministère de l'industrie tient sa place. On a rappelé l'ouverture, il y a quelques semaines, de la cinquième école des mines à Nantes et la décision d'en créer une sixième à Albi-Carmaux.

Pour ces écoles, il fallait des enseignants. Le projet de budget de l'industrie que je vous présente comprend la création de cinquante-huit postes d'enseignant ainsi que les crédits d'investissement et de fonctionnement qui y sont associés.

C'est donc avec une certaine fierté que je vous présente un budget de l'industrie qui, sur tous ces postes – recherche industrielle, interventions dans les grands secteurs et dans les zones difficiles – connaît une croissance considérable. Il en est de même de la formation. M. Roger Machart évoquait ce matin la métrologie, la certification, secteurs d'une grande importance dont les crédits ont augmenté de 35 p. 100 en quatre ans – ce n'est pas mal non plus ! C'est sans doute par cette voie que nos P.M.E. sont susceptibles de s'établir plus largement dans les pays de la Communauté.

Quelques mots du commerce extérieur, laissant l'essentiel pour mon collègue Jean-Noël Jeanneney. Le commerce extérieur est tributaire de l'environnement économique. D'abord, du point de vue de l'inflation et des charges pesant sur les entreprises, notre pays est plutôt en bonne position, je l'ai dit.

Ensuite, il nous faut privilégier l'implantation des entreprises françaises à l'étranger car c'est elle qui, de plus en plus, « tire » le commerce extérieur. Il est de moins en moins possible d'exporter si on n'est pas implanté à l'étranger. C'est ce qui, d'année en année, enlève de sa signification aux chiffres du commerce extérieur – j'attire votre attention sur ce point, vous qui êtes tous des experts – car ces chiffres comprennent de plus en plus d'échanges internes à une même entreprise ayant une filiale à l'étranger. Il ne s'agit plus là de commerce extérieur au sens traditionnel. Et selon les prix de cession internes décidés, l'évolution du commerce extérieur sera différente.

Le troisième axe de l'action est le soutien aux structures existantes et leur coordination. Jean-Noël Jeanneney vous parlera de la charte de l'exportation qui est une grande réussite et qui mérite d'être étendue à d'autres domaines.

Enfin, le quatrième domaine d'action est celui du G.A.T.T. : à ce sujet, je vous ai dit la position de la France et la fermeté de ses intentions.

Eu égard aux 27 milliards de francs qui sont consacrés à l'activité du commerce extérieur, il m'a paru que certains d'entre vous s'étaient montrés extrêmement sévères en considérant que le Gouvernement ne se donnait pas les moyens de son action. Jean-Noël Jeanneney sera plus explicite que moi mais je peux d'ores et déjà affirmer que c'est faux, tant en ce qui concerne les actions de prospection, la COFACE, les dons ou les prêts du Trésor que les conseillers du commerce extérieur ou les postes implantés à l'étranger.

C'est donc à un budget de l'industrie en très forte croissance et à un budget du commerce extérieur parfaitement équilibré par rapport à nos besoins, que je vous appelle à apporter vos suffrages. Ceux-ci seront un profond encouragement pour un Gouvernement qui met l'industrie au centre de ses préoccupations et qui, au sein des instances communautaires, défend les positions que vous avez tous rappelées. Je vous appelle donc à un grand effort de consensus national autour de notre politique industrielle. Je ne doute pas que la cohérence que vous souhaitiez ne se traduise, sur chacun de ces bancs, par un vote positif dont je vous remercie à l'avance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous le dis d'entrée de jeu, j'ai été très [illegible]pé d'entendre plusieurs d'entre vous insister sur le caractère répétitif du budget du commerce extérieur. Il ne l'est pas vraiment pour moi qui suis neuf dans cette tâche passionnante. Je n'en suis pas tout à fait étonné car il ne faut pas longtemps pour découvrir que nous sommes ici dans un secteur où les grandes tendances sont lourdes, qu'il s'agisse des données matérielles et des capacités productives de notre pays ou des mentalités.

Depuis le mois de mai au cours duquel le Gouvernement a été constitué, j'ai abandonné l'idée selon laquelle les intérêts transigent toujours et les passions jamais. J'ai découvert, au tournant de chaque dossier, que, dans le commerce extérieur, les intérêts sont tellement entremêlés de passion qu'il est à peu près impossible d'en faire le départ. Au fond, je m'en console assez bien, quitte à considérer que le métier que j'exerce aux côtés de Dominique Strauss-Kahn consiste autant à démontrer, à expliquer, à aiguillonner, à entraîner, qu'à améliorer – il faut le faire constamment – l'ensemble du réseau d'appuis au commerce extérieur.

Ce qui est le plus répétitif, mesdames, messieurs les députés, est aussi le plus durable. Nous avons des motifs de satisfaction et de fierté : je mentionnerai, car chacun l'a rappelé, notre place de quatrième au palmarès des nations exportatrices de marchandises et de deuxième pays exportateur de services. J'évoquerai aussi – et ce n'était pas joué d'avance ! un futurologue, il y a vingt ans, n'en aurait pas juré – la juste fierté que nous pouvons ressentir à être présents à l'étranger dans des secteurs d'avenir aussi capitaux que l'espace, l'aéronautique, les transports terrestres, les grands travaux, les transports ferroviaires – Ah, le T.G.V. ! – et même la gestion urbaine et le traitement des eaux.

Ces motifs de satisfaction dont il faut s'enorgueillir sans chauvinisme ridicule, durent. Mais les préoccupations durables aussi et, au cœur d'entre elles, l'insuffisante capacité exportatrice de nos moyennes entreprises, faiblesse qui est incontestablement la cause essentielle de notre déficit industriel.

Cela dit, quelle que soit l'importance du long terme dans le domaine du commerce extérieur dont nous traitons ce soir, il revient au Gouvernement et à vous-mêmes, mesdames, messieurs les députés, de vous mêler d'abord, compte tenu de l'annualité budgétaire, du court terme. Que l'effet de l'action se fasse attendre est une raison supplémentaire de ne pas perdre une minute pour agir. C'est sous cet éclairage, que je vais m'efforcer maintenant d'insister sur ce qu'il y a de plus neuf, de plus actuel, dans l'action commerciale du Gouvernement.

Dominique Strauss-Kahn a dit tout ce qu'il fallait dire de la situation actuelle de notre balance extérieure. Il a marqué avec tout l'éclat nécessaire que, si l'année 1990 avait été préoccupante – on a vu s'aggraver un déficit qui, les deux années précédentes, était resté à peu près stable – en 1991 le déficit cumulé des neuf premiers mois laissait espérer un redressement de notre balance commerciale. Il en a analysé l'évolution des composantes. Je n'ajouterai que deux observations de caractère géographique, en joignant, là encore à dessein, une satisfaction et une inquiétude.

Nous éprouvons la satisfaction – c'est une première ! – de voir nos relations commerciales avec l'Allemagne frôler l'équilibre...

M. Franck Borotra. On ne peut pas réunifier tous les ans !

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* ... puisque notre déficit pour les neuf premiers mois de 1991 n'est que de 4,7 milliards, alors qu'il atteignait 35,6 milliards sur les neuf premiers mois de 1990.

M. Borotra vient de me signaler que l'Allemagne n'allait pas réunifier tous les ans.

M. Eric Raoult. Il a raison !

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* Certes, et M. Borotra ne sera pas étonné que je sois d'accord avec son affirmation ! Je ne crois pas que ce soit une compromission politique ! *(Sourires.)*

M. Franck Borotra. C'est vrai !

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* En tout cas, c'est justement parce que ce genre de train ne passe qu'une fois qu'il faut à tout prix monter dedans !

Je sais bien que l'effort interne que l'Allemagne a dû consentir pour le développement des nouveaux Länder a en quelque sorte créé une zone d'attraction pour notre exportation. Encore fallait-il saisir cette chance. Je rends hommage à nos entreprises de l'avoir fait et je félicite nos industriels d'avoir tout de suite compris qu'il convenait d'être présent dans ces nouveaux Länder et d'y être actif. Après les Allemands eux-mêmes, nous sommes en tête des investisseurs dans cette région de l'Allemagne. Nous pouvons éprouver, là encore, une légitime satisfaction.

Quant à l'inquiétude, elle naît de notre déficit commercial avec les Etats-Unis d'Amérique, car ce déficit, qui continue de se creuser, devrait dépasser en 1991, les 40 milliards de francs – c'est à craindre, en tout cas. Ce pays est en passe de devenir notre premier déficit. Cela tient, naturellement, à la récession américaine qui a eu des effets regrettables sur nos exportations mais aussi au lancement par Air France – les conséquences sont moins graves sur le long terme – d'un programme de renouvellement et d'extension de sa flotte qui entraîne d'importantes livraisons de Boeing, pour plus de 5 milliards de francs cette année. Après tout, puisque nous ne « désairbussisons » pas nos statistiques quand elles nous sont favorables, je ne vois pas pourquoi nous les « déboeinguerions » dans l'autre sens pour nous rassurer. Monsieur le rapporteur, je vous vois souffrir. Je vous promets que ce sera mon dernier néologisme ! *(Sourires.)*

A propos des négociations du G.A.T.T., Dominique Strauss-Kahn a parfaitement exprimé la position claire, sans ambiguïté, ferme et résolue, du Gouvernement français : nous voulons progresser, nous voulons réussir, mais pas à n'importe quel prix. J'y ajouterai une notation de psychologie collective issue de mon expérience directe sur le terrain tant dans les régions – je vais dans les capitales régionales au moins une fois par mois – qu'à l'étranger, en particulier hors d'Europe.

J'ai été frappé de ce que j'appellerai le « sentiment de culpabilité » que semblent avoir certains Français, certains Européens, à l'égard des Etats-Unis d'Amérique. Je ne cacherai pas au Parlement français que j'ai parfois ressenti un léger sentiment de malaise à Bruxelles en entendant nos représentants dans la négociation comprendre différemment le terme « offensif » selon qu'il s'agissait des Américains ou de nous. Ils expliquent que les Américains sont offensifs et doivent l'être. Autant dire, en somme, qu'ils sont contraints par toute la force de leurs lobbies et leur situation politique d'exiger beaucoup et de concéder peu ! Pour les représentants de la Communauté européenne, être offensif devient une expression plus diplomatique : c'est avoir beaucoup d'allant, en somme accepter beaucoup de concessions !

Voilà qui est périlleux ! Le ministre de l'industrie et du commerce extérieur et moi-même, avons à plusieurs reprises, devant nos collègues et devant la presse, affirmé que cet état d'esprit non seulement n'était pas le nôtre mais qu'il nous paraissait pernicieux.

Ce que je dis vaut aussi hors d'Europe.

J'ai été frappé, à Singapour, comme à Vancouver ou à Ottawa, de l'étonnement que j'ai suscité dans des auditoires constitués d'industriels, de représentants des forces vives de ces pays, en exposant la position française et la position européenne. Nous avons, à cet égard, un déficit psychologique à compenser.

Vous voyagez beaucoup, mesdames, messieurs les députés, fort heureusement ! Vous avez, nous avons tous la responsabilité d'expliquer sans relâche ce que nous sommes et ce que nous voulons. N'oublions pas – sans aller jusqu'au délire obsidional – que l'information économique et financière dans les pays riches de la planète est largement dominée par les médias anglo-saxons. Sans renouer avec les vieilles lunes des années soixante-dix sur le nouvel ordre mondial de l'information, il faut que nous en soyons bien conscients. Et quand en Asie du Sud-Est, des gens expriment tout à la fois leur étonnement, leur intérêt, leur satisfaction aussi, à entendre le point de vue français – je ne prétends pas qu'ils s'y rallient – on se dit qu'il y a là beaucoup à faire.

Pour ce qui est du G.A.T.T., en tout cas, vous n'avez pas à craindre que le Gouvernement relâche ni sa lucidité, ni sa volonté.

J'en viens maintenant à une réflexion sur l'ensemble des actions bilatérales et de l'aide au commerce courant, qui constitue l'essentiel de notre responsabilité en dehors de la tâche régalienne que constituent les négociations du G.A.T.T.

Je n'ai pas mis longtemps à me convaincre que le plus grand danger dans ce secteur résidait dans la dispersion des efforts. J'ai trouvé l'écho de cette inquiétude dans plusieurs de vos interventions. Nous courons le risque que les différents acteurs du commerce extérieur, tout animés qu'ils soient de bonnes intentions, soient égarés par un esprit de boutique et par la volonté d'agir seul. Or quand on agit seul, on est souvent trop chétif pour être efficace.

En revanche, avec quelques années de recul, l'efficacité de la charte nationale de l'exportation est patente. Elle a été signée, vous vous le rappelez, à l'initiative du gouvernement de Michel Rocard, le 14 mars 1989. Elle impliquait, comme le plan d'aide à l'exportation qui l'avait précédée en janvier, trois démarches complémentaires.

La première démarche consistait à mettre en place des conventions régionales destinées à coordonner les actions du commerce extérieur au niveau des régions. Toutes les régions sauf une, que je ne nommerai pas – je n'ai pas à dénoncer ici cette défaillance unique – ont signé cette charte. Capitale régionale après capitale régionale, j'ai eu l'occasion, et je l'aurai encore dans l'année qui vient, d'apporter un soutien personnel à cet effort de coordination. L'idée n'est pas, comme on pouvait le penser à l'origine, de créer quelque « guichet unique », ou « numéro vert », qui permette à toutes les P.M.E. d'avoir à coup sûr la réponse à leurs questions, mais de s'assurer que la coopération entre les différents acteurs est suffisante pour que, quelle que soit la porte ouverte par le chef d'entreprise qui souhaite être aidé, il soit sûr d'être promptement dirigé vers l'endroit où on pourra le mieux appuyer son effort et son ambition.

J'observe avec beaucoup d'intérêt dans l'ensemble des régions françaises que j'ai visitées – je suis informé des autres – des initiatives fécondes, des instruments originaux, différents selon les endroits. Au total, on travaille plus ensemble – pas partout assez ! – mais l'élan est donné et nous devons tous, y compris les élus départementaux et régionaux, y contribuer.

Seize centres régionaux de documentation internationale ont déjà été mis en place à partir du C.F.C.E. Vingt-trois fonctionneront à la fin de l'année et vingt-cinq au début de 1992.

La deuxième démarche qu'impliquaient la charte de l'exportation et les décisions du début de janvier 1989, était le renforcement symétrique de la cohérence de notre action à l'extérieur.

Trois pays tests ont été choisis : la République fédérale d'Allemagne – c'est ainsi qu'on l'appelait à l'époque –, l'Espagne et le Royaume-Uni. Les différentes parties prenantes du soutien au commerce extérieur ont commencé dans ces pays à prendre l'habitude de travailler ensemble, qu'il s'agisse des postes d'expansion, des chambres de commerce à l'étranger ou des représentants de telle ou telle fédération industrielle. Je veillerai à ce que cette démarche s'étende aux autres pays de la Communauté européenne, cible prioritaire de notre exportation, au cours des mois qui viennent. J'ai d'ores et déjà signé la charte de l'exportation pour l'Italie, au Palais Farnèse, voici quelques semaines. Nous l'étendrons prochainement au Portugal et aux Pays-Bas.

La troisième idée forte fut d'instaurer une facturation harmonisée des prestations offertes aux entreprises. On comprend assez facilement, avec le recul, les réticences que cette

idée avait pu faire naître. Certains craignaient que les parties prenantes, et notamment les fonctionnaires de la direction des relations économiques extérieures à l'étranger, ne soient amenées à négliger les aspirations commerciales qui ne leur apparaîtraient pas propres à facturation. Il apparaît maintenant que cette inquiétude n'était pas fondée. Au contraire, la facturation a eu un double avantage : dissuader les fantaisistes de venir faire perdre du temps à nos responsables et fournir des moyens de mesure de l'efficacité de nos postes. Sans oublier, c'est moins important, mais pas tout à fait négligeable, un peu d'argent de poche supplémentaire. Plus de 20 000 entreprises ont fait appel en 1990 au réseau constitué en Allemagne. Au total, l'administration, les chambres consulaires et les collectivités territorirales s'efforcent donc de travailler davantage ensemble.

J'en viens maintenant à quelques explications plus détaillées sur le budget du commerce extérieur : 27 milliards de francs, ce n'est pas peu, et cela me paraît à la mesure de la dimension de notre pays et de nos ambitions. Il est vrai, et nous serions coupables de ne pas en tenir compte, que la conjoncture budgétaire nationale oblige à beaucoup de rigueur.

J'ai le sentiment, monsieur Jegou, que cette rigueur, loin d'affaiblir notre action, nous permettra au contraire, en émondant quelques branches malades ou mortes, d'être encore plus efficaces.

Ainsi, la direction des relations économiques extérieures se modernise d'un bon pas.

M. Jean-Jacques Jegou. Tout à fait.

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* C'est vrai pour l'équipement immobilier, important pour le moral de nos troupes mais également pour le moral de ceux qui sont accueillis et, par conséquent, pour le succès de la tâche.

Je pense surtout à l'effort en faveur de l'informatique. Aux côtés de Dominique Strauss-Kahn, j'y ai veillé tout spécialement ces dernières semaines. Il est fondamental que l'information entre les parties prenantes circule mieux, avec tous les moyens modernes des ordinateurs et des messageries informatiques, le problème étant moins, à cet égard, la disette de données que le trop-plein, parfois, d'informations devenues dépassées. Les informations doivent être traitées, actualisées et accessibles. Il faut que l'informatique le permette.

Je tiens à saluer l'effort de modernisation de la D.R.E.E. Par la rationalisation de ses services extérieurs, elle supprime cent cinq emplois sur trois ans, soit trente-cinq par an de 1991 à 1993. Un effort comparable est proposé en 1992 pour les D.R.C.E. Les économies d'emplois affichées en 1992 sont de près de 18 millions de francs. Elles se poursuivront en 1993. L'ensemble des dépenses de personnel sera réduit de 2,75 p. 100, sans nuire en rien, je crois, au succès et à l'efficacité de la D.R.E.E.

Le total des dépenses du titre III – personnel et fonctionnement – passera dans ces conditions de 911 à 915 millions de francs en 1992, soit une augmentation très limitée.

Compte tenu de l'évolution du monde, une réorganisation naturelle de nos postes est en cours. Certains postes apparaissent moins nécessaires que jadis, tandis que d'autres seront créés pour répondre en particulier aux grandes mutations de l'Europe centrale et orientale. Je suis moi-même allé récemment dans chacun des pays baltes pour veiller, tout en installant les ambassadeurs, à ce que soient mis en place des conseillers ou des attachés commerciaux qui répondront au grand appétit que ces pays ont à travailler avec nous. Je pourrais élargir cet exemple à de nombreuses autres régions d'Europe.

L'effort de formation a préoccupé légitimement plusieurs des intervenants de cet après-midi. Pour qui se soucie du long terme, c'est évidemment un domaine absolument capital. M. Hervé a parlé du centre franco-japonais de Rennes, le cinquième centre de ce type : dispensant une formation du type D.E.S.S. il répond, je crois, à un besoin essentiel.

L'une de nos tentations, c'est d'avoir un grand nombre de spécialistes de la littérature et de la culture des pays dans lesquels nous devons pénétrer, mais parlant admirablement la langue – c'est particulièrement vrai au Japon, semble-t-il. Mais nous devons aussi disposer de spécialistes de l'économie, du droit, de l'informatique, de l'appui au commerce qui manieraient parfaitement la langue et, au-delà, connaîtraient la civilisation !

Ainsi que je vous l'ai écrit il y a quelques jours, monsieur le député, nous souhaitons vivement qu'avec l'appui du budget de la nation, ce centre puisse être ouvert dans un an, après un retard qui aura peut-être donné à l'université de Rennes le loisir de préparer les choses mieux encore.

Ce souhait vaut aussi pour Caen : je souhaite qu'un centre franco-américain y soit ouvert un peu plus tard, un an après peut-être. Il faut être prêt et il faudra vérifier les données financières du projet. L'implantation à Caen est à cet égard magnifiquement choisie, surtout pour qui connaît l'importance symbolique et la beauté du Mémorial de la paix, qui est visité chaque année par un très grand nombre de touristes – anciens combattants mais pas seulement – venus des Etats-Unis d'Amérique.

M. Destot a évoqué une université bilingue. J'aimerais bien que nous en parlions en d'autres circonstances s'il le veut bien ! Pour ma part, j'ai quelques réticences. Il faut être bilingue partout et la création d'une université bilingue me donnerait le sentiment que nous y concentrons notre souci et que nous en dispensons les autres. Cela me fait penser un peu à la grande époque du *Monde* de Beuve-Méry quand le directeur avait créé une rubrique « Humour » d'une colonne, comme pour être absolument dispensé d'en avoir ailleurs !

Il est fondamental d'imposer farouchement la connaissance de l'anglais à tous les Français – et je dirais la même chose devant Mme Tasca, car cela n'a rien à voir avec la défense de la francophonie – pas forcément l'anglais de Shakespeare, de Goldsmith ou même de Graham Greene...

M. Jean-Pierre Brard. Celui de Maxwell ?

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* C'est trop tard pour l'apprendre de sa bouche. C'était un anglais excellent mais importé ! Chacun doit connaître cette sorte d'anglais un peu dégradé, sorte d'instrument commun du commerce international qui évoque à peu près le grec hellénistique d'avant l'ère chrétienne. C'est un devoir de l'apprendre et il faut y contribuer. Cela étant, je suis tout prêt à dialoguer sur ce point ultérieurement avec vous, monsieur Destot.

J'en viens maintenant aux organismes d'appui au commerce extérieur qui sont sous tutelle de la D.R.E.E.

Le plan de développement des exportations de janvier 1989 avait fait du C.F.C.E. « un élément central de gestion de l'information sur les marchés étrangers ». J'ai présidé il y a quelques jours une séance de travail au C.F.C.E. Sa subvention, qui n'est qu'en très léger déclin par rapport à l'année dernière, lui permettra parfaitement, moyennant un grand effort de resserrement de ses forces, de répondre à ce que l'on attend de cette grande institution dans le domaine de l'information, de la prospection, du conseil et de la promotion.

Le centre se nourrit de l'information fournie par les postes à l'étranger. Nous ferons en sorte qu'il continue en sens inverse, d'envoyer au moins autant d'informations sur l'offre française à nos conseillers commerciaux tout autour de la planète.

Un mot de l'A.C.T.I.M., que je salue avec une chaleur particulière car c'est une maison qui marche particulièrement bien. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'augmenter légèrement son budget pour 1992. L'Agence est en particulier chargée depuis cette année du domaine de la coopération industrielle et c'est elle qui veille au traitement de cette belle institution des volontaires du service national à l'exportation.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué les V.S.N.E. Je vois bien quel souci cette institution peut créer parfois du côté des responsables militaires. Il nous revient aux uns et aux autres de les rassurer. Le recrutement doit être extrêmement rigoureux, et le plus large possible en termes sociaux. A cet égard, je suis tout à fait favorable à la suggestion de recruter de plus en plus de V.S.N.E. issus de l'enseignement technique – et pas seulement issus des grandes écoles commerciales. Si nous y veillons, nous pourrons non seulement sauvegarder, mais, je l'espère, développer une institution qui, sur le long terme, est très importante et forme des cadres de grande qualité pour l'avenir.

Chaque fois que je vais à l'étranger, dans des pays lointains en tout cas, je réunis des V.S.N.E. autour de moi. Ils m'apprennent beaucoup, et je repars revigoré, s'il en était besoin, de ces conversations car ils mettent vraiment une pas-

sion et une compétence neuves dans leur travail, qui aura sûrement à s'employer pendant plusieurs décennies au profit du commerce international français.

Un dernier mot sur le C.F.M.E. : sa dotation sera de 75 millions de francs en 1992, contre 78 millions en 1991, soit une légère baisse, en raison surtout des économies dues aux annulations, à cause de la guerre du Golfe, d'un certain nombre d'opérations prévues au début de l'année. J'ai approuvé pour 1992 un programme ambitieux de 200 actions du C.F.M.E. qui, je crois, rencontre l'intérêt des entreprises et des fédérations professionnelles.

Au total, le Gouvernement vous propose que les crédits inscrits au budget des services financiers – titres III, IV et V – atteignent dans ces conditions 1 322 millions de francs en 1992.

En ce qui concerne le commerce courant, les procédures financières d'appui aux entreprises évoluent en fonction des besoins de celles-ci, avec deux objectifs majeurs – je ne prétends pas que nous soyons originaux, mais nous sommes persévérants – : l'orientation de notre commerce extérieur vers les pays solvables et un soutien spécifique pour les P.M.E.

Il y a une géographie volontariste de notre intervention gouvernementale tout autour du monde à inventer ou à définir. Plusieurs d'entre vous, notamment Mme Moreau, ont souligné avec raison l'importance de l'Asie du Sud-Est et des nouveaux pays industrialisés : effectivement, il faut encourager les grosses P.M.E. à y aller, les petites devant d'abord se faire les dents à l'intérieur de l'Europe. En plein accord avec Dominique Strauss-Kahn, je compte y consacrer beaucoup de temps et beaucoup de peine. Un premier voyage que j'ai fait en Malaisie et à Singapour m'a persuadé que ce n'était pas inutile.

Michel Destot m'a aussi interrogé sur les pays d'Europe centrale et orientale. A côté des pays qui nous attirent parce qu'ils pourront nous payer, et on pourrait ajouter effectivement le Venezuela, probablement le Chili, le Mexique et quelques autres à ceux de l'Asie du Sud-Est, il faut également inscrire des pays qui nous attirent pour des raisons à la fois affectives et géopolitiques. Tel est le cas des pays que vous avez évoqués, monsieur le député.

Des mesures importantes ont été adoptées : enveloppes de crédits exports considérables, notamment pour la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, aides à l'investissement ou crédits d'assistance technique bilatéraux. Je me suis rendu dans ces pays à l'occasion de foires commerciales et j'ai rencontré de nombreux responsables. J'en ai retiré la conviction que, certes, il ne fallait pas manquer le train – nous serions très coupables – mais qu'ils attendaient au moins autant de nous une aide technique, une aide de formation. Ils manquent en effet terriblement de cette couche intermédiaire des élites de fonctionnaires absolument nécessaire pour qu'ils puissent vraiment prendre leur essor.

Je garde en mémoire l'image émouvante du gouverneur de la banque de Lettonie à Riga, vingt-huit ans, intronisé dans cette tâche quelques jours auparavant, qui s'était habillé selon l'idée touchante qu'il se faisait d'un gouverneur de banque centrale – ce n'était pas Wilfrid Baumgartner ! Il cherchait désespérément les moyens qu'on l'aide. J'en ai retiré l'idée que nous ne devions pas manquer ce rendez-vous !

En attendant, la croissance régulière de nos ventes, de 24 p. 100, nous place en tête des pays de l'O.C.D.E., à égalité avec l'Allemagne. Je sais bien que nous partons de plus bas mais, après tout, ce n'est pas si mal, et la progression de nos investissements est sensible. En Hongrie, le meilleur pays pour juger de ces évolutions puisqu'il a attiré en 1990 la moitié de l'investissement étranger en Europe centrale et orientale, nous nous situons parmi les premiers investisseurs, avec 10 p. 100 des sommes investies.

Notre deuxième objectif concernant le commerce courant, c'est naturellement d'aider autant que faire se peut les petites et moyennes entreprises. A cet égard, les aides à la prospection commerciale, assurances prospection et assurances foire, ont permis à des milliers de P.M.E. d'approcher de nouveaux débouchés extérieurs. La diminution notable de la dotation correspondante – 415 millions de francs pour 1992 au lieu de 490 millions dans la loi de finances initiale de 1991 – ne traduit aucunement un désengagement de cette procédure, mais au contraire le succès de celle-ci : la réduction de l'enveloppe traduit en effet l'entrée en remboursement de nombreux dossiers d'assurance prospection, ce qui est toujours très bon signe – cela prouve que cela a marché. J'ai noté en tout cas avec beaucoup d'intérêt la suggestion de Mme Moreau pour améliorer la procédure, déjà très appréciée par les P.M.E., dite de l'assurance prospection simplifiée.

En ce qui concerne les aides à l'implantation à l'étranger, la dotation pour le Codex, 260 millions de francs, marque une reconduction des moyens en autorisations de programme et traduit la volonté du Gouvernement de ne relâcher en rien son effort. Ces dernières années, le Codex a soutenu plus de 200 projets d'implantation. Nous sommes là dans le droit-fil de ce que M. Strauss-Kahn disait : pour les P.M.E. comme les grandes entreprises, l'avenir est à l'implantation industrielle, aux *joint-ventures*, à l'implantation commerciale. A nous d'aider les imaginatifs !

Enfin, les autorisations de programme correspondant au volet « exportation » des contrats de Plan Etat-région sont maintenus, conformément à l'engagement pluriannuel pris par l'Etat avec ses partenaires régionaux.

M. Destot m'a interrogé sur la possibilité de favoriser une meilleure coopération entre les P.M.E. Il est vrai que, très souvent, la solitude est un terrible handicap. Une réflexion est en cours. Elle n'est pas nouvelle. Mais on peut probablement inventer davantage et je souhaite que nous puissions donner de meilleures informations, que peut-être en recourant à l'informatique, sur ce que peuvent offrir les sociétés de commerce international afin de les mettre mieux en rapport avec des P.M.E. qui ne peuvent pas seules, en tout cas au début, faire les frais de l'exportation.

Il y a le partenariat avec les grosses entreprises, que Péchiney ou Rhône-Poulenc ont assez largement développé, mais cela reste des cas trop isolés, ce que dans le jargon anglo-zoologique de la D.R.E.E. on appelle le *piggy back*, le dos de la truie ou du cochon. Je n'ai jamais réussi à me faire expliquer par M. Desponts, directeur de la D.R.E.E., l'origine de cette expression mais je l'emploie car elle a l'avantage d'être claire pour les intéressés. Je pense aussi naturellement au fonds ingénierie que l'un d'entre vous a évoqué. C'est très important également.

En ce qui concerne l'aide aux grands contrats, le projet de loi de finances pour 1992 traduit un souci de maîtrise des dépenses budgétaires, dans le respect des liens qui unissent la France à un certain nombre de pays. Voilà la grande affaire de la COFACE, et je sais à quel point – n'est-ce pas, monsieur Saint-Ellier ? – le Parlement en est préoccupé.

Le poste le plus important, en effet, est constitué par l'assurance-crédit à l'exportation. En dépit du déficit prévisionnel lié à l'impact de la crise du Golfe au début de l'année, nous espérons pouvoir nous en tenir en 1991 à la dotation de 8 milliards de francs prévue par la loi de finances. C'est une révision à la baisse du déficit prévisionnel qui s'explique par les récupérations exceptionnelles qui ont pu être obtenues depuis le début de l'année sur certains débiteurs ; par exemple, une récupération de 2 milliards de francs du fait de la mise en œuvre de l'accord de refinancement brésilien, de 1,5 milliard de francs environ sur les arriérés égyptiens et d'un milliard de francs sur le Nigeria.

Je cite ces exemples pour bien montrer à la représentation nationale que, sous l'autorité du Gouvernement, la COFACE ne relâche en rien ses efforts de recouvrement – efforts qui ont même été accentués ces derniers temps.

Il est clair – pourquoi le dissimuler ? – que l'exercice 1992 sera particulièrement tendu. Je n'envisagerai pas l'hypothèse la plus défavorable, dans laquelle trois de nos principaux débiteurs se révéleraient défaillants en même temps. Cela ne me paraît pas vraisemblable. Dans la mesure où nous pouvons espérer une reprise des paiements de la part de l'Algérie et où les nouveaux concours octroyés à l'U.R.S.S. par les membres du G 7 devraient aider l'Union ou les républiques à honorer leurs échéances, nous pouvons légitimement fixer à 8 milliards de francs l'enveloppe de la COFACE.

Plus généralement, comme l'a fait déjà M. Hervé, je voudrais souligner l'important mouvement engagé par la COFACE, avec le souci de tenir compte de la directive européenne sur la libre prestation de services.

En vertu de cette directive, les compagnies d'assurance-crédit de chacun des Etats membres peuvent proposer directement leurs différentes polices à toute entreprise européenne.

C'est précisément pour profiter sans délai de cette ouverture du marché européen que la COFACE a été conduite à s'associer à la S.F.A.C., alors que, depuis la naissance de la S.F.A.C., dans l'immédiat après-guerre, ces deux organismes se répartissaient strictement l'extérieur et l'intérieur. Il faut désormais qu'elles travaillent de plus en plus ensemble, et la création du G.I.E. Eurexel, qui a fait paraître dans la presse ses premières publicités, en est un signe heureusement annonciateur. Le nouveau président de la COFACE, M. Cosse, a reçu mandat du ministre d'Etat, Pierre Bérégovoy, de développer ce rapprochement tout en maintenant la diversité de l'actionnariat de la compagnie.

J'évoquerai plus rapidement les charges de bonification « Banque française du commerce extérieur », qui reflètent avant tout le poids des engagements passés dans le domaine des crédits à l'exportation : à hauteur de 2,1 milliards de francs, elles viennent couvrir les charges découlant pour la B.F.C.E. des accords de rééchelonnement décidés au Club de Paris ; à hauteur de 2,3 milliards de francs, elles correspondent aux bonifications d'intérêt sur crédits à l'exportation, qui continuent de croître en raison de la persistance de tensions sur les taux d'intérêt. L'extinction progressive de l'encours Banque de France a, par ailleurs, pour contrepartie la croissance de l'encours stabilisé par la B.F.C.E.

Les mesures de débonification qui ont été lancées dès 1985 par M. Bérégovoy devraient, à moyen terme, entraîner une diminution de cette charge budgétaire.

Enfin, je commenterai l'évolution des postes « dons et prêts du Trésor » – et j'en arrive là au point où, comme le disait un orateur de mes amis, il est temps de sortir son train d'atterrissage. *(Sourires.)* Les dons et les prêts du Trésor constituent deux de nos principaux instruments d'aide publique au développement.

L'accroissement de la charge afférente aux dons du Trésor en 1991 était liée à leur généralisation sur les pays les moins avancés compte tenu des décisions qui ont été annoncées par le Président de la République au sommet de La Baule. Cette politique sera poursuivie en 1992, le montant des crédits de paiement devant se stabiliser à 750 millions de francs.

Pour ce qui concerne les prêts du Trésor, la réduction de l'enveloppe autorisée, qui passera de 6 030 millions de francs en 1991 à 5 900 millions de francs en 1992, reflète le souci de comprimer à moyen terme des dépenses publiques tout en préservant, grâce à une définition adéquate de nos priorités, l'efficacité de nos interventions financières à l'étranger.

Parmi les autres éléments positifs, je citerai la stabilisation en 1992, après une forte augmentation, de la charge nette des prêts du Trésor, qui tient compte de remboursements attendus de nos débiteurs.

Un dernier mot, mesdames, messieurs les députés. On entend beaucoup dire qu'il faut inventer de nouvelles procédures pour aider les P.M.E. Vous savez l'attention que Mme Cresson, Premier ministre, porte – on l'a évoqué à plusieurs reprises – au destin et à l'efficacité, au-dedans et au-dehors, de ces entreprises. Le problème, s'agissant du commerce extérieur, n'est pas de savoir s'il faut compliquer ou simplifier ; il est de mieux utiliser. Si l'on accroît les complications, il sera impossible de s'y reconnaître. Si l'on simplifie, on risque de réduire la capacité d'adaptation au terrain. Notre défi actuel est de donner aux acteurs potentiels – je pense aux P.M.E., dont le rôle est majeur – un fil d'Ariane pour leur permettre de s'y retrouver dans cette complexité. Nous y travaillerons. Il faut pour cela beaucoup de volonté, mais je vous assure que, là comme ailleurs, celle du Gouvernement ne faiblira pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Jacques Masdeu-Arus, pour le groupe du R.P.R.

M. Jacques Masdeu-Arus. Monsieur le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, vous avez vous-même déclaré, à l'occasion d'une question que je vous avais posée sur l'accord Europe-Japon concernant l'automobile, qu'il nous fallait profiter des huit années que nous avions devant nous pour rendre l'industrie automobile plus compétitive.

Vous avez annoncé également que les gains de productivité et de compétitivité ne se feraient pas sans suppressions d'emplois dans ce secteur.

A la lueur de ces réflexions, j'ai le regret de constater que le projet de loi de finances pour 1992, particulièrement en ce qui concerne la partie « politique industrielle et innovation », ne semble pas comporter d'actions précises en faveur des entreprises automobiles françaises.

Certes, les crédits alloués à l'Agence nationale de valorisation de la recherche sont en augmentation, mais ces subventions budgétaires pourront-elles bénéficier aux équipementiers et sous-traitants de l'automobile qui déposeront leur dossier auprès de l'ANVAR ?

Les demandes des entreprises qui travaillent dans le secteur automobile pourront-elles être prioritaires sur ces crédits ?

Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que la France connaisse les mêmes difficultés que les entreprises de sous-traitance américaines de l'automobile, qui ont été laminées de l'intérieur par leurs concurrents japonais. Nous savons que l'Etat a déjà investi dans divers programmes comme celui de la voiture propre et, plus récemment, surcelui de la sécurité routière. Toutefois, il semble que, dans votre projet, rien ne permette de dire si la France compte s'engager dans la voie de la préparation du grand marché automobile de 1999.

Si mes informations sont bonnes, il a été prévu, dans le volet interne de l'accord Europe-Japon, que la Communauté économique européenne devrait mettre en place, pendant cette période de transition, des politiques d'accompagnement en liaison avec les Etats nationaux.

Ces programmes en matière de recherche, de formation et de restructuration vont-ils voir le jour ? Défendrez-vous, avec votre collègue Mme Elisabeth Guigou, des positions claires et fermes devant la Commission de Bruxelles afin que l'industrie automobile française obtienne des aides substantielles qui permettront de gommer les inégalités existantes entre notre industrie automobile et celle du Japon, et ce, bien évidemment, à titre temporaire, jusqu'en 1999 ? Bref, l'Etat français et la Communauté économique européenne ont-ils réellement la volonté, chacun à leur niveau...

M. le président. Cher collègue, veuillez conclure !

M. Jacques Masdeu-Arus. Juste une minute, monsieur le président !

M. le président. Concluez, je vous prie !

M. Jacques Masdeu-Arus. Ont-ils, dis-je, la volonté de favoriser les adaptations nécessaires de l'industrie automobile face à leurs concurrents japonais, car, comme vous l'annonciez, il va falloir s'attendre à des lendemains difficiles ? Pourront-ils compter sur une politique industrielle française et européenne active ? J'attends de votre part des réponses précises.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je dispose, messieurs, de tout mon temps, mais si nous voulons respecter le souhait de M. le président, il faut que les questions soient de vraies questions. Je m'en tiendrai alors à des réponses brèves.

Votre question portait sur deux points. J'y réponds rapidement, mais de façon aussi précise que possible.

S'agissant des équipementiers, qui sont un élément très important de l'ensemble de la filière automobile, il est tout à fait clair qu'ils peuvent bénéficier des crédits de l'ANVAR, lorsque cela relève de l'ANVAR, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'innovations et des crédits de diffusion de mon ministère – j'ai cité 375 millions de francs – lorsqu'il s'agit de produire selon des techniques nouvelles. Ces différentes procédures existent, qu'il s'agisse de PUCE, de PUMA, de LOGIC. Dans cette affaire, les équipementiers seront traités en priorité.

Par ailleurs, monsieur le député, vous me demandez ce qui se passera pour l'accompagnement de l'accord. En ce qui concerne la recherche, le niveau national est déjà très largement investi. Vous avez parlé de la recherche sur la voiture propre, des recherches sur les voitures électriques, des programmes de sécurité routière, notamment.

Reste principalement le niveau de la formation. Le Conseil européen de l'industrie, qui se réunira le 18 novembre prochain, doit commencer à traiter de cette question. Je regrette qu'il ne s'agisse que de « commencer », mais tous nos partenaires doivent être impliqués dans cette affaire, qui n'est pas facile. Les entretiens que j'ai eus récemment avec Martin

Bangemann, le commissaire à l'industrie, me laissent attendre des mesures communautaires pour les opérations de formation en direction des constructeurs automobiles.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord que vous confirmiez ou infirmiez la validité des chiffres relatifs aux programmes de licenciement dans la sidérurgie française, qui ne laissent pas d'inquiéter l'élu lorrain que je suis, eu égard à la dégradation accélérée de la situation de l'emploi qui frappe tout particulièrement notre pays et la région lorraine.

Répondez, monsieur le ministre, à l'inquiétude qui monte dans tous les foyers menacés par le chômage !

Dans un autre domaine, avec mon collègue André Berthol, je voudrais évoquer le problème des H.B.L. et le chemin parcouru : gains de productivité, à un point tel que les Houillères de Lorraine sont aujourd'hui les plus performantes d'Europe ; perte à la tonne ramenée à moins 100 francs, à comparer avec les 250 francs de perte à la tonne encore affichés en 1988 ; endettement ramené de 4 500 millions de francs en 1984 à 1 650 millions de francs en 1990.

Pendant ce même temps, le taux de fréquence des accidents a sensiblement chuté et l'entreprise a puissamment contribué à la création d'emplois dans la région Moselle-Est.

Ces résultats n'ont été possibles que grâce à la compétence des hommes et à leur travail.

L'exercice 1991 a été caractérisé par une amputation des crédits publics qui a été officiellement chiffrée à 220 millions de francs pour l'ensemble Charbonnages de France. Les prévisions 1991 font apparaître une perte de 200 millions de francs après aide de l'Etat. Les prévisions 1992 s'établissent d'ores et déjà au même niveau.

Actuellement apparaît un cycle infernal. Il n'est pas juste que l'arrêt d'exploitation de certains bassins entraîne une augmentation des charges liées au passé, laquelle augmentation diminue d'autant l'aide à la production.

La subvention à Charbonnages de France doit être scindée en deux lignes budgétaires : l'aide à la production, d'une part, la couverture des charges spécifiques, d'autre part.

Monsieur le ministre – et j'abrège ma question – il en est des réductions d'aides comme des économies : lorsqu'elles sont faites à mauvais escient, elles ne sont plus des économies.

C'est pourquoi, avec André Berthol, je vous demande de veiller à ne pas accélérer la descente des mineurs au fond du trou noir du désespoir. Votre responsabilité serait lourdement engagée si ce processus n'était pas arrêté dès 1992 !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je suggérerai aux intervenants d'en venir directement à leurs questions, sans les faire précéder d'un exposé liminaire trop long. Sinon, monsieur le président, mieux vaut que nous suspendions nos travaux et que nous reprenions la séance ce soir. Je me vois en effet dans l'incapacité de répondre comme la représentation nationale peut l'attendre à des questions importantes lues à une telle vitesse. Il nous faut donc choisir, monsieur le président.

M. le président. Comme vous le souhaiterez, monsieur le ministre.

M. Jacques Brunhes. Rappel au règlement, monsieur le président !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, laissez-moi m'exprimer, je vous prie !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Il est dix-neuf heures quinze, monsieur le président. Nous pourrions envisager de lever la séance vers dix-neuf heures trente, après quelques questions, et de la reprendre quand vous le jugeriez bon.

M. le président. Si vous le désirez, mais j'avais cru comprendre que vous souhaitiez que l'Assemblée poursuive ses travaux.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. J'aurais préféré, mais il semble que ce ne soit pas possible.

M. Jacques Masdeu-Arus. Prenez votre temps !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Quoi qu'il en soit, je répondrai rapidement – puisque c'est la règle du jeu – à la question de M. Berthol, que M. Demange a reprise.

M. Jean-Marie Demange. Et qui a été amputée !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Elle figurera au *Journal officiel* – ne vous inquiétez pas !

Les Charbonnages de France mènent, dans un contexte énergétique difficile, une politique de restructuration et de réduction des coûts de revient. Il faut d'ailleurs saluer les résultats de cette politique puisque, entre 1985 et 1990, les rendements obtenus au fond ont été améliorés de quelque 71 p. 100, ce qui, vous en conviendrez, représente des gains de productivité assez considérables. Simplement, la subvention qui est versée par l'Etat aux Charbonnages baisse cette année à la mesure de la réduction d'activité.

Elle comprend deux parties. D'une part, le chapitre 45-15, qui correspond aux charges spécifiques de Charbonnages de France et qui concerne les charges de retraite, les frais relatifs aux anciennes mines, etc. D'autre part, le chapitre 45-12, qui est la subvention d'équilibre de Charbonnages de France – subvention d'exploitation qui vise à couvrir la différence entre le prix de revient du charbon national et le prix déterminé par les marchés d'importation. Le montant de ce chapitre est cette année de 2 923 millions de francs. L'endettement global de l'entreprise étant important, il n'est pas question de l'accroître.

Par conséquent, dans cette subvention globale de l'Etat à Charbonnages de France, il y a une partie qui augmente d'une centaine de millions de francs – c'est la subvention spécifique, qui représente la moitié et qui porte sur les retraites, les pensions, entre autres, subvention en quelque sorte automatique car elle est fonction de la pyramide des âges – et il y a une partie qui décroît, celle qui vient compléter l'écart entre le prix de production et le prix du marché, et qui décroît à la mesure de la réduction d'activité de Charbonnages de France.

Nous laissons donc, année après année, Charbonnages de France dans une situation qui n'empire pas, mais qui, du point de vue de son endettement, ne s'améliore pas aussi vite qu'on pourrait le souhaiter.

M. Jean-Claude Gaysset. L'entreprise continue à réduire les effectifs !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour une deuxième question.

M. Jean-Marie Demange. J'espère que j'aurai droit à mes deux minutes !

M. le président. Pardon ? Que dites-vous ?

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, il existe en Lorraine trois demandes d'installation d'incinérateurs industriels, formulées par les sociétés Cedilor, Tredi et Wast Management. Le traitement des déchets industriels est une nécessité impérieuse. Mais je pense qu'un moratoire serait nécessaire, afin que l'on puisse définir le site le plus approprié en Lorraine pour l'installation de ce genre d'industrie de dépollution. La société Cedilor a décidé de déposer un dossier en vue d'une implantation sur la zone du Gassion à Thionville. Cette implantation est, pour moi, une hérésie économique, mais également écologique.

A l'heure où des demandes de plus en plus importantes d'installation d'industries de dépollution se font jour, il est impératif – comme je l'ai demandé à votre collègue de l'environnement – que soient modifiées les règles des enquêtes publiques. Non seulement les commissaires enquêteurs devraient pouvoir bénéficier de moyens d'investigation plus modernes et plus importants, mais ces enquêtes devraient s'ouvrir à une plus large information et à une grande transparence auprès des populations concernées, et les études d'impact doivent être plus approfondies. Par ailleurs, une véritable législation, instituant un délit d'atteinte à l'environnement, avec des peines fortement dissuasives, doit être mise en place. Que pensez-vous faire à cet égard ?

De nombreux faits – et le dernier en date s'est produit à Forbach – prouvent le manque de moyens mis à la disposition de l'administration. Il faut augmenter le nombre d'inspecteurs des installations classées.

Je vous demande donc, comme je l'ai demandé au ministre de l'environnement d'interdire l'importation des déchets industriels, mais également ménagers.

Concernant l'implantation de Cedilor à Thionville, quelle que soit la décision du commissaire enquêteur, de la D.R.I.R. et, en dernier ressort, de M. le préfet, je vous demande donc, ainsi qu'à votre collègue de l'environnement, de refuser cette implantation à Thionville.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous comprendrez ma joie de me voir maintenant poser des questions qui concernent mon collègue de l'environnement après des questions qui concernaient le ministère de l'économie. Je ne vois qu'une seule solution à ce conflit d'attributions. *(Sourires.)* Mais je n'oserai la suggérer ici.

M. Eric Raoult. Un ministère d'Etat !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. La question que vous posez, monsieur Demange se rattache à un problème très vaste, qui est le déficit que nous constatons sur le territoire national de décharges de classe I. La loi votée au milieu des année soixante-dix prévoyait la nécessité d'en créer une vingtaine. Aucune ne l'a été. Si bien que nous nous trouvons dans une situation de plus en plus difficile et que, d'ici à quelques années, le territoire national sera devant un « mur », car on ne peut à la fois avoir une industrie vivace – comme vous le souhaitez, les uns et les autres – et espérer qu'elle ne produira aucun déchet.

La situation que vous retracez est bien connue : tout le monde accepte l'idée qu'il faille des décharges, mais personnes n'en veut chez soi. La région lorraine connaît un déficit qui est plutôt plus grand encore que d'autres, mais c'est néanmoins le cas dans toutes les régions.

S'agissant du projet que vous évoquez, trois sociétés ont manifesté leur intention de mettre en place cette décharge. Il s'agit de Cedilor, de Tredi et de Waste Management.

Le problème spécifique sera traité selon les procédures adaptées à cet effet. Mais vous avez raison de souligner que le problème des déchets industriels suppose sans doute une révision de la législation. Mon collègue Brice Lalonde fera, je crois, dans les toutes prochaines semaines, une communication à ce sujet au conseil des ministres, et un texte de loi, pourrait vous être proposé lors de la prochaine session. La représentation nationale sera donc appelée à se pencher sur l'ensemble de la question des déchets industriels.

Vous n'avez sans doute pas tort de dire que les procédures actuellement en vigueur ne sont pas satisfaisantes mais reconnaissez que, de mon côté, je n'ai pas tort d'affirmer que l'intérêt national implique que des décharges puissent être, d'une manière ou d'une autre, installées sur notre territoire.

Cette question doit être examinée, et je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'elle le sera sans doute à l'occasion de la prochaine session.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Marcelin Berthelot.

M. Marcelin Berthelot. Monsieur le ministre, je reviens sur la grave question de la possible remise en cause du monopole d'importation et d'exportation d'E.D.F.-G.D.F. Le Gouvernement a déjà été interrogé sur ce sujet et il a répondu. Mais certains points méritent des éclaircissements.

Lorsque Mme Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, garantit à M. Vial-Massat que le marché commun de l'énergie ne se fera qu'en concertation avec les entreprises concernées afin qu'elles puissent faire prévaloir leurs intérêts, qui, dans ce cas, défend les intérêts des usagers et celui des personnels ?

On peut considérer, monsieur le ministre, que les explications que vous avez données répondent partiellement à cette question puisque vous évoquez le risque du transfert du coût entre usagers. Vous avez rappelé aussi l'opposition du Gouvernement au démantèlement du service public. Quoi qu'il en soit, si vos réponses étaient empreintes d'une certaine fermeté, elles ne me sont pas en tout cas apparues catégoriques.

En outre, la réponse de Mme Guigou à M. Vial-Massat laisse supposer que le Gouvernement se désengage en présentant les entreprises concernées comme les interlocuteurs privilégiés, sinon uniques pour la création du marché commun de l'énergie.

Va-t-on laisser les entreprises seules face à ce problème ? Que deviennent l'expression des personnels, des usagers et le soutien infaillible du Gouvernement dans le cadre d'une concertation ? Le Parlement, qui a créé les entreprises, sera-t-il amené à donner son opinion sur la question ?

Expliquez-nous, monsieur le ministre, par quels moyens le Gouvernement entend respecter l'engagement réaffirmé de préserver nos acquis dans le domaine de l'énergie ?

Si votre réponse me paraît encore incomplète, je reviendrai sur le sujet une nouvelle fois.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je vais essayer, monsieur le député, de faire en sorte que vous n'ayez pas de nouveau à intervenir sur ce sujet.

Cela étant, je vous trouve bien défaitiste. Si le Gouvernement consultait le Parlement, cela laisserait supposer qu'il a accepté l'idée que la situation doit être modifiée. Or c'est le contraire. Le Gouvernement français n'a pas l'intention que le monopole, tel qu'il existe aujourd'hui, soit modifié. En tout cas, c'est ce que je dirai au commissaire concerné lorsqu'il viendra me voir – comme il ira voir les autres ministres chargés de l'énergie.

La Commission retirera peut-être son projet. Auquel cas toutes les consultations que vous évoquez ne seront pas nécessaires. Si elle ne le retire pas, le Parlement européen devra s'exprimer. Et quand ce projet reviendra chez nous, le Gouvernement fera preuve de la même fermeté que maintenant. Cela prendra du temps. Aussi, j'espère – et vous aussi sans doute – que ce sera le même gouvernement que celui qui est aujourd'hui en place qui devra se prononcer, car on ne peut pas être absolument certain que notre fermeté soit celle de tous les gouvernements.

Si le problème ressurgit, le Gouvernement aura la même attitude. Il n'est pas favorable à ce projet pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées – et pour d'autres encore – à ce que les monopoles en question soient remis en cause.

Cette réponse vous satisfait-elle, monsieur le député ?

M. Marcelin Berthelot. Oui !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je vous en remercie.

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, comme l'a rappelé mon ami Duromea lors de l'examen du budget des voies navigables, notre pays est l'un de ceux qui ont le plus détruit d'emplois et de capacités de production dans le domaine de la construction navale. Les exemples de La Seyne, Dunkerque, La Ciotat, Dubigeon à Nantes, La Rochelle sont là pour en témoigner.

Pourtant, nous assistons à un vieillissement accéléré de la flotte. L'époque est donc propice à l'augmentation des besoins en navires neufs. Selon un organisme britannique spécialisé, les commandes atteindraient des chiffres comparables à ceux de 1990 et pourraient progresser d'environ 20 p. 100. Quant à l'âge moyen de la flotte française, il est de douze ans.

C'est la démonstration de la nécessité pour notre pays d'avoir une construction navale en mesure de répondre à la demande, surtout si on ajoute le secteur des navires de croisières lui aussi en pleine expansion.

Certains pays ont saisi cette donnée et ont augmenté leurs capacités de production. C'est le cas du Japon qui représente 43 p. 100 de la production mondiale, de la Corée qui en représente 22 p. 100 ou encore de l'Allemagne dont la part est de 5,4 p. 100.

En France, nous avons les hommes avec leurs compétences, nous avons les outils, mais nous ne les utilisons pas. Au contraire, vous appliquez avec zèle les directives européennes de liquidation et de casse. L'exemple de La Ciotat le démontre !

Quand allez-vous enfin autoriser la réouverture des chantiers de La Ciotat, qui permettrait à notre pays, avec Lexmar par exemple, de se placer sur le marché de la construction des pétroliers ?

Quand allez-vous donner les moyens aux ateliers et chantiers du Havre de se développer, sans être obligés d'attendre des commandes au coup par coup, étant donné tous les risques qu'une telle attente comporte ?

Nous avons, en France, tous les atouts pour mettre en œuvre une grande politique de la construction navale. Mais il faut tout de même savoir que l'aide de l'Etat français à la construction navale est fixée à 13 p. 100 par Bruxelles, alors que l'Allemagne vient d'obtenir 26 p. 100.

Il est possible, monsieur le ministre, de mettre en échec les directives de Bruxelles qui poussent à la réduction des capacités de production. Avez-vous cette volonté politique ?

M. le président. La parole est M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. La différence entre nous, madame le député, c'est que vous mettez en lumière le fait que le nombre des emplois a beaucoup diminué dans la construction navale de notre pays – vous dites même que c'est l'un des pays dans lesquels la baisse est la plus forte – tandis que, moi, je mets en lumière le fait que la France est un des rares pays dans lequel il reste encore une construction navale. Je mets à part la Corée et le Japon.

C'est l'éternel problème du verre à moitié plein ou à moitié vide !

M. Jean-Pierre Brard. Il se vide !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Vous n'imaginez pas combien j'aurais plaisir à vous retrouver du côté du verre à moitié plein !

La politique suivie par le Gouvernement permet aujourd'hui à la France de disposer d'un outil en matière de construction navale. Certes, elle est aidée, mais il n'y a pas de construction navale, en France, qui n'ait été aidée de toute éternité, ou presque. Notre construction navale fonctionne, elle bénéficie des aides auxquelles elle a droit et elle reçoit des commandes.

Voulons-nous mettre en place des outils de production pour lesquels nous n'aurons pas de commandes ?

Vous avez évoqué le projet concernant les chantiers de La Ciotat. Lexmar nous a longtemps prétendu disposer d'un carnet de commandes important. Mais j'observe que le refus de son installation à La Ciotat n'a jamais conduit cette entreprise à aller ailleurs. Pourtant, des chantiers navals ont fermé, notamment en Ecosse, et Lexmar aurait pu les reprendre si ses carnets de commandes avaient réellement existé. En vérité, je les crois extrêmement fantomatiques. Il me semble que toute cette affaire Lexmar n'avait de réalité que dans l'esprit de ses promoteurs.

Il reste que le problème de La Ciotat est entier, que le Gouvernement n'a pas l'intention de réindustrialiser La Ciotat – je dis bien « réindustrialiser » –, que j'ai nommé il y a quelques semaines un fonctionnaire de grande qualité à cet effet et que l'emploi industriel qui a disparu dans ce bassin sera reconstitué.

En tout cas, cette reconstitution n'aura pas lieu sous la même forme, elle se fera peut-être dans l'exploitation des compétences disponibles sur ce bassin d'emploi en matière de technique maritime mais pas dans la construction navale lourde. En effet, contrairement aux chiffres émanant d'un organisme britannique – vous les avez cités – les chiffres d'autres organismes ne laissent pas attendre une croissance considérable de la demande en matière navale – surtout, ils font apparaître une fluctuation très importante d'une année sur l'autre à laquelle je ne veux pas exposer les finances publiques.

La conséquence de tout cela est que les pouvoirs publics continueront de soutenir à la fois Saint-Nazaire et Le Havre, de sorte que leurs carnets de commandes soient suffisamment remplis. Les gens qui y travaillent seront donc employés par des entreprises dont l'avenir sera assuré. Et pour ce qui est du site de La Ciotat, nous lui trouverons d'autres activités.

Mme Muguette Jacquaint. Pour Le Havre, il y a le *Marion Dufresne*, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Dans un contexte marqué par la crise économique affectant les pays occidentaux et, plus encore les pays en voie de développement, la nécessité se fait pressante, d'une part, de mettre en place un nouvel ordre économique mondial permettant l'émergence de coopérations nouvelles, utiles et mutuellement avantageuses, et, d'autre part, d'instaurer des rapports nouveaux entre les pays, et ce dans le respect des souverainetés nationales, de la non-ingérence et de l'équilibre des intérêts.

Cela suppose, bien sûr, de rompre avec les pratiques d'assujettissement de type néo-colonial qui subsistent aujourd'hui, notamment dans l'inégalité des termes de l'échange entre le Nord et le Sud, et dans le fardeau terrible d'une dette injuste. Injuste parce qu'il y a longtemps que, globalement, le montant de cette dette a été remboursé par les débiteurs exsangues au travers des intérêts, au travers du pillage organisé et systématique dont ils ont été – et continuent d'être – l'objet.

Je note, par ailleurs, que certains rêvent d'étendre ces rapports de domination à l'est de l'Europe, et ce au mépris de l'avenir de l'humanité. C'est vers une toute autre logique qu'il faut s'orienter.

Déjà, des collectivités locales ont pris des initiatives pour contribuer, à leur niveau, à défricher des voies nouvelles grâce à la coopération décentralisée. Tel est, par exemple, le cas des actions entreprises par la ville de Montreuil, que vous me permettrez de citer.

Le jumelage établi avec une région du Mali durement touchée par la sécheresse et le sous-développement permet aux habitants de réaliser des projets qu'ils ont eux-mêmes définis. Cela constitue la première phase d'un développement autonome, indépendant et autosuffisant, grâce au développement agricole qui devrait permettre l'autosuffisance alimentaire et réduire – et pourquoi pas stopper – le déracinement que constitue l'émigration forcée.

M. Eric Raoult. Nous n'examinons pas le budget de la coopération !

M. Jean-Pierre Brard. La participation de la ville de Montreuil à la foire d'Alger, avec 40 entreprises montreuilloises *(Sourires)* sur les 150 que comptait la représentation française, témoigne des immenses possibilités de création, de rapports économiques fondés sur l'intérêt mutuel. Vous en avez d'ailleurs été le témoin, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Eric Raoult. Vous parlez de coopération !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Raoult, vous n'y connaissez rien ! *(Sourires.)*

De même, les relations économiques, culturelles et sanitaires établies avec la ville de Bistrita en Roumanie depuis la chute du dictateur Ceaucescu, ou encore la récente création d'une chambre de commerce et d'industrie franco-cambodgienne permettent de créer les conditions d'un véritable essor économique qui offre aux entreprises, et en particulier aux P.M.I.-P.M.E., la possibilité de rechercher et de mettre en œuvre de nouvelles coopérations.

M. Eric Raoult. Cela, il faut le dire au conseil général, pas ici !

M. Jean-Pierre Brard. Il y a en ce domaine d'énormes potentialités, de très grands espoirs auxquels nous avons la responsabilité de donner forme. Cette voie peut être un chemin privilégié permettant aux P.M.I.-P.M.E. de participer aux relations économiques internationales. Ces relations micro-économiques, que la solidité peut caractériser grâce à leur grande diversité, peuvent avoir, à terme, un effet macro-économique qui deviendrait d'autant plus fort que cette coopération décentralisée sur la base de l'intérêt mutuel se conjuguait avec la coopération entre les Etats.

M. le président. Cher collègue, veuillez conclure, je vous prie.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je vais accéder immédiatement à votre souhait.

Quelles dispositions, en particulier financières, comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour soutenir et développer ces expériences de coopération décentralisée ?

Que comptez-vous faire pour que la coopération à l'initiative de l'Etat s'articule mieux à la coopération décentralisée et gagne ainsi en efficacité – ce qui ne serait pas un luxe ?

M. Eric Raoult. Il n'est pas du tout dans la ligne et encore moins dans le sujet ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, le Gouvernement partage, bien entendu, votre conviction selon laquelle les relations entre les pays les moins développés et le nôtre ne doivent pas être dictées par la seule logique économique. Tel est d'ailleurs le sens de la proposition du Président de la République d'alléger la dette des pays du Sud. Sur ce premier point, je vous rejoins.

Par ailleurs, quitte à diminuer légèrement l'intérêt de notre échange d'un point de vue polémique, je vous dirai que je vous rejoins aussi sur le second point de votre intervention.

J'ai eu en effet le plaisir de voir récemment votre représentant à la foire d'Alger, et j'ai donc pu me renseigner sur les initiatives de la ville de Montreuil dans ce domaine. Mais je ne doute pas que votre souci dépasse le cadre de votre seule municipalité, monsieur le député-maire. *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Nous avons vocation à généraliser l'exemple montreuillois. *(Sourires.)*

M. Eric Raoult. Il se prend pour le Pape. *(Sourires.)*

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* J'ai bien compris monsieur Brard ! C'est pourquoi, après vous, je généralise à partir de l'exemple montreuillois : le Gouvernement naturellement est tout à fait soucieux, je crois l'avoir déjà marqué dans mon propos, d'aider les initiatives décentralisées des conseils régionaux, des conseils généraux – je souhaite que le conseil général de la Seine-Saint-Denis soit actif dans ce domaine – ...

M. Eric Raoult. Il est à La Havane ! On ne peut pas être partout !

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* ... et des municipalités.

Je crois pouvoir dire que nous l'avons déjà prouvé. Si j'ai bonne mémoire, les conseils régionaux ont déjà consacré environ 155 millions de francs à ce type d'action décentralisée de coopération et d'appui au commerce international, et l'Etat y a apporté sa contribution avec plus de 30 millions de francs inscrits au volet « exportations » des contrat de plan ; par ailleurs, l'ensemble des coûts des interventions décentralisées de la COFACE approche les 220 millions de francs.

Mais, au-delà de ces chiffres, l'esprit général, c'est qu'il faut travailler ensemble. Toutes ces initiatives, qui ont pour origine des jumelages, des dilections particulières à l'égard de telle ou telle partie du monde, doivent naturellement être capitalisées au profit du commerce extérieur de la France.

M. Jean-Pierre Brard. L'esprit est là, mais pas les finances, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous en venons aux questions du groupe U.D.C.

La parole est à M. Georges Chavannes.

M. Georges Chavannes. Monsieur le ministre, l'annonce a été confirmée de la suppression de 150 emplois aux Papeteries de la Couronne en Charente. Je vous avais déjà questionné à ce sujet, mais j'y reviens cet après-midi : quelle décision entendez-vous prendre pour favoriser la mise en place d'un plan social conséquent et éviter les conséquences dramatiques que peut entraîner la disparition de 15 p. 100 des effectifs de cette société ? Est-il notamment envisageable de recourir à la procédure dite de *carry-back* ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, je vous avais déjà en partie répondu lors d'une séance de questions, mais je comprends votre souci.

En effet, au début d'octobre dernier, les Papeteries de la Couronne ont annoncé un projet de suppression de 148 emplois. Je comprends bien l'émotion que ce projet a dû créer dans votre ville, émotion peut-être un peu atténuée par l'annonce faite hier par le Gouvernement de l'arrivée de la Société d'exploitation des tabacs et allumettes dans la bonne ville d'Angoulême ! *(Sourires.)*

Reste que la suppression de 148 emplois pose tout de même un problème. Un des moyens de le résoudre passe, comme vous l'avez dit, par la mise en œuvre de la procédure de *carry-back.*

Je ne saurais empiéter sur les prérogatives de mon collègue chargé du budget, mais je puis vous dire que le responsable de l'industrie est soucieux de la bonne santé des Papeteries de la Couronne. Je me ferai votre avocat – je l'ai d'ailleurs déjà fait – pour que des facilités fiscales du type de celle que vous avez évoquée puissent être mises en œuvre afin d'essayer de rétablir le mieux possible la situation de l'entreprise. Mais, vous le comprenez bien, cette décision appartient au ministre du budget et non à celui de l'industrie.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Ma question porte sur la situation de l'industrie française de la machine textile et sur les difficultés qu'elle rencontre à l'exportation.

Cette industrie comprend environ 80 sociétés et emploie près de 6 000 salariés. Elle a opéré, depuis 1984, un sérieux redressement, grâce, d'une part, à l'effet combiné d'un haut savoir-faire technologique et de l'aptitude des constructeurs à trouver des solutions fondées sur le développement de technologies de plus en plus pointues, et, d'autre part, à une spécialisation accrue. Ces efforts ont permis aux entreprises françaises de conquérir de nouvelles parts du marché mondial de la machine textile.

Parmi ces entreprises, la société Schlumberger de Guebwiller peut être citée en exemple. Dans un créneau assez spécialisé, celui des machines pour le peignage et la filature de la laine et des fibres naturelles, artificielles ou synthétiques, elle occupe une place de leader mondial avec des parts de marché qui, pour certaines machines, atteignent 60 p. 100, et un taux d'exportation voisin de 90 p. 100.

Ces entreprises ont toutes fait honneur à la technologie et au savoir-faire français, lors du récent salon de la machine textile, l'I.T.M.A., qui s'est tenu à Hanovre en octobre 1991. Malheureusement, depuis un an, la situation s'est rapidement dégradée, cette industrie subissant le contrecoup du retournement sensible de la conjoncture économique.

Le ralentissement général de l'activité dans les pays développés – en particulier celui de l'industrie textile – et les graves événements qui ont secoué le monde ont eu comme conséquence une chute brutale des commandes et donc des chiffres d'affaires des principaux constructeurs – certains d'entre eux étant d'ores et déjà conduits à prendre des mesures de chômage partiel, de préretraite, voire à annoncer, comme Schlumberger, des mesures de licenciement.

La situation de ce secteur industriel est donc extrêmement difficile et m'amène à vous demander, monsieur le ministre, si le Gouvernement compte prendre des mesures pour permettre à ces entreprises de passer ce cap difficile et de lutter à armes égales avec leurs concurrentes.

Je souhaite en particulier que la Coface ait une attitude plus souple, moins restrictive, dans la délivrance aux exportateurs français de garanties à l'exportation et que soient mis en place, à l'image de ce que proposent les Allemands ou les Italiens, des systèmes de financement pour permettre aux industriels français de saisir les opportunités commerciales qui se font jour, notamment en Iran, en Inde ou en Amérique du Sud.

D'une façon plus générale, il serait souhaitable que les protocoles financiers signés par la France voient une partie de leur enveloppe réservée aux biens d'équipements industriels, notamment à la machine textile, et que celle-ci ne soit pas entièrement absorbée par les grands contrats.

Enfin, j'appelle solennellement l'attention du Gouvernement sur la situation du groupe Cernay-S.A. qui venait d'être admis au bénéfice du redressement judiciaire. Je demande instamment aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour trouver une solution globale et, je l'espère, durable, permettant de garantir l'emploi de plus de 1 000 salariés et l'activité de plusieurs unités de production.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, je suis naturellement très sensible au cas que vous évoquez, et le Gouvernement est tout prêt à rendre hommage aux mérites et au courage de ce secteur d'activité, qui a beaucoup investi, notamment dans la recherche. Il a connu des années brillantes jusqu'en 1989. Depuis, le surinvestissement de certains de ses clients étrangers a créé des difficultés dont nous sommes conscients. Nous pourrons, si vous le souhaitez, évoquer les cas particuliers dans mon cabinet et voir ce que nous pouvons faire.

Au-delà de la situation de Nicolas Schlumberger et Cie, il est important que l'effort de recherche continue dans ce secteur, en dépit de la période de vaches maigres que nous traversons. L'ANVAR a aidé NSC à continuer à consacrer au moins 7 p. 100 de son chiffre d'affaires à la recherche. C'est fondamental pour l'avenir.

Vous évoquez certains pays. On peut espérer que l'évolution des négociations en cours avec l'Iran permettra un certain nombre d'opérations supplémentaires. Mais les défaillances constatées dans plusieurs pays d'Amérique latine ont conduit la COFACE à inscrire ceux-ci assez bas sur l'échelle des garanties. Il faut en tenir compte mais je puis vous assurer que le Gouvernement suit la situation avec une grande attention.

La société Cernay a été placée par la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Mulhouse en règlement judiciaire. Je vous confirme que le CIRI, le comité interministériel de restructuration industrielle, est saisi de ce dossier. Le Gouvernement va s'attacher à trouver une solution durable.

La décision prise par le tribunal de placer Cernay sous règlement judiciaire ne remet absolument pas en cause, en effet, la recherche d'une solution. Il semble au contraire qu'un délai de six mois devrait permettre au CIRI de trouver un repreneur – je l'espère en tout cas vivement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Baeumler. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Après deux cent cinquante ans d'exploitation minière, le dernier puits de mine a été fermé le 22 décembre 1990 à Oignies. Mais un problème important reste posé au bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, celui du patrimoine des Houillères, qui comprend 100 000 logements, 10 000 hectares de terrains et 400 kilomètres de voirie.

Le 9 avril, pour répondre à cette question posée dès 1983, la volonté du Gouvernement a permis de créer la Société d'aménagement des communes minières, grâce en particulier au Premier ministre, M. Michel Rocard, à son ministre de l'aménagement du territoire, M. Chérèque, ainsi qu'au ministre de l'industrie, M. Fauroux. Un CIAT avait d'ailleurs précisé les missions de cette société il y a un peu plus d'un an. Le premier conseil d'administration qui s'est réuni a rejeté, après consultation, le mandat proposé par le Gouvernement pour gérer ce patrimoine. Il a d'ailleurs présenté un certain nombre de nouvelles propositions dans le courant de l'été 1991. Je n'évoquerai pas ici les péripéties relatives à la participation de Charbonnages de France, mais peut-être nous en direz-vous un mot, monsieur le ministre.

Vous êtes saisi depuis trois mois, et nous attendons – certains des membres du conseil d'administration sont présents ici – que vous nous accusiez réception. D'autres ministres nous ont répondu, certains nous ont reçus, en particulier ceux qui sont chargés de l'aménagement du territoire et du logement. Je dois reconnaître que Mme le Premier ministre s'est montrée sensible à nos problèmes, lors d'une rencontre, il y a quelques jours.

Je pense, monsieur le ministre, que vous faites avancer le dossier. Peut-être aurez-vous certaines informations à nous communiquer ou des propositions à nous faire ?

En effet, le ministère de l'industrie, qui est si proche de celui des finances, devrait être le moteur de la transformation et, à terme, du règlement de ce problème industriel qui est en même temps un problème d'aménagement du territoire gigantesque. Lorsque je vois tous les fonctionnaires de votre ministère qui vous entourent, je me dis qu'une solution pourrait être trouvée rapidement. J'espère en tout cas que nous ne serons pas accablés, demain, par le « mépris des élus » dont parle Roger Quilliot. Pour l'instant, 1 200 000 habitants attendent car 17 p. 100 des travailleurs sont au chômage dans cette région.

La population du bassin minier n'a jamais lésiné sur les sacrifices. Ne lésinez pas non plus : prouvez que la solidarité nationale existe et qu'une politique sociale digne de ce nom est réellement possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Marc Dolez. Excellente intervention !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, nous avons déjà eu l'occasion de parler ensemble de ce problème mais il est bien normal que vous l'évoquiez à nouveau aujourd'hui.

Le patrimoine immobilier et foncier concerné est effectivement important : il s'agit de quelque 80 000 logements, dont la valeur a été estimée en 1985 à 7 milliards de francs.

Les deux tiers de ces logements sont occupés par des ayants droit relevant du statut du mineur, ce qui veut dire que les deux tiers du chiffre d'affaires de la société qui gère aujourd'hui ces logements proviennent en fait du budget de l'Etat, au titre des charges spécifiques de Charbonnages de France.

La situation est moins simple que vous ne semblez le dire. En effet, il subsiste un passif de l'ordre de 9 milliards de francs à la fin de l'activité des HBNPC, sans compter un certain nombre d'engagements relatifs aux prestations dont bénéficient les ayants droit, pour un montant de 23 milliards.

Le Gouvernement s'est engagé à ce que le rythme de réhabilitation des logements soit accéléré. Il est aujourd'hui de l'ordre de 2 000 logements par an. Or il convient que 30 000 logements soient réhabilités en dix ans. L'augmentation du rythme est donc de 50 p. 100 et il faut la tenir.

Le Gouvernement s'est également engagé à ce que les collectivités locales puissent participer à la gestion de ce patrimoine. Vous avez vous-même fait état du rejet du mandat par le conseil d'administration. Il semble donc que des discussions complémentaires entre l'Etat et le conseil d'administration soient nécessaires.

Que les choses soient bien claires : le Gouvernement entend tenir ses engagements. La région Nord - Pas-de-Calais a toujours bénéficié de la solidarité dont vous avez parlé depuis que la fermeture des houillères a été organisée.

M. Jean-Pierre Kucheida. Pas assez !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. On trouve toujours que la solidarité dont on bénéficie n'est pas suffisante...

M. Jean-Pierre Kucheida et M. Albert Facon. 18 p. 100 de chômeurs !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. ... mais on est toujours plus réticent quand elle s'exerce à l'endroit des autres.

Dans cette affaire, deux principes doivent être respectés : nous sommes d'accord sur le principe d'une cogestion du patrimoine mais – c'est le point qui pose un problème –, nous souhaitons que cette opération soit financièrement neutre pour Charbonnages de France. Je vous appelle, de ce point de vue, à la solidarité avec les autres mineurs relevant de cette entreprise. Car grever son patrimoine ou endetter encore plus cette entreprise ne serait pas neutre et aurait des conséquences sur le reste de l'exploitation des Charbonnages de France.

Nous sommes d'accord pour que les élus aient un pouvoir de gestion en ce qui concerne le patrimoine immobilier mais il faut définir des règles pour que les intérêts de Charbonnages de France ne soient pas spoliés. Je comprends que vous souhaitiez obtenir le plus possible, et c'est légitime, mais comprenez que l'Etat, qui a la charge de Charbonnages de France, cherche à limiter ces frais.

Quant au patrimoine foncier, il faut déterminer la valeur de la cession. Je connais votre proposition mais, pour l'instant, l'Etat n'a pas accepté la cession pour le franc symbolique.

Enfin, vous n'avez pas posé cette question mais elle était sous-entendue, s'agissant de Filianor, il n'y a aucune difficulté pour que les élus participent au conseil d'administration

de la holding ainsi qu'à celui de toutes les filiales qui, d'une manière ou d'une autre, ont un intérêt économique pour la région.

En résumé, il y a de nombreux points d'accord et il reste quelques points de divergence. J'espère que nous pourrons réduire le nombre de ceux-ci le plus rapidement possible.

Effectivement, comme vous le soulignez, l'ensemble de la région a besoin que cette affaire se débloque, mais, lorsque deux positions sont en présence et qu'il faut négocier, chacune des deux parties doit faire une partie du chemin. J'entends à la fois défendre auprès de mon collègue des finances la position industrielle que vous proposez, mais aussi défendre auprès de vous la position du Gouvernement, qui veut tenir la balance égale entre, d'une part, les intérêts de la région, les élus et la population, et, d'autre part, ceux de Charbonnages de France.

Nous devrions pouvoir aboutir très rapidement, et je suis disposé à avoir des discussions à cet effet dans les plus brefs délais.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, mes deux questions portant sur l'Italie, je crois savoir que M. le secrétaire d'Etat est d'accord pour y répondre en même temps.

La France est le deuxième investisseur en Italie, après la Suisse, avant l'Allemagne. Les grandes sociétés françaises de l'agroalimentaire, de la banque, des services, prennent pied massivement à Rome ou à Milan ; il en est de même dans l'autre sens.

Ce qui frappe, c'est que les défauts – déficit budgétaire de 690 milliards en 1991, inflation double de celle de la France, dette égale au P.N.B., économie immergée à 25-30 p.100 – coexistent avec un grand nombre de P.M.E.-P.M.I., souvent familiales, ayant une main-d'œuvre très flexible, bien payée par des patrons dont les charges réelles sont moindres qu'en France. Les usines sont créées rapidement, à la japonaise, ce qui donne évidemment des P.M.E.-P.M.I du tonnerre ! Comment lutter avec elles ?

Nous luttons avec notre sœur latine grâce à nos services, à notre technologie, à Sophia-Antipolis, mais la lutte est dure, inégale, car les charges pesant sur les P.M.E. françaises sont encore trop lourdes, ce qui est la principale cause de leurs difficultés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait des efforts louables, mais il faut faire davantage. Le pouvez-vous ?

Du point de vue commercial, avec l'Italie, notre deuxième acheteur, notre deuxième vendeur, le déficit commercial augmente : 5 milliards de francs en 1989, 16 milliards en 1990.

Ce déficit, qui devient structurel, n'est pas dû aux grosses entreprises, qui s'imbriquent bien, et achètent par exemple des Airbus, alors qu'avant c'était toujours des Bocing. Il est dû surtout à l'extraordinaire dynanisme des P.M.E.-P.M.I. italiennes – on voit même des entreprises françaises produire en Italie pour le marché français, dans le textile par exemple.

La Côte d'Azur importe deux fois plus d'Italie qu'elle n'y exporte – mais c'est compensé par les exportations de produits chimiques et sidérurgiques de la région.

Pour compenser son déficit et essayer d'améliorer ses services, la Côte d'Azur investit. C'est ainsi qu'elle dépense 1 milliard de francs dans son aéroport pour porter le fret de 25 000 à 125 000 tonnes et le nombre de voyageurs de 6 à 10 millions. Elle fait aussi de Cannes-Mandelieu le premier aéroport.

Mais, l'arc alpin nous isole du Nord et de l'Est, et une voie rapide Nice-Digne-Grenoble serait nécessaire pour nous relier à l'Europe du Nord et de l'Est. Il faut percer le Mercantour pour faire de Nice le débouché d'une partie du Piémont. C'est d'autant plus urgent que la Suisse va entreprendre au Saint-Gothard un nouveau tunnel ferroviaire qui accentuera l'axe nord-sud italien au détriment de la Côte d'Azur et de la France. Déjà, Rotterdam compte autant que Gênes pour l'économie italienne.

L'avenir de la Côte d'Azur est lié au développement des moyens de communication. Nous comptons sur votre appui, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mais, hélas ! nous sommes peut-être loin de Paris.

M. le président. Je vous remercie. Vous avez donc posé vos deux questions.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, si vous êtes loin de Paris géographiquement, vous êtes tout près de l'attention du Gouvernement *(Sourires)*...

M. Charles Ehrmann. C'est gentil !

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat.* ... puisque, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire tout récemment, anticipant, car ne la connaissant pas encore, sur votre préoccupation personnelle, je suis allé à Rome et à Milan pour signer la charte de l'exportation.

Ce ne sont pas des mots, je vous assure ! Nos intentions partent d'un constat : l'Italie est un pays qui présente le danger particulier, du point de vue de nos exportations, de sembler facile et de ne l'être pas. Il a l'air tout près, c'est notre sœur latine, on a l'impression de se connaître au premier mot et au premier regard, de se comprendre et de pouvoir travailler ensemble, mais les particularismes sont dissimulés et on les découvre assez vite. Bien des P.M.E. françaises qui sont allées en Italie mais se sont heurtées à un échec, sont revenues et ont fait une propagande négative en ce qui concerne ce marché. Je crois qu'il faut travailler là contre et, pour cela, prendre des mesures très concrètes.

Il faut notamment participer à un grand nombre de foires en Italie ; avec le C.F.M.E., celles-ci passeront de sept en 1991 à quatorze en 1992.

Quant à la charte de l'exportation, elle va associer quatorze partenaires intervenant en Italie, et, pour la première fois, quatre régions françaises : Rhône-Alpes, Auvergne, Lorraine et Bretagne. Je souhaite que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'associe le plus vite possible à cette entreprise. Dorénavant, tous ces organismes fonctionneront en réseau et proposeront un catalogue de prestations commun.

Enfin, nous avons mis en place un « plan d'action Italie », afin d'aider les entreprises à explorer des occasions nouvelles sur le marché italien. Ce plan comprend 113 actions dans 59 secteurs d'activité, mais je vous en ferai grâce.

L'attention du Gouvernement se porte en priorité vers ce pays où, tant du point de vue du commerce que des investissements et des créations d'emplois, nous sommes nettement en dessous de ce qui serait possible.

M. Charles Ehrmann. Je ne vous ai jamais autant apprécié que maintenant !

M. le président. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous avoir épargné la lecture de ces 113 actions !

La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Ma question s'adresse à vous, monsieur le ministre.

Il y avait hier 15 000 personnes dans la rue, à Caen, pour défendre le site métallurgique de Mondeville. M. Jeanneney, qui a répondu à votre place, ici même, mercredi dernier, n'a qu'imparfaitement répondu à la question que je posais. C'est pourquoi je me permets de vous la poser à nouveau.

Le Gouvernement a-t-il, oui ou non, donné son accord à la fermeture pure et simple du site de Mondeville ? Par ailleurs, le Gouvernement cautionne-t-il, oui ou non, la stratégie industrielle du groupe nationalisé Usinor-Sacilor ?

Votre réponse intéresse les 7 000 salariés directs, indirects ou induits qui travaillent actuellement autour de la métallurgie de Normandie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, je crains de ne pouvoir en aucune manière répondre plus clairement que ne l'a fait le secrétaire d'Etat qui m'est rattaché. Je veux néanmoins répéter la même réponse.

La situation qui a conduit à s'interroger sur l'avenir du site de Mondeville est connue. Les pertes d'Unimétal sont à 50 p. 100 dues aux difficultés de cette usine, elles-mêmes liées à l'évolution du marché de la fonte, à l'évolution de la demande de la fonte phosphoreuse vers la fonte hématite et à l'évolution du marché des produits longs.

La restructuration, sans doute nécessaire, des activités d'Usinor, et notamment de sa filière Unimétal, met en cause la pérennité de l'activité à Mondeville. Si l'on avait, dans le passé, fait le choix d'y installer une aciérie électrique plutôt

que d'y construire un nouveau fourneau, peut-être ne serions-nous pas dans la même situation, la pérennité du site ayant été assurée, mais il aurait fallu renoncer à une grande partie de l'effectif. Un autre choix a été fait, que ne commenterai pas, mais qui nous a transmis l'intégralité de la difficulté.

L'entreprise procède à l'heure actuelle à la consultation des comités d'établissement et un conseil d'administration clôturera cette procédure de consultation. Dans la mesure où celui-ci ne s'est pas encore prononcé, je ne saurais répondre avec précision à la question : le Gouvernement a-t-il donné on n'a-t-il pas donné son accord ?

Le Gouvernement a donné son accord à l'esprit du plan proposé par la direction d'Usinor-Sacilor. Il attend de savoir ce qui va sortir des consultations. Si je vous répondais autrement, vous me diriez, et vous auriez raison, que ces consultations n'ont aucun intérêt puisque la décision est déjà prise. Donc nous attendons.

Mais tout porte à craindre que l'activité du site de Mondeville ne puisse se poursuivre au-delà de 1994, sauf retournement de la conjoncture. Celle-ci est telle, actuellement, avec une baisse des prix et de la demande de 10 p. 100, qu'Usinor doit absolument procéder à cette restructuration si nous ne voulons pas conserver un groupe sidérurgique déficitaire, comme la plupart des pays qui nous entourent.

Il ne serait pas raisonnable de bercer d'illusions les élus, les travailleurs et l'actionnaire que je représente. Sauf éléments inattendus ou retournement de conjoncture, il faut s'attendre à ce que, à la fin de 1994, l'activité de l'établissement de Mondeville soit arrêtée.

Mais, comme vous le savez, Mme le Premier ministre, qui a reçu il y a quelques jours une délégation, a manifesté tout l'intérêt que le Gouvernement porte à ce site et à la nécessité de réindustrialiser, emploi pour emploi, par différentes méthodes que je ne détaille pas. Celles-ci relèvent pour une part de l'action de l'entreprise, pour une autre de l'action publique. Car il faut réindustrialiser ce site pour compenser la perte d'emplois.

S'il se révélait que la situation actuelle – j'attends que la procédure interne à l'entreprise soit achevée – conduise inévitablement à la fermeture du site de Mondeville, les procédures visant à créer d'autres emplois seraient bien entendu mises en œuvre avec la plus grande célérité.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et budget : Industrie et commerce extérieur *(suite)* :

Annexe n° 16 (Industrie). – M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 2260, tome V, de M. Christian Bataille, au nom de la commission de la production et des échanges.

Annexe n° 15 (Commerce extérieur). – M. Edmond Hervé, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome X, de Mme Louise Moreau, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2260, tome IV, de M. Francis Saint-Ellier, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

LuraTech
www.luratech.com

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103910912-001191